



CAMEROUN

Février 2024

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ—COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre de la Demande d'Accord au Titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Un **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 29 janvier 2024. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 11 décembre 2023 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 janvier 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale
- Une **lettre d'évaluation pour la facilité pour la résilience et la durabilité** rédigée par les services de la Banque Mondiale
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le Conseil d'Administration du FMI approuve un accord en faveur du Cameroun pour un montant de 183,4 millions de dollars au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur du Cameroun un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) d'un montant équivalent à 183,4 millions de dollars.
- Le Cameroun est un pays extrêmement vulnérable aux changements climatiques qui fait face à des risques récurrents de sécheresses, d'inondations, de glissements de terrain et d'érosion côtière.
- La FRD aidera le Cameroun à s'adapter et à atténuer les effets des changements climatiques, en se substituant à des financements plus onéreux. Les réformes engagées dans le cadre de la FRD devraient également renforcer l'accompagnement croissant dont bénéficie le pays de la part des partenaires pour le développement et d'autres parties prenantes en faveur d'un développement résilient face aux changements climatiques, et permettre de mobiliser des financements supplémentaires en faveur de l'action climatique.

Washington, le 29 janvier 2024. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord de 18 mois en faveur du Cameroun au titre de la [facilité pour la résilience et la durabilité](#) (FRD), pour un montant total de 138 millions de DTS (environ 183,4 millions de dollars, soit 50 % de la quote-part), dont les premiers décaissements devraient intervenir à l'issue de l'achèvement de la première revue de l'accord.

Le Cameroun est un pays extrêmement vulnérable aux changements climatiques qui fait face à des risques récurrents de sécheresses, d'inondations, de glissements de terrain et d'érosion côtière. La FRD aidera le Cameroun à s'adapter et à atténuer les effets des changements climatiques, en se substituant à des financements plus onéreux. Elle contribuera à remédier aux facteurs de vulnérabilité face aux changements climatiques en aidant les autorités à renforcer le cadre institutionnel du pays en matière de gouvernance et de coordination des politiques liées aux changements climatiques, à intégrer l'action climatique dans la gestion des finances publiques, à renforcer les politiques nationales d'adaptation et à intensifier les initiatives d'atténuation des changements climatiques. Les réformes engagées dans le cadre de la FRD devraient également renforcer l'accompagnement croissant dont bénéficie le pays de la part des partenaires pour le développement et d'autres parties prenantes en faveur d'un développement résilient face aux changements climatiques, et permettre de mobiliser des financements supplémentaires en faveur de l'action climatique.

L'accord FRD coïncide avec les 18 mois restants pour les accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) [approuvés en juillet 2021](#) et [prolongés en décembre 2023](#) pour soutenir le programme de réformes économiques et financières du pays.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Le Cameroun est un pays fragile en proie à des conflits, sur lequel pèsent des risques considérables liés aux changements climatiques y compris une menace imminente pour les moyens de subsistance de la population et d'importantes pertes de production, tout en aggravant l'insécurité alimentaire et des conflits et en exacerbant la pauvreté, les inégalités et les déplacements de population. La diversité régionale du pays l'expose à divers événements défavorables liés au climat, notamment à des sécheresses, des inondations et l'érosion côtière. Faute d'y remédier de manière efficace, les changements climatiques pourraient retarder l'accumulation du capital humain et mettre en péril le développement et la croissance inclusive. »

« La lutte contre les effets des changements climatiques revêt un caractère hautement prioritaire dans la stratégie nationale de développement. Le Cameroun est signataire de la COP21 et d'autres conventions internationales majeures sur les changements climatiques et s'est engagé en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles et de politiques d'adaptation et d'atténuation. »

« Les réformes à mettre en œuvre dans le cadre du programme de la facilité pour la résilience et la durabilité s'appuient sur les stratégies et plans nationaux des autorités et sur les diagnostics sur les changements climatiques. Cet ensemble de réformes contribuera à remédier aux principaux défis liés aux changements climatiques, notamment en créant un environnement propice à la mise en œuvre des mesures nécessaires, en mettant en place des cadres institutionnels et de gestion des finances publiques adaptés, et en renforçant le cadre national de gestion des risques de catastrophe, afin d'intensifier les efforts d'adaptation, et par la gestion de la fiscalité dans le secteur forestier pour atténuer les effets des changements climatiques. »

« La mise en œuvre rigoureuse des réformes au titre de l'accord FRD permettra d'améliorer l'orientation de la politique climatique à moyen terme du Cameroun, de remplacer des financements plus coûteux, et de mieux amortir les chocs liés aux changements climatiques et les futurs besoins de financement de la balance des paiements qui en découlent. L'accord devrait permettre de mobiliser des financements supplémentaires dans ce domaine. Les efforts de développement des capacités et une bonne coordination entre les organismes publics camerounais et les partenaires pour le développement impliqués dans le programme d'action climatique du pays seront importants. »

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	5 ^e rev.	Proj.	5 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en %, sauf indication contraire)								
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	3,6	4,0	4,0	4,3	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	2,1	0,5	0,5	2,7	2,7	1,3	0,2	0,2	0,2
PIB non pétrolier à prix constants	3,6	4,1	4,1	4,3	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7
Déflateur du PIB	6,3	3,1	3,1	3,5	3,5	4,0	3,1	2,6	1,7
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	27 702	29 704	29 704	32 063	32 063	34 822	37 515	40 216	42 770
Pétrolier	1 155	957	957	976	976	939	900	866	837
Non pétrolier	26 548	28 747	28 747	31 088	31 088	33 884	36 615	39 349	41 933
Prix à la consommation (moyenne)	6,3	7,2	7,2	5,9	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5
Prix à la consommation (fin de période)	7,3	6,2	6,2	5,5	5,5	5,2	3,6	2,0	2,0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	11,4	9,0	9,0	8,4	8,4	7,6	7,4	7,2	7,1
Avoirs extérieurs nets 1/	7,7	1,6	-0,8	3,2	6,0	3,2	2,2	2,5	3,5
Avoirs intérieurs nets 1/	3,6	7,4	9,8	5,3	2,4	4,4	5,2	4,7	3,6
Crédit intérieur au secteur privé	13,6	11,2	11,2	9,5	9,5	7,7	7,4	7,2	7,2
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	15,3	15,6	15,6	16,2	16,2	17,0	17,3	18,3	19,1
Investissement intérieur brut	18,7	18,6	18,6	19,0	19,0	19,4	20,1	20,9	21,8
Investissement public	4,6	4,6	4,6	5,3	5,3	5,9	6,6	7,2	7,5
Investissement privé	14,1	13,9	13,9	13,7	13,7	13,6	13,5	13,8	14,4
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	15,9	16,0	16,0	15,9	15,9	15,5	15,6	15,7	15,8
Recettes pétrolières	3,5	2,9	2,9	2,5	2,5	2,0	1,9	1,8	1,7
Recettes non pétrolières	12,1	12,7	12,7	13,1	13,1	13,3	13,6	13,8	14,0
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,6	13,1	13,1	13,5	13,5	13,7	13,9	14,1	14,3
Total des dépenses	17,1	16,6	16,6	16,3	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-1,5	-1,0	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,1	-0,7	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,8	-0,9	-0,9
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-1,6	-2,3	-1,6	-1,4	-2,0	-1,1	-1,4	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,2	-1,9	-1,3	-1,1	-1,7	-0,9	-1,2	-0,9	-0,9
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-3,9	-2,5	-2,5	-1,9	-1,9	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, % du PIB non pétrolier)	-4,0	-2,6	-2,6	-2,0	-2,0	-1,4	-1,7	-1,7	-1,6
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-0,7	-1,7	-1,7	-1,5	-1,5	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7
Exportations de pétrole	7,8	5,5	5,5	5,1	5,1	4,9	4,2	3,5	3,0
Exportations hors pétrole	7,8	8,4	8,4	8,5	8,5	8,3	8,2	8,2	8,3
Importations	16,3	15,6	15,6	15,1	15,1	14,6	14,0	13,4	13,0
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,7	-3,3	-3,3	-2,9	-2,9	-2,7	-2,8	-2,7	-2,8
Dons officiels compris	-3,4	-3,0	-3,0	-2,8	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7
Termes de l'échange	-10,6	-2,2	-2,2	1,6	1,6	0,5	-4,4	-5,5	-4,5
Dette publique									
Encours de la dette publique	45,3	41,8	41,8	39,0	39,0	36,1	34,1	32,5	31,3
dont : dette extérieure	30,8	29,2	28,6	28,5	28,6	27,3	26,3	25,7	25,7

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



CAMEROUN

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

16 janvier 2024

RESUME

Contexte. Les changements climatiques présentent des risques considérables pour le Cameroun. Le Cameroun est non seulement la première économie de la CEMAC, avec un fort potentiel économique et des ressources naturelles abondantes, mais il abrite aussi de larges pans de la forêt tropicale du bassin du Congo, la deuxième forêt tropicale du monde. Cependant, c'est aussi un pays fragile et en conflit (PFC) qui présente un ensemble de fragilités, notamment une forte vulnérabilité aux changements climatiques. Les risques climatiques s'intensifient dans le pays, avec une élévation progressive des températures, une augmentation prévisionnelle du nombre de jours de fortes précipitations et une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les glissements de terrain et les inondations. Les changements climatiques sont une menace imminente pour les moyens d'existence de la population et pourraient entraîner d'importantes pertes de production tout en aggravant les risques d'insécurité alimentaire et de conflits, et en accentuant la pauvreté, les inégalités et les déplacements de population. Cela souligne la nécessité de renforcer l'état de préparation et la résilience du pays afin que les effets des changements climatiques ne compromettent pas l'accumulation de capital humain ou la croissance inclusive.

FEC/MEDC. L'exécution des accords de trois ans donnant accès aux tranches supérieures de crédit au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvés en juillet 2021 demeure sur la bonne voie. Le conseil d'administration a achevé les cinquièmes revues le 20 décembre 2023 et approuvé une prolongation au 28 juillet 2025 afin de laisser plus de temps pour la mise en œuvre des politiques et des réformes prévues dans le cadre du programme. Les accords au titre de la FEC et du MEDC s'élèvent à 593,4 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit environ 792 millions de dollars américains ou 215 % de la quote-part.

FRD. Bien qu'un accord FRD soit en principe approuvé au moment de la revue des programmes au titre des accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit, la demande indépendante d'accord FRD a donné du temps pour renforcer encore les mesures de réforme (MR) envisagées et donner ainsi les garanties nécessaires pour un financement au titre de la FRD. Le niveau d'accès envisagé étant fixé à 50 % de la

quote-part (138 millions de DTS), l'accord FRD qui est proposé accompagnera le Cameroun dans ses efforts pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets, améliorer l'orientation de sa politique climatique à moyen terme et remplacer des financements plus coûteux. L'accord au titre de la FRD proposé et son niveau d'accès sont considérés comme un tremplin des réformes liées au climat. De nouvelles réformes pourraient justifier un accès complémentaire par la suite, soit par une augmentation de l'accès au titre de cet accord, soit par un futur accord (dans le cadre d'un accord donnant accès aux tranches supérieures de crédit), en fonction de la robustesse des réformes et d'autres exigences. Le niveau d'accès proposé se justifie par la robustesse et l'ampleur des MR envisagées pour un accord de 18 mois au titre de la FRD et par la capacité du Cameroun à rembourser le FMI. Le train de réformes, très complet, est centré sur les défis structurels dans quatre grands domaines : i) renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique, ii) intégrer l'agenda climatique dans les processus de gestion des finances publiques, iii) renforcer les efforts d'adaptation, et iv) soutenir les efforts d'atténuation. Les MR ont été élaborées en étroite concertation avec d'autres institutions financières internationales (IFI), dont la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux. L'accord au titre de la FRD devrait catalyser des financements supplémentaires pour le climat. Il apportera un soutien venant à point nommé à la dynamique de réforme en matière climatique avant les élections de 2025 et facilitera le dialogue croissant avec de multiples parties prenantes et donateurs sur des actions complémentaires.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Bergljot**
Barkbu (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de M^{me} Sancak (cheffe de mission), de M^{me} Nkhata, M^{me} Isakova, M. Adom et M. Stadler (tous du Département Afrique), M^{me} Goyal, M^{me} Feruglio, M. Hélis, M^{me} Mochizuki et M. Vernon (tous du département des finances publiques), M. Huang (Département de la Stratégie, des Politiques et de l'Évaluation), M. Vaccaro-Grange (Département des Marchés Monétaires et de Capitaux), M. Staines (représentant résident) et MM. Tchakote et Ambassa (économistes locaux) s'est entretenue à distance avec les autorités du 27 novembre au 11 décembre 2023. M. Oumar Diakite (bureau des administrateurs) a participé aux réunions. M. Cai a fourni une aide à la recherche et M^{me} Biloa (Département Afrique), le soutien administratif.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	5
A. Contexte	5
B. Évolution Récente de l'Économie	6
C. Perspectives et Risques	7
D. Résultats du Programme dans le Cadre des Accords FEC-MEDC	7
PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS	7
A. Premier Pilier. Renforcer le Cadre de Gouvernance et la Coordination en matière Climatique	8
B. Deuxième Pilier. Intégration de l'Agenda Climatique dans le Processus de Gestion des Finances Publiques	9
C. Troisième Pilier. Renforcer les Efforts d'Adaptation	10
D. Quatrième Pilier. Soutenir les Efforts d'Atténuation	12
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
GRAPHIQUE	
1. Indicateurs de la Capacité à Rembourser par rapport aux Accords donnant accès aux Tranches Supérieures de Crédit Approuvés pour les Pays Admissibles aux Concours du Fonds Fiduciaire RPC	25
TABLEAUX	
1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2022–28	19

2a. Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28	20
2b. Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28	21
3. Balance des Paiements, 2022–28	22
4. Situation Monétaire, 2022–28	23
5. Capacité à Rembourser le FMI, 2023-44	24
6. Indicateurs de Solidité Financière, 2016-23T2	26
7. Calendrier des Décaissements et des Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25	27
8. Besoins et Sources de Financement Extérieur	28
9. Cameroun : Calendrier Proposé pour les Décaissements et Dates de Disponibilité des MR au titre de la FRD	29
10. Cameroun : Mesures de Réforme (MR) Proposées dans le Cadre de l'Accord au titre de la FRD et Calendrier d'Exécution	30

ANNEXES

I. Le Changement Climatique au Cameroun : Principaux Défis et Priorités de Réforme	32
II. Coordination avec les Partenaires pour le Développement	48
III. Implications Macrobudgétaires de l'Adaptation aux Changements Climatiques au Cameroun : simulations du modèle DIGNAD	51

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	54
Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et Financière	56

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

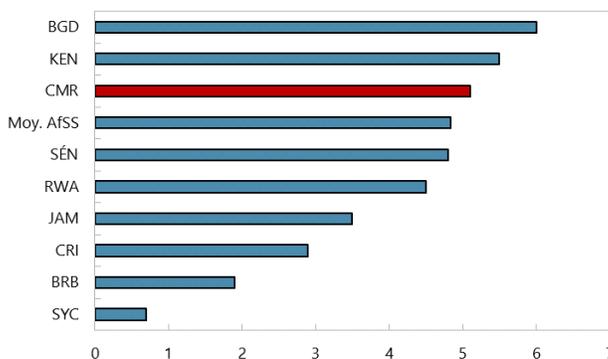
A. Contexte

1. Le Cameroun est un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques en Afrique Subsaharienne (AfSS) et dans le monde (graphique 1 du texte).¹ Les changements

climatiques menacent son développement et accentuent sa fragilité. Le pays est de plus en plus

exposé à des phénomènes extrêmes liés au climat tels que les sécheresses et les inondations, qui affectent l'agriculture — un secteur stratégique pour l'économie et les exportations, qui emploie environ 70 % de la population. Les catastrophes naturelles liées au climat dégradent le réseau routier, seulement 11 % des routes étant jugées en bon état selon le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale. Le stress thermique fragilise la santé et diminue la productivité du travail, et donc les revenus. Les pauvres et les femmes sont parmi les plus vulnérables à ces chocs, ce qui accentue la pauvreté et les inégalités. Les changements climatiques limitent l'accès aux ressources naturelles, telles que l'eau, et provoquent des inondations. Il accroît aussi le risque de conflits internes, qui entraînent d'importants déplacements de populations. En mars 2023, plus d'un million de personnes ont été déplacées, et dans la région de l'Extrême-Nord, plus de 60 % des déplacements récents ont été provoqués par des inondations (voir annexe I). Des conséquences différenciées des changements climatiques sont anticipées en fonction des zones climatiques, les régions septentrionales étant particulièrement vulnérables et exposées aux sécheresses et à la désertification².

Graphique 1 du Texte. Indice de Vulnérabilité aux Changements Climatiques Cameroun et Sélection de Bénéficiaires de la FRD
(plus la valeur est élevée, plus la vulnérabilité est forte)



Source : indicateur INFORM sur les risques climatiques, 2022
Note : L'indice INFORM sur les risques climatiques comprend trois dimensions de risque : vulnérabilité, manque de capacités de réaction, dangers et exposition. Le graphique présente la dimension vulnérabilité.

¹ Sur la base de l'indicateur INFORM sur les risques climatiques de 2022, qui est calculé à partir de l'indice de risque INFORM de l'Union européenne et ajusté par les services du FMI pour ne couvrir que les risques climatiques. L'indice et ses trois dimensions (capacité de réaction, dangers et exposition, et vulnérabilité) comprennent des notes allant de 0 à 10, où 10 indique un risque très élevé. La dimension vulnérabilité représente les caractéristiques économiques, politiques et sociales de la communauté qui peuvent être déstabilisées en cas de phénomène dangereux. L'indice de vulnérabilité du Cameroun en 2024 classe le pays au 16^e rang mondial. Pour l'indice de risque INFORM complet, le Cameroun se classe au 39^e rang mondial (pour les détails méthodologiques, voir Marin Ferrer M, Vernaccini L et Poljansek K, « INFORM Index for Risk Management: Concept and Methodology », version 2017. EUR 28655 EN. Luxembourg. Office des publications de l'Union européenne, 2017. JRC106949).

² Banque mondiale, CCDD, 2022, et annexe I.

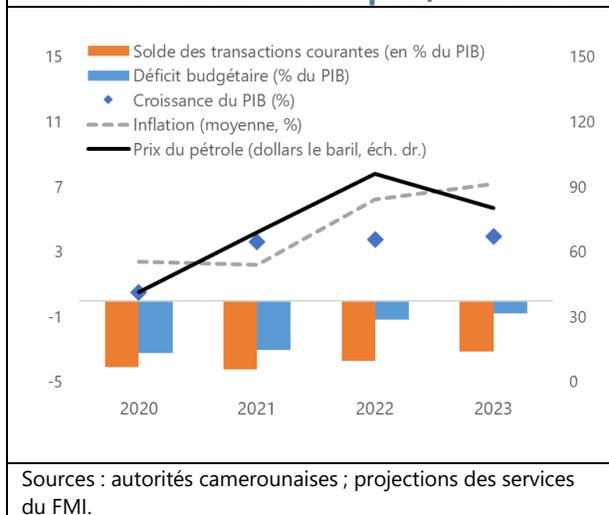
2. Le changement climatique est un des principaux défis recensés dans la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND-30). La stratégie établit que les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets sont essentielles pour une croissance durable et inclusive. À cet égard, les autorités prévoient : i) de renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles et ii) de prendre des mesures adéquates d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Par ailleurs, pour faire face aux conséquences des changements climatiques, notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et zones rurales sont victimes, les pouvoirs publics se sont fixé les objectifs suivants : i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre, ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique, iii) mettre en service les dispositifs de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques, iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises. Le document de stratégie en matière de croissance et d'emploi, Vision 2035, précurseur de la SND-30, reconnaissait lui aussi l'importance des changements climatiques et de leurs conséquences économiques et sociales.

3. Dans ce contexte, les autorités sollicitent un accord au titre de la FRD pour les aider à remédier aux vulnérabilités aux changements climatiques. Cet accord aidera les autorités à constituer des marges de manœuvre pour l'action publique et à remplacer des financements plus coûteux. Il facilitera aussi l'obtention de financements pour le climat et le développement durable. Cet accord coïnciderait avec les 18 mois restant à courir dans le cadre des accords MEDC/FEC en cours approuvés le 29 juillet 2021, qui ont été prolongés de 12 mois (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025) et avec une augmentation de l'accès de 40 % de la quote-part pendant la prolongation pour contribuer au financement de la balance des paiements.

B. Évolution Récente de l'Économie

4. L'évolution récente de l'économie est analysée dans le rapport des services du FMI pour la cinquième revue des accords FEC-MEDC approuvée par le conseil d'administration le 20 décembre 2023 (EBS/23/149, 8 décembre 2023). En résumé, la reprise économique du Cameroun s'est poursuivie en 2023, malgré de puissants facteurs extérieurs défavorables (graphique 2 du texte). L'inflation reste relativement forte et devrait atteindre 7,2 % en moyenne en 2023 avant de décélérer. Le déficit courant devrait se contracter en 2023, tandis que les résultats budgétaires se sont améliorés sous l'effet conjugué de la hausse des cours pétroliers mondiaux et de la reprise économique. Le développement du secteur financier est entravé par les fragilités présentes dans le système bancaire.

Graphique 2 du Texte. Principaux Indicateurs Économiques, 2020–23



5. L'évaluation des sauvegardes de 2022 a conclu que la BEAC conservait un cadre de gouvernance robuste. Une récente mission de suivi des sauvegardes a examiné la mise en œuvre des recommandations résiduelles de 2022 en matière de sauvegardes et l'évaluation extérieure de la qualité de l'audit interne.

C. Perspectives et Risques

6. Une amélioration progressive des conditions macroéconomiques est anticipée sous réserve de la poursuite des réformes et d'une conjoncture extérieure plus favorable. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme devraient rester globalement conformes à ce qu'anticipe le rapport des services du FMI pour la cinquième revue, avec une croissance moyenne prévisionnelle de 4,4 % à moyen terme et un recul de l'inflation sous le seuil de 3 % d'ici à la fin de 2027. Le ratio dette publique/PIB devrait demeurer inférieur à 45 %. À court terme, les retombées des évolutions de la situation régionale et mondiale, une possible aggravation des tensions sociales intérieures dans la période préélectorale et une intensification des catastrophes liées au climat risquent d'entraîner une révision à la baisse des perspectives.

D. Résultats du Programme dans le Cadre des Accords FEC-MEDC

7. Les résultats du programme appuyé par les accords FEC-MEDC demeurent satisfaisants. Le conseil d'administration a achevé les cinquièmes revues le 20 décembre 2023 et, bien que les données permettant d'évaluer les critères de réalisation à fin décembre 2023 ne soient pas encore disponibles, les services du FMI estiment, sur la base des données disponibles, que le programme demeure sur la bonne voie grâce aux actions correctives et à l'avancement des réformes. Le cadre macroéconomique est globalement inchangé depuis les cinquièmes revues. Le principal changement est le report de l'opération relative à la gestion de la dette pour un montant total de 200 milliards de francs CFA destinée à apurer les obligations intérieures impayées de l'État du T4 2023 au T1 2024. Ce report est sans effet sur l'évaluation des résultats du programme.

PRINCIPAUX DÉFIS ET ENJEUX DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Les domaines d'intervention prioritaires de la politique climatique sont axés sur quatre piliers : i) renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique, ii) intégrer l'agenda climatique dans les processus de gestion des finances publiques, iii) renforcer les efforts d'adaptation et iv) soutenir les efforts d'atténuation (annexe I et tableau 10). L'analyse des défis et des mesures de réforme identifiées puise dans le CCDR 2022 de la Banque mondiale, l'évaluation institutionnelle du changement climatique (CCIA, 2021), l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA, 2023), l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP, 2016) et le suivi de EGIP (2020). À cet égard, les réformes conduites dans le cadre de l'accord au titre de la FRD compléteront aussi les efforts d'amélioration de la gouvernance menés dans le cadre des accords FEC-MEDC.

A. Premier Pilier. Renforcer le Cadre de Gouvernance et la Coordination en matière de Climat

8. Le Cameroun a pris d'importantes mesures pour renforcer son cadre institutionnel relatif au climat, mais des défis considérables demeurent. Les principaux documents d'orientation concernant les changements climatiques sont le Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015-19 et la contribution déterminée au niveau national (CDN), mise à jour en 2021. Bien que plusieurs collectivités régionales et municipales aient adopté des plans d'action locaux sur les changements climatiques (PACC), il n'existe pas de stratégie nationale de mise en œuvre ou de plan d'action climatique décrivant comment le Cameroun compte atteindre ses objectifs d'adaptation ou d'atténuation. Le mécanisme institutionnel de la CDN du Cameroun confère un rôle de premier plan au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) et à l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC). Cependant, ce rôle n'est pas formellement défini dans le cadre institutionnel relatif au climat. En outre, le MINEPDED est confronté à des contraintes de ressources et de capacités pour coordonner le programme d'action climatique du pays. Étant donné le caractère transversal des questions relatives à la gouvernance en matière climatique, la coordination est également insuffisante entre les ministères et les autres organismes publics concernés. Pour renforcer le MINEPDED et améliorer la coordination, les services du FMI et les autorités sont convenues de la mesure de réforme MR 1.

- **MR 1.** Prendre un texte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique, soutenu par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le ministère des Finances (MINFI), et ii) définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et des agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique.

9. Les autorités rencontrent également des difficultés concernant la définition des priorités et la mise en œuvre des politiques publiques. Un Plan National pour le Climat (PNC) aiderait à renforcer la gouvernance climatique pour atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation énoncés dans la CDN et d'autres stratégies. La MR 2 guiderait les politiques climatiques nationales et faciliterait leur bonne mise en œuvre, en s'appuyant sur la MR 1 pour définir les fonctions et responsabilités des ministères sectoriels et des autres organismes publics dans la mise en œuvre du programme d'action climatique. Le PNC sera élaboré conjointement par les ministères sectoriels et les organismes publics et coordonné par le MINEPDED.

- **MR 2.** Élaborer et adopter un PNC validé par le Premier ministre, conformément à la CDN de 2021, qui i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière de climat pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation, et ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED.

10. Le financement des besoins en matière d'adaptation et d'atténuation est un enjeu majeur pour le Cameroun. La CDN indique que ces besoins sont importants, puisqu'ils sont estimés à 32 milliards de dollars américains pour l'adaptation et à 26 milliards de dollars américains pour les projets d'atténuation. Le PNC contribuera à guider les considérations pour le financement de l'action climatique, les sources de financement et les projets prioritaires.

B. Deuxième Pilier. Intégration de l'Agenda Climatique dans le Processus de Gestion des Finances Publiques

11. Les considérations climatiques ne sont pas bien intégrées dans le cadre de gestion des finances publiques du Cameroun. La gestion sensible au climat des investissements publics et la gestion des finances publiques vertes sont au stade embryonnaire. Des signes révèlent une sensibilisation croissante des institutions publiques à ces questions, et des initiatives sont en cours. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités élaborent une feuille de route en vue de l'intégration des considérations climatiques dans le système de gestion des investissements publics et de l'adoption du marquage climatique du budget. Selon l'évaluation PEFA Climat de 2023, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'un cadre d'action face aux changements climatiques et l'alignement entre le budget et l'architecture de la politique climatique, tandis que la circulaire sur le budget mentionne les changements climatiques et demande aux ministères de mettre en exergue les priorités climatiques et les résultats dans leurs projets de budget. Depuis l'EGIP de 2016 et le suivi de l'EGIP de 2020, des avancées ont été réalisées dans quelques domaines essentiels de la gestion des investissements publics, bien que ces améliorations n'aient pas intégré les considérations climatiques dans le système de gestion des investissements publics.

12. Le décret n° 4992 de 2018 fixe les règles encadrant le processus de maturation des projets. C'est une étape déterminante pour une préparation plus rigoureuse des projets. Par ailleurs, le décret n° 7987 de 2013 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public définit un cadre institutionnel et des procédures pour le suivi des projets d'investissement. Toutefois, ce cadre n'introduit pas de considérations climatiques dans les dispositions juridiques et à ce jour, les ministères, les services et les agences ne conduisent pas toujours l'analyse de faisabilité des projets requise. En conséquence, des projets qui ne sont ni bien définis ni résilients au climat sont intégrés dans le plan d'investissement public, ce qui engendre des difficultés et des retards lors de l'exécution. De plus, le processus d'évaluation des projets, bien qu'il ait été renforcé depuis 2020 avec l'adoption de lignes directrices pour l'évaluation et l'inclusion du « visa » environnemental, ne comprend toujours pas d'analyse relative au climat. Les critères de sélection des projets ne suivent pas la méthodologie d'évaluation multicritères et ne comportent pas non plus de critères relatifs au climat. Pour compléter le cadre de gestion des investissements publics et le rendre plus vert et plus résilient, le programme appuyé par la FRD soutiendra les mesures de réforme suivantes (MR 3, MR 4 et MR 5) :

- **MR 3 :** le MINEPAT, en collaboration avec les autres ministères concernés, définira et publiera les critères de priorisation et sélection des projets intégrant des critères liés au changement climatique et élaborera un manuel de procédures de sélection des projets.

- **MR 4** : le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets.
- **MR 5** : Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projet d'investissement (par exemple, évaluation ex-ante, sélection).

13. Pour une bonne mise en œuvre des projets d'investissement cruciaux liés au climat, l'élaboration et l'établissement du budget seront complétés par une exécution budgétaire renforcée. Les autorités poursuivront les efforts en vue d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement. Un rapport sur l'évolution et la situation financière des grands projets d'investissement, comprenant leur incidence potentielle sur la dette publique et les risques de refinancement, est annexé à la loi de finances depuis 2020. Les autres projets sont suivis par chaque ministère et inclus dans le résumé et état financier dans chaque cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Les partenariats public-privé (PPP) font l'objet d'un suivi spécifique dans le rapport sur les risques budgétaires. À l'avenir, l'accent sera mis sur les actions visant à : i) accroître l'efficacité et la transparence du système de marchés publics, ii) garantir le paiement régulier, ponctuel et efficace des dépenses publiques, dépenses « vertes » comprises, iii) mettre en place la comptabilité patrimoniale et permettre une maintenance appropriée pour des investissements résilients, iv) renforcer les capacités des institutions de surveillance à gérer et analyser les dépenses liées au climat et les résultats, et v) coordonner les actions liées aux changements climatiques avec les collectivités territoriales et les entreprises publiques.

C. Troisième Pilier. Renforcer les Efforts d'Adaptation

14. Pour renforcer la résilience aux changements climatiques, il est indispensable de comprendre l'exposition de la population et des biens aux catastrophes. Bien que la législation nationale du Cameroun intègre la notion de gestion des risques de catastrophe, les organismes nationaux n'ont pas de mandat clair ni de capacités adéquates pour suivre les risques et incorporer les informations relatives aux prévisions de catastrophes. Pour une stratégie complète de gestion des risques, l'évaluation des risques conduite par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) doit être validée et confortée par des informations plus fines disponibles au niveau local. La collecte, la gestion et la diffusion des informations sur les risques naturels, technologiques, industriels et anthropiques ont été confiées à l'Observatoire national de risques (ONR), dont l'organisation et les fonctions sont précisées dans l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003.

15. Le gouvernement prépare une version amendée de la loi sur la protection civile qui fixe les règles relatives à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes. La révision de l'arrêté de 2003 portant fonctionnement de l'ONR permettra de préciser les missions

et le fonctionnement de l'Observatoire à la lumière du projet de loi sur la protection civile et d'utiliser l'évaluation des risques dans toutes les phases de la gestion des risques de catastrophe, notamment la réduction des risques, l'état de préparation, la riposte et le relèvement. Les mesures de réforme proposées (MR 6 et MR 7) apporteront un appui décisif à la création d'un dispositif efficace de gestion des risques de catastrophe. La MR 6 garantit l'adoption de ce projet de loi sur la protection civile et améliore l'intervention de l'ONR dans la préparation et la riposte aux catastrophes. La MR 7 facilite l'accès des autorités aux fonds après une catastrophe par la définition et l'adoption d'une stratégie de financement des risques de catastrophe. La stratégie analyserait la mise en place de filets de protection sociale pour les ménages vulnérables dans les zones exposées aux risques.

- **MR 6.** Adopter et promulguer la loi sur la protection civile révisée et actualiser l'arrêté n° 037/PM portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire National des Risques (ONR).
- **MR 7.** Elaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes.

16. Les réformes conduites dans le cadre de l'accord au titre de la FRD devraient bénéficier indirectement à l'agriculture, secteur du pays le plus exposé aux changements climatiques. Au Cameroun, l'agriculture emploie plus de 70 % de la population et génère près d'un tiers des recettes d'exportation, après le pétrole brut. Les changements climatiques auront d'importantes conséquences sur l'agriculture, notamment en réduisant les rendements des cultures agricoles et la productivité de la main-d'œuvre, en particulier du fait de la forte proportion d'agriculteurs de subsistance particulièrement vulnérables aux chocs météorologiques (annexe I). Les mesures proposées au titre des deuxième et troisième piliers devraient avoir des effets sensibles sur l'agriculture. Les MR qui intègrent des considérations climatiques dans la gestion des finances publiques et des investissements publics soutiendraient les mesures destinées à construire des infrastructures résilientes aux changements climatiques, cruciales pour l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs car elles leur donnent accès aux marchés. L'établissement d'un solide cadre de gestion des risques de catastrophe guidé par l'exploitation des informations disponibles sur les risques sera également essentiel pour la résilience du secteur agricole et renforcera la capacité de prévention, d'atténuation, de riposte et de relèvement du secteur face aux aléas naturels, ainsi que sa capacité d'adaptation et de transformation face aux changements climatiques. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaille avec le Cameroun sur une agriculture résiliente au changement climatique. Ces travaux couvrent l'amélioration du système national de prévention et d'intervention d'urgence.³

³ Voir <https://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1640173/>

D. Quatrième Pilier. Soutenir les Efforts d'Atténuation

17. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du Cameroun ne représentent que 0,25 % du total des émissions mondiales, mais elles sont supérieures à la moyenne par habitant de l'AfSS. Dans le cadre de la CDN, le Cameroun s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2035 par rapport à un scénario de maintien du statu quo, cet engagement comprenant une cible inconditionnelle de 12 %. Producteur d'hydrocarbures accueillant une vaste forêt tropicale, le Cameroun peut renforcer ses efforts d'atténuation en promouvant la transition énergétique et en améliorant les normes dans le secteur des hydrocarbures et la gouvernance forestière.

18. Le Cameroun abrite de larges pans de la forêt tropicale du bassin du Congo, deuxième forêt tropicale du monde. La forêt tropicale est un puits de carbone stable et elle représente un atout décisif pour le Cameroun — dont la forêt couvre environ 40 % du territoire — dans la réalisation d'une croissance durable. L'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD) accompagnent le pays dans le cadre du programme Cameroun Septentrion vert (CASEVE), qui vise à prévenir les crises alimentaires et climatiques résultant de la surexploitation des territoires et des ressources naturelles. Malgré ses efforts, le Cameroun enregistre l'un des taux de déforestation les plus élevés du monde. Les causes directes de cette déforestation sont notamment l'exploitation forestière illégale — estimée à plus de 50 % de l'exploitation forestière totale,⁴ l'expansion de l'agriculture commerciale, le défrichement pour la petite production agricole, les activités extractives, et la construction de routes et d'autres infrastructures.⁵ Par ailleurs, les changements climatiques jouent un rôle de plus en plus important dans le recul de la forêt, ce qui se traduit par une exposition accrue aux sécheresses, aux incendies, aux tempêtes et aux invasions de parasites. Les pouvoirs publics ont déployé un éventail de taxes et de redevances pour promouvoir l'exploitation forestière durable, parmi lesquelles un taux différencié pour la taxe d'abattage — avec des taux préférentiels pour les entreprises pratiquant une gestion durable des forêts — et les taxes à l'exportation. L'accord au titre de la FRD soutiendra ces efforts par l'introduction d'incitations fiscales sous forme d'un système de bonus-malus écologique. Avec ce système, les taxes sur les principaux produits de l'exploitation forestière comme le bois d'œuvre et le cacao (qui constituent ensemble environ trois cinquièmes des exportations non pétrolières du pays),⁶ augmenteront pour les producteurs dont les normes ne sont pas jugées durables sur le plan environnemental. Lorsque les entreprises agréées pourront prouver que leur production est durable, elles bénéficieront d'un abattement fiscal. Le système de bonus-malus écologique peut encourager un nombre significatif de producteurs de bois d'œuvre et de cacao à adopter des pratiques d'exploitation forestière durable. Cette réforme fiscale sera mise en œuvre dans le cadre de la fiscalité standard et non à

⁴ Jianbang, G., P. O. Cerutti, M. Masiero, D. Pettenella, N. Andrighetto et T. Dawson, 2016.

« Quantifying Illegal Logging and Related Timber Trade » In *Illegal Logging and Related Timber Trade Dimensions, Drivers, Impacts and Responses: A Global Scientific Rapid Response Assessment Report*, dir. pub. D. Kleinschmit, S. Mansourian et C. Wildburger. IUFRO.

⁵ Banque mondiale, CCDR 2022.

⁶ Estimation basée sur les données de la base de données COMTRADE des Nations Unies 2022, accès le 8 décembre 2023.

travers un système parafiscal environnemental, et elle sera sans incidence sur les recettes. Une assistance technique serait nécessaire pour étudier la conception d'un système de bonus-malus et pour renforcer les capacités des autorités à appliquer et suivre cette mesure. La Banque mondiale et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) aideront les autorités à atteindre les MR, y compris les aspects non fiscaux tels que l'établissement, la mise à jour ou le renforcement de systèmes d'information de gestion sur la forêt, des systèmes de suivi, de déclaration et de contrôle, la certification de durabilité, les niveaux d'émission de référence pour les forêts et l'inventaire des forêts nationales.

- **MR 8.** Le gouvernement augmentera les taxes sur les produits de base liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois, tout en accordant des abattements fiscaux aux entreprises qui prouvent, à l'aide de certificats de durabilité accrédités, que la production de ce produit de base a eu un impact environnemental inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie.

19. À l'avenir, le Cameroun pourra atteindre ses objectifs d'atténuation en éliminant progressivement les subventions aux carburants et en réduisant le volume de gaz torchés et évacués (annexe I). Les autorités restent déterminées à supprimer progressivement les coûteuses subventions aux combustibles dans le cadre des accords FEC-MEDC actuellement en vigueur. En outre, en tant que producteur d'hydrocarbures, le Cameroun peut réduire le volume de gaz torchés, qui est le deuxième contributeur aux émissions nationales de CO₂ émanant des combustibles ou de l'industrie (Global Carbon Budget 2022). Bien que des considérations relatives au captage et à la commercialisation du gaz associé doivent être prises en compte en amont, il est important d'envisager un mécanisme de régulation efficace pour réduire le volume de gaz torchés et rejetés dans l'intervalle. Ces réformes pourraient être soutenues par de futures coopérations avec les partenaires techniques pour conforter les efforts d'atténuation du pays.

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Calendrier des Revues de l'Accord FRD et Achèvement des Mesures de Réforme

	6^e revue FEC-MEDC Date de disponibilité : 15 juin 2024	7^e revue FEC-MEDC Date de disponibilité : 15 décembre 2024	8^e revue FEC-MEDC Date de disponibilité : 3 juin 2025
Approbation de l'accord FRD : janvier 2024	1 ^{ère} revue de l'accord FRD	2 ^e revue de l'accord FRD	3 ^e revue de l'accord FRD
Premier pilier. Renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière de climat	MR 1. Prendre un texte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique soutenu par le ministère de l'Économie et le ministère des Finances, et ii) définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et des agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique. [Premier ministre ou Présidence]		MR 2. Élaborer et adopter un PNC validé par le Premier ministre, conforme à la CDN de 2021, qui i) énonce les principales actions, cibles, politiques et mesures du gouvernement en matière de climat pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation, et ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences publiques sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED. [Premier ministre et MINEPDED]
Deuxième pilier. Intégration de l'agenda climatique dans les processus de GFP	MR 3. Le MINEPAT, en collaboration avec les autres ministères concernés, définira et publiera les critères de priorisation et sélection des projets intégrant des critères liés au changement climatique et établira un manuel de procédures de sélection. [MINEPAT]	MR 4. Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. [MINEPAT]	MR 5. Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et du décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projets d'investissement (par exemple, évaluation ex ante, sélection, etc.). [MINEPAT]
Troisième pilier. Renforcer les efforts d'adaptation		MR 6. Adopter et promulguer la loi sur la protection civile révisée et actualiser l'arrêté n° 037/PM portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire National des Risques (ONR). [Présidence]	MR 7. Élaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe, qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes. [MINFI/MINEPDED]
Quatrième pilier. Soutenir les efforts d'atténuation			MR 8. Le gouvernement augmentera les taxes sur les produits de base liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois, tout en accordant des abattements fiscaux aux entreprises qui prouvent, à l'aide de certificats de durabilité accrédités, que la production de ce produit de base a eu un impact environnemental inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie. [MINFI]

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

20. Le 20 décembre 2023, le conseil d'administration du FMI a approuvé la demande de prolongation et d'augmentation de l'accès dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC. Cette décision permet de prolonger les accords de 36 mois à 48 mois (jusqu'au 28 juillet 2025) et d'augmenter l'accès de 40 % de la quote-part pendant la période de prolongation pour l'appui à la balance des paiements, à savoir 36,8 millions de DTS (FEC) et 73,6 millions de DTS (MEDC), ce qui porte l'accès total dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC à 593,4 millions de DTS, soit 215 % de la quote-part (dont 197,8 millions de DTS, 71,7 % de la quote-part, pour la FEC et 395,6 millions de DTS, 143,3 % de la quote-part, pour le MEDC). Le conseil d'administration a achevé la cinquième revue le 20 décembre 2023. D'après les données disponibles pour septembre 2023, le programme demeure sur la bonne voie. Les données pour fin 2023 ne sont pas encore disponibles.

21. Niveau d'accès, échelonnement et revues. Le Cameroun remplit les conditions d'accès à un financement au titre de la FRD (groupe B). Le niveau d'accès proposé est fixé à 50 % de la quote-part du Cameroun, soit 138 millions de DTS (environ 185 millions de dollars américains) sur la base de la durée proposée de 18 mois, d'une application résolue des MR envisagées et d'une capacité adéquate à rembourser le FMI. L'accord au titre de la FRD et son niveau d'accès sont considérés comme un tremplin vers des réformes liées au climat. De nouvelles réformes pourraient justifier un accès complémentaire ultérieur, soit par une augmentation de cet accord FRD, soit par un futur accord (dans le cadre d'un accord donnant accès aux tranches supérieures de crédit), en fonction de la robustesse des réformes et d'autres exigences. L'accord proposé au titre de la FRD est destiné à l'appui budgétaire et fournira au Cameroun un financement plus abordable à échéances plus longues, ce qui améliorera sa capacité de remboursement. Trois revues sont prévues, les dates de réunion du conseil d'administration devant coïncider avec les revues des accords FEC-MEDC en juin 2024, décembre 2024 et juin 2025. L'échelonnement des versements correspondra à l'exécution des mesures de réforme, chaque mesure équivalant à 6,25 % de la quote-part, soit 17,25 millions de DTS (tableau 9). La FRD étant utilisée comme appui budgétaire, un protocole d'accord entre le ministère des Finances et la Banque centrale a été signé (¶18 de la note d'orientation opérationnelle de la FRD).

22. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est adéquate mais elle demeure entourée de risques élevés (graphique 1 et tableau 5). Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (basé sur les tirages actuels et futurs) culmine à plus de 3 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles à l'égard du FMI atteignent leur plus haut niveau d'environ 2,9 % des recettes hors dons en 2027, ce qui est nettement supérieur au premier quartile du groupe de référence. L'encours des crédits en pourcentage des indicateurs macroéconomiques pertinents devrait demeurer inférieur à la médiane des pays comparables d'après les projections, mais les obligations annuelles en pourcentage des recettes et des exportations devraient être nettement supérieures à la médiane du groupe de référence. Les risques pour le programme et le FMI sont élevés et la capacité à rembourser le FMI pourrait être obérée par la réalisation de risques potentiels (risques de contagion mondiale, par exemple, ou passifs conditionnels des entreprises publiques, imputables notamment à de possibles retards dans l'exécution de réformes essentielles). Il sera indispensable d'accélérer le rythme des réformes, de maintenir le cap sur les objectifs du

programme et d'obtenir un appui budgétaire auprès d'autres donateurs au moment opportun. Un appui politique sans réserve aux objectifs du programme à l'échelle nationale et régionale est indispensable pour atténuer ces risques.

23. Le programme au titre des accords au titre de la FEC et du MEDC est intégralement financé. Les partenaires pour le développement ont donné des engagements de financement fermes pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement pour la durée résiduelle des accords sont satisfaisantes. Les échanges avec les donateurs ont confirmé que l'engagement du FMI a joué un rôle important dans leur décision de contribuer à l'appui budgétaire, au soutien quasi budgétaire et au financement de projets.

24. Les risques entourant le programme appuyé par la FRD sont maîtrisables. De nouveaux retards dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures de soutien pourraient aggraver les tensions sociales et sécuritaires. L'augmentation des recettes pétrolières pourrait mettre à l'épreuve la capacité des autorités à conduire les réformes avant les élections. Une aggravation des répercussions négatives de la situation régionale et mondiale pourrait compromettre les soldes extérieurs, tandis que la multiplication des phénomènes liés au changement climatique pourrait aggraver l'insécurité alimentaire et les tensions sociales. Toutefois, les antécédents des autorités et leur détermination à l'égard des réformes envisagées dans le cadre du programme appuyé par la FRD donnent à penser que ces risques sont maîtrisables. Les risques sont également atténués par la conditionnalité du programme, le dialogue étroit avec les principaux donateurs et l'exhaustivité du programme de renforcement des capacités, adapté aux besoins immédiats et à plus long terme.

25. L'accord au titre de la FRD devrait catalyser des financements supplémentaires. L'étroite collaboration avec plusieurs donateurs internationaux et bilatéraux dans le cadre de l'accord au titre de la FRD met à profit les expertises comparatives et les connaissances institutionnelles. À titre d'exemple, la Banque mondiale a souligné l'importance des mesures de réforme prévues dans l'accord au titre de la FRD dans le renforcement de l'engagement de la Banque mondiale dans le développement climato-résilient et elle compte maintenir une étroite collaboration avec le FMI, notamment en aidant le Cameroun à obtenir de nouveaux financements pour le climat. En outre, l'UE prévoit de disposer d'un portefeuille pour le climat de 40 millions d'euros sur la période 2024-28 et a souligné l'importance du programme appuyé par la FRD dans l'accélération des réformes liées au climat. Une mise en œuvre résolue des mesures de réforme signalerait l'engagement du Cameroun à promouvoir des réformes essentielles visant à relever les défis liés aux changements climatiques. Les réformes envisagées dans l'accord ouvrent également la voie à l'établissement d'un cadre apte à renforcer le dialogue avec les donateurs et à attirer des financements verts privés.

26. Le risque de surendettement du Cameroun demeure élevé mais la dette reste viable à moyen terme avec la FRD. Le financement au titre de la FRD — qui remplacera des financements plus coûteux — améliorera les indicateurs de la dette publique totale, avec une légère dégradation des ratios de dette extérieure, tandis que l'incidence globale sur l'analyse de viabilité de la dette est limitée. Le train de réformes prévu dans l'accord au titre de la FRD pourrait accélérer les progrès dans le domaine de la prévention des risques liés au climat, ce qui pourrait améliorer la viabilité de la dette à plus long terme.

Tableau 2 du Texte. Cameroun : Financement Extérieur

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	Total (en Mrd. FCFA)	Total (en Mio. DTS)	% du déficit	% quote- part ¹
Écart de financement	186	253	104	542	673	100	244
Financement du FMI	136	89	44	269	334	50	121
FEC	45	30	15	89	111	16	40
MEDC	91	59	30	180	223	33	81
Appui budgétaire d'autres bailleurs	50	164	60	273	339	50	123
BAfD	23	18	0	41	51	8	18
Banque mondiale	0	120	60	180	223	33	81
France	27	26	0	53	65	10	24
UE	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire							
FRD	0	55	56	111	138	0	50

Source : calcul des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

27. Les changements climatiques présentent des risques considérables pour le Cameroun.

Le pays bénéficie d'abondantes ressources naturelles et son territoire couvre une partie non négligeable d'une des plus grandes forêts tropicales du monde, celle du bassin du Congo. Cependant, c'est un pays fragile et en conflit (PFC) qui présente un ensemble de fragilités, notamment une forte vulnérabilité aux changements climatiques et aux risques liés à la récurrence des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain, et à l'érosion du littoral. Le changement climatique constitue une menace imminente pour les moyens de subsistance de la population et pourrait entraîner d'importantes pertes de production, tout en aggravant l'insécurité alimentaire et les conflits et en accentuant la pauvreté, les inégalités et les déplacements de population. Sans action appropriée, le changement climatique pourrait retarder l'accumulation de capital humain et compromettre le développement et la croissance inclusive.

28. Les autorités reconnaissent que la lutte contre les effets des changements climatiques revêt un caractère hautement prioritaire dans leur stratégie nationale de développement. La

stratégie nationale de développement (SND-30) souligne que les changements climatiques sont un des principaux défis du pays, et elle fait de l'adaptation et de l'atténuation des objectifs clés pour réaliser une croissance durable et inclusive. Les autorités se sont également engagées à pratiquer une gestion durable des ressources naturelles et à conduire des politiques d'adaptation et d'atténuation, et le Cameroun est signataire de l'Accord de Paris (COP21). Les autorités ont validé la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Cameroun, qui s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre et recense plusieurs priorités d'adaptation, parmi lesquelles des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques, des infrastructures d'énergie et de transport résilientes, et la gestion des risques de catastrophe.

29. Une mise en œuvre résolue du programme national d'action contre les changements climatiques est indispensable. Une solide mise en œuvre des réformes renforcera la résilience de la population aux chocs climatiques à court terme et atténuera les risques à long terme pour la balance des paiements. Les autorités devront relever les grands défis structurels liés aux changements climatiques, au rang desquels figure la résilience des infrastructures et de l'agriculture, avec le soutien d'initiatives pour mobiliser des financements privés pour le climat.

30. Une bonne coordination entre les organismes et les partenaires intervenant dans le programme d'action climatique du pays sera également importante. Les mesures nationales de lutte contre les changements climatiques étant transversales à plusieurs ministères et organismes, elles exigent qu'ils collaborent étroitement. Les MR nécessiteront également une étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales (IFI), dont la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux.

31. D'importantes ressources financières et une assistance technique seront nécessaires pour atteindre les objectifs. L'accord au titre de la FRD devrait permettre de mobiliser de nouveaux financements pour l'action climatique et d'intensifier le renforcement des capacités en cours tout en engageant des travaux dans de nouveaux domaines.

32. Compte tenu de l'engagement à l'égard des réformes, les services du FMI souscrivent à la demande d'accord au titre de la FRD présentée par les autorités. L'accord proposé accompagnera le Cameroun dans les efforts qu'il déploie pour s'adapter aux changements climatiques et accélérer les réformes d'atténuation, améliorer l'orientation de la politique climatique à moyen terme, remplacer des financements plus coûteux et mieux amortir les chocs liés aux difficultés structurelles dues aux changements climatiques et aux futurs besoins de financement de la balance des paiements qui en découlent. Le train complet de réformes devrait aider à gérer d'importants enjeux concernant l'action publique face aux changements climatiques, notamment l'instauration d'un environnement propice à la mise en œuvre des politiques publiques, avec des dispositifs institutionnels et de gestion des finances publiques appropriés et la promotion des efforts d'adaptation et d'atténuation.

Tableau 1. Cameroun : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2022–28
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Est.	2024		2025	2026	2027	2028		
		5 ^e rev.	Proj.					5 ^e rev.	Proj.
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	3,6	4,0	4,0	4,3	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	2,1	0,5	0,5	2,7	2,7	1,3	0,2	0,2	0,2
PIB non pétrolier à prix constants	3,6	4,1	4,1	4,3	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7
Déflateur du PIB	6,3	3,1	3,1	3,5	3,5	4,0	3,1	2,6	1,7
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	27 702	29 704	29 704	32 063	32 063	34 822	37 515	40 216	42 770
Pétrolier	1 155	957	957	976	976	939	900	866	837
Non pétrolier	26 548	28 747	28 747	31 088	31 088	33 884	36 615	39 349	41 933
Prix à la consommation (moyenne)	6,3	7,2	7,2	5,9	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5
Prix à la consommation (fin de période)	7,3	6,2	6,2	5,5	5,5	5,2	3,6	2,0	2,0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	11,4	9,0	9,0	8,4	8,4	7,6	7,4	7,2	7,1
Avoirs extérieurs nets 1/	7,7	1,6	-0,8	3,2	6,0	3,2	2,2	2,5	3,5
Avoirs intérieurs nets 1/	3,6	7,4	9,8	5,3	2,4	4,4	5,2	4,7	3,6
Crédit intérieur au secteur privé	13,6	11,2	11,2	9,5	9,5	7,7	7,4	7,2	7,2
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	15,3	15,6	15,6	16,2	16,2	17,0	17,3	18,3	19,1
Investissement intérieur brut	18,7	18,6	18,6	19,0	19,0	19,4	20,1	20,9	21,8
Investissement public	4,6	4,6	4,6	5,3	5,3	5,9	6,6	7,2	7,5
Investissement privé	14,1	13,9	13,9	13,7	13,7	13,6	13,5	13,8	14,4
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	15,9	16,0	16,0	15,9	15,9	15,5	15,6	15,7	15,8
Recettes pétrolières	3,5	2,9	2,9	2,5	2,5	2,0	1,9	1,8	1,7
Recettes non pétrolières	12,1	12,7	12,7	13,1	13,1	13,3	13,6	13,8	14,0
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,6	13,1	13,1	13,5	13,5	13,7	13,9	14,1	14,3
Total des dépenses	17,1	16,6	16,6	16,3	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-1,5	-1,0	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,1	-0,7	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,8	-0,9	-0,9
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons non compris	-1,6	-2,3	-1,6	-1,4	-2,0	-1,1	-1,4	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,2	-1,9	-1,3	-1,1	-1,7	-0,9	-1,2	-0,9	-0,9
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-3,9	-2,5	-2,5	-1,9	-1,9	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, % du PIB non pétrolier)	-4,0	-2,6	-2,6	-2,0	-2,0	-1,4	-1,7	-1,7	-1,6
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-0,7	-1,7	-1,7	-1,5	-1,5	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7
Exportations de pétrole	7,8	5,5	5,5	5,1	5,1	4,9	4,2	3,5	3,0
Exportations hors pétrole	7,8	8,4	8,4	8,5	8,5	8,3	8,2	8,2	8,3
Importations	16,3	15,6	15,6	15,1	15,1	14,6	14,0	13,4	13,0
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,7	-3,3	-3,3	-2,9	-2,9	-2,7	-2,8	-2,7	-2,8
Dons officiels compris	-3,4	-3,0	-3,0	-2,8	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7
Termes de l'échange	-10,6	-2,2	-2,2	1,6	1,6	0,5	-4,4	-5,5	-4,5
Dette publique									
Encours de la dette publique	45,3	41,8	41,8	39,0	39,0	36,1	34,1	32,6	31,4
Dont : dette extérieure	30,8	29,2	28,6	28,5	28,6	27,3	26,3	25,7	25,7

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	5 ^e rev.	Proj.	5 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	4 417	4 743	4 743	5 106	5 106	5 409	5 843	6 315	6 741	
Total des recettes	4 313	4 644	4 644	5 009	5 009	5 328	5 799	6 275	6 720	
Recettes du secteur pétrolier	973,8	870	870	810	810	691	698	709	724	
Recettes du secteur non pétrolier	3 339	3 774	3 774	4 200	4 200	4 636	5 100	5 566	5 996	
Impôts directs	838	964	964	1 069	1 069	1 208	1 372	1 528	1 676	
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	150	173	173	181	181	189	198	207	216	
Autres taxes sur les biens et services	1 699	1 915	1 915	2 125	2 125	2 385	2 624	2 882	3 087	
Taxes sur le commerce international	420	453	453	509	509	520	547	576	623	
Recettes non fiscales	232	269	269	316	316	335	360	374	394	
Total des dons	104	99	99	97	97	81	45	40	21	
Projets	49	35	35	38	38	41	45	40	21	
Autres	55	64	64	59	59	40	0	0	0	
Dépenses totales	4 725	4 937	4 937	5 227	5 227	5 546	6 136	6 669	7 124	
Dépenses courantes	3 448	3 506	3 506	3 494	3 494	3 429	3 597	3 776	3 930	
Traitements et salaires	1 193	1 313	1 313	1 428	1 428	1 487	1 557	1 682	1 780	
Biens et services	893	833	833	927	927	956	1 030	1 047	1 063	
Subventions et transferts	1 151	1 037	1 037	818	818	627	636	643	654	
Intérêts	211	323	323	320	320	359	373	404	433	
Extérieurs	169	194	194	182	182	209	212	230	249	
Intérieurs	42	129	129	138	138	150	162	173	184	
Dépenses d'équipement	1 279	1 379	1 379	1 690	1 690	2 037	2 489	2 893	3 194	
Investissement financé sur ressources intérieures	581	627	627	819	819	1 012	1 389	1 767	2 085	
Investissement financé sur ressources extérieures	688	723	723	831	831	986	1 060	1 086	1 069	
Réhabilitation et participation	10	29	29	40	40	40	40	40	40	
Prêts nets	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds de promotion de la production locale	0	21	21	13	13	0	0	0	0	
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0	31	31	30	30	0	0	0	0	
Solde global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-412	-294	-294	-218	-218	-219	-337	-394	-405	
Dons compris	-308	-194	-194	-121	-121	-138	-292	-354	-383	
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-819	-489	-489	-216	-216	4	-246	-379	-467	
Ajustement à la base caisse	-25	-385	-185	-220	-420	-170	-170	0	0	
Ordonnements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-25	-385	-185	-220	-420	-170	-170	0	0	
dont arriérés (- = réduction)	-43	-370	-170	-150	-350	-100	-100	0	0	
dont instances de paiement (- = réduction)	18	0	0	-50	-50	-50	-50	0	0	
dont autres arriérés 1/	0	-15	-15	-20	-20	-20	-20	0	0	
Solde global (base caisse)										
Dons non compris	-436	-678	-478	-438	-638	-389	-507	-394	-405	
Dons compris	-332	-579	-379	-341	-541	-308	-462	-354	-383	
Financement	332	393	193	89	289	203	462	354	383	
Financement extérieur net	310	291	91	264	464	287	398	432	616	
Amortissement	-589	-704	-704	-643	-643	-657	-623	-654	-538	
Tirages	898	995	795	907	1 107	945	1 021	1 086	1 155	
Euro-obligation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financement intérieur net	22	102	102	-176	-176	-84	65	-78	-233	
Système bancaire (net)	73	302	302	61	61	71	69	122	148	
Banque centrale	102	110	110	-64	-9	-73	-149	-112	-99	
Allocation de DTS	70	80	80	0	0	0	0	0	0	
FRD		0	0	0	55	56	0	0	0	
Banques commerciales	-28	192	192	125	70	144	218	235	247	
Financement non bancaire (intérieur)	-51	-200	-200	-236	-236	-155	-4	-200	-381	
Écart de financement	0	186	186	253	253	104	0	0	0	
Financement du FMI		136	136	89	89	44	0	0	0	
FEC		45	45	30	30	15	0	0	0	
MEDC		91	91	59	59	30	0	0	0	
Appui budgétaire (hors FMI)		50	50	164	164	60	0	0	0	
BAfD		23	23	18	18	0	0	0	0	
BM		0	0	120	120	60	0	0	0	
France		27	27	26	26	0	0	0	0	
UE		0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	
Financement exceptionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart résiduel		0	0	0	0	0	0	0	0	
Pour mémoire :										
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-97	129	129	199	199	222	81	50	50	
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-122	-256	-56	-21	-221	52	-89	50	50	
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-1 071	-741	-741	-611	-611	-470	-617	-659	-674	
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1 095	-1 126	-926	-831	-1 031	-640	-787	-659	-674	

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT (protocole d'accord technique).

Tableau 2b. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	5 ^e rev.	Proj.	5 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	15,9	16,0	16,0	15,9	15,9	15,5	15,6	15,7	15,8
Total des recettes	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,3	15,5	15,6	15,7
Recettes du secteur pétrolier	3,5	2,9	2,9	2,5	2,5	2,0	1,9	1,8	1,7
Recettes du secteur non pétrolier	12,1	12,7	12,7	13,1	13,1	13,3	13,6	13,8	14,0
Impôts directs	3,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,5	3,7	3,8	3,9
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres taxes sur les biens et services	6,1	6,4	6,4	6,6	6,6	6,8	7,0	7,2	7,2
Taxes sur le commerce international	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,5
Recettes non fiscales	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Total des dons	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Projets	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	17,1	16,6	16,6	16,3	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7
Dépenses courantes	12,4	11,8	11,8	10,9	10,9	9,8	9,6	9,4	9,2
Traitements et salaires	4,3	4,4	4,4	4,5	4,5	4,3	4,2	4,2	4,2
Biens et services	3,2	2,8	2,8	2,9	2,9	2,7	2,7	2,6	2,5
Subventions et transferts	4,2	3,5	3,5	2,6	2,6	1,8	1,7	1,6	1,5
Intérêts	0,8	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Extérieurs	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Intérieurs	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépenses d'équipement	4,6	4,6	4,6	5,3	5,3	5,9	6,6	7,2	7,5
Investissement financé sur ressources intérieures	2,1	2,1	2,1	2,6	2,6	2,9	3,7	4,4	4,9
Investissement financé sur ressources extérieures	2,5	2,4	2,4	2,6	2,6	2,8	2,8	2,7	2,5
Réhabilitation et participation	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements)	-1,5	-1,0	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9
Dons non compris	-1,5	-1,0	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,1	-0,7	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,8	-0,9	-0,9
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-3,0	-1,6	-1,6	-0,7	-0,7	0,0	-0,7	-0,9	-1,1
Ajustement à la base caisse	-0,1	-1,3	-0,6	-0,7	-1,3	-0,5	-0,5	0,0	0,0
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	-0,1	-1,3	-0,6	-0,7	-1,3	-0,5	-0,5	0,0	0,0
dont arriérés (- = réduction)	-0,2	-1,2	-0,6	-0,5	-1,1	-0,3	-0,3	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
dont autres arriérés 1/	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-1,6	-2,3	-1,6	-1,4	-2,0	-1,1	-1,4	-1,0	-0,9
Dons non compris	-1,6	-2,3	-1,6	-1,4	-2,0	-1,1	-1,4	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,2	-1,9	-1,3	-1,1	-1,7	-0,9	-1,2	-0,9	-0,9
Financement	1,2	1,3	0,7	0,3	0,9	0,6	1,2	0,9	0,9
Financement extérieur net	1,1	1,0	0,3	0,8	1,4	0,8	1,1	1,1	1,4
Amortissement	-2,1	-2,4	-2,4	-2,0	-2,0	-1,9	-1,7	-1,6	-1,3
Tirages	3,2	3,4	2,7	2,8	3,5	2,7	2,7	2,7	2,7
Euro-obligation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur net	0,1	0,3	0,3	-0,5	-0,5	-0,2	0,2	-0,2	-0,5
Système bancaire (net)	0,3	1,0	1,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Banque centrale	0,4	0,4	0,4	-0,2	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2
Allocation de DTS	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	-0,1	0,6	0,6	0,4	0,2	0,4	0,6	0,6	0,6
Financement non bancaire (intérieur)	-0,2	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,4	0,0	-0,5	-0,9
Écart de financement	0,0	0,6	0,6	0,8	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0
Financement du FMI	0,0	0,5	0,5	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Aide budgétaire (hors FMI)	0,0	0,2	0,2	0,5	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :									
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,2	0,1	0,1
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-0,4	-0,9	-0,2	-0,1	-0,7	0,1	-0,2	0,1	0,1
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-3,9	-2,5	-2,5	-1,9	-1,9	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-4,0	-3,8	-3,1	-2,6	-3,2	-1,8	-2,1	-1,6	-1,6

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT (protocole d'accord technique).

Tableau 3. Cameroun : Balance des Paiements, 2022–28
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	5 ^e rev.	Proj.	5 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes	-941	-884	-884	-896	-896	-866	-1 037	-1 085	-1 161	
Balance commerciale	-197	-513	-513	-484	-484	-470	-607	-666	-720	
Exportations de biens	4 322	4 135	4 135	4 371	4 371	4 600	4 641	4 709	4 860	
Pétrole et produits pétroliers	2 163	1 645	1 645	1 648	1 648	1 702	1 569	1 409	1 289	
Secteur non pétrolier	2 159	2 490	2 490	2 724	2 724	2 898	3 072	3 300	3 571	
Importations de biens	-4 519	-4 648	-4 648	-4 856	-4 856	-5 070	-5 248	-5 375	-5 580	
Services (nets)	-508	-437	-437	-426	-426	-425	-419	-406	-433	
Exportations de services	1 073	1 287	1 287	1 413	1 413	1 556	1 707	1 860	1 990	
Importations de services	-1 581	-1 724	-1 724	-1 840	-1 840	-1 981	-2 126	-2 266	-2 423	
Revenu (net)	-689	-411	-411	-414	-414	-459	-483	-519	-554	
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-169	-194	-194	-182	-182	-209	-212	-230	-249	
Transferts (nets)	454	477	477	429	429	488	472	507	547	
Entrées	727	757	757	731	731	815	824	884	940	
Sorties	-273	-280	-280	-302	-302	-327	-352	-377	-393	
Solde du compte de capital et d'opérations financières	1 421	893	693	984	1 184	1 034	1 237	1 329	1 550	
Compte de capital	135	35	35	38	38	41	45	40	21	
Transferts de capitaux	49	35	35	38	38	41	45	40	21	
Compte d'opérations financières	1 287	857	657	946	1 146	993	1 193	1 289	1 529	
Capital officiel	145	291	91	264	464	343	399	434	619	
Emprunts	733	995	795	907	1 107	1 000	1 021	1 086	1 155	
<i>Dont</i> : Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissement	-589	-704	-704	-643	-643	-657	-623	-654	-538	
Capital non officiel (net)	755	586	586	657	657	695	839	900	939	
<i>dont</i> : Investissement direct étranger	560	554	554	622	622	713	799	858	896	
Secteur pétrolier (net)	122	120	120	135	135	155	173	186	194	
Capital privé à court terme, net	387	-20	-20	25	25	-45	-45	-45	-30	
Erreurs et omissions	68	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	548	9	-191	88	288	168	201	244	389	
Financement	-548	-9	191	-88	-288	-168	-201	-244	-389	
Banque des États d'Afrique centrale	-669	-161	39	-289	-545	-250	-72	-95	-251	
Remboursements au FMI	0	-33	-33	-51	-51	-78	-129	-149	-138	
<i>Allocation de DTS</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>FRD</i>	0	0	0	0	55	56	0	0	0	
Écart de financement	0	186	186	253	253	104	0	0	0	
Financement du FMI		136	136	89	89	44	0	0	0	
Aide budgétaire (hors FMI)		50	50	164	164	60	0	0	0	
Financement exceptionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart résiduel		0	0	0	0	0	0	0	0	
	(% du PIB)									
Balance commerciale	-0,7	-1,7	-1,7	-1,5	-1,5	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7	
Exportations de pétrole	7,8	5,5	5,5	5,1	5,1	4,9	4,2	3,5	3,0	
Exportations hors pétrole	7,8	8,4	8,4	8,5	8,5	8,3	8,2	8,2	8,3	
Importations	16,3	15,6	15,6	15,1	15,1	14,6	14,0	13,4	13,0	
Solde des transactions courantes	-3,4	-3,0	-3,0	-2,8	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7	
Dons compris	-3,4	-3,0	-3,0	-2,8	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7	
Dons non compris	-3,7	-3,3	-3,3	-2,9	-2,9	-2,7	-2,8	-2,7	-2,8	
Solde global	2,0	0,0	-0,6	0,3	0,9	0,5	0,5	0,6	0,9	
Investissement direct étranger	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,1	
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Volume d'exportation	7,5	5,8	5,8	4,6	4,6	5,8	6,7	8,3	8,5	
Pétrole brut	-0,4	-6,4	-6,4	-9,7	-9,7	-19,3	-17,6	-16,3	-17,8	
Hors pétrole	9,2	8,2	8,2	7,0	7,0	9,3	9,1	10,2	10,1	
Volume des importations	-8,1	10,1	10,1	5,0	5,0	5,5	4,6	3,3	4,2	
Termes de l'échange	-10,6	-2,2	-2,2	1,6	1,6	0,5	-4,4	-5,5	-4,5	
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	-2,1	6,6	6,6	2,3	2,3	-2,6	-2,9	-2,5	-1,7	
Indice des prix à l'exportation	23,4	-9,6	-9,6	1,1	1,1	-0,5	-5,4	-6,3	-4,9	
Indice des prix à l'importation	38,0	-7,6	-7,6	-0,5	-0,5	-1,1	-1,1	-0,9	-0,4	
Prix du pétrole (en dollars/baril)	96,4	80,5	80,5	79,9	79,9	76,0	72,7	69,9	67,5	

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : Situation Monétaire, 2022–28
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	5 ^e rev.	Proj.	5 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	3 193	3 327	3 127	3 609	3 664	3 977	4 208	4 482	4 902
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1 854	1 913	1 713	2 164	2 220	2 503	2 704	2 948	3 338
<i>Dont</i> : Avoirs extérieurs de la BEAC	3 191	3 352	3 152	3 641	3 697	3 947	4 019	4 114	4 365
<i>Dont</i> : Crédit du FMI	-794	-896	-896	-934	-934	-901	-772	-623	-485
Banques commerciales	1 339	1 414	1 414	1 444	1 444	1 474	1 504	1 534	1 564
Avoirs intérieurs nets	4 964	5 566	5 766	6 034	5 979	6 402	6 940	7 465	7 892
Crédit intérieur	6 126	6 983	6 983	7 478	7 478	7 925	8 134	8 664	9 249
Créances nettes sur le secteur public	2 328	2 766	2 766	2 865	2 865	2 961	2 807	2 958	3 136
Créances nettes sur l'administration centrale	2 267	2 705	2 705	2 854	2 854	2 970	3 036	3 158	3 306
Banque centrale	978	914	914	688	744	465	61	-306	-661
Créances	1 371	1 473	1 473	1 511	1 511	1 478	1 349	1 200	1 061
Crédit en deçà du plafond statutaire	577	577	577	577	577	577	577	577	577
Contrepartie du crédit du FMI	794	896	896	934	934	901	772	623	485
Dépôts	-393	-560	-560	-823	-767	-1 013	-1 288	-1 506	-1 722
Banques commerciales	1 289	1 791	1 791	2 166	2 110	2 505	2 973	3 457	3 954
Créances sur le Trésor	1 341	1 791	1 791	2 166	2 110	2 505	2 973	3 457	3 954
Dépôts	-52	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts d'autres organismes publics	-510	-510	-510	-560	-560	-580	-800	-800	-800
Crédit aux organismes autonomes	27	27	27	27	27	27	27	29	30
Crédit à l'économie 1/	4 342	4 762	4 762	5 157	5 157	5 508	5 871	6 277	6 713
Crédit aux entreprises publiques	544	544	544	544	544	544	544	571	600
Crédit aux établissements financiers	57	57	57	57	57	57	57	57	57
Crédit au secteur privé	3 742	4 161	4 161	4 556	4 556	4 907	5 270	5 649	6 056
Autres postes (net)	-1 163	-1 417	-1 217	-1 444	-1 499	-1 523	-1 194	-1 199	-1 357
Monnaie au sens large	8 157	8 893	8 893	9 643	9 643	10 379	11 148	11 947	12 794
Circulation fiduciaire hors banques	1 614	1 761	1 761	1 911	1 911	2 058	2 212	2 372	2 541
Dépôts	6 544	7 132	7 132	7 732	7 732	8 321	8 936	9 576	10 253
Pour mémoire :									
Emprunt net auprès de la banque centrale, hors FMI	184	17	17	-246	-191	-436	-711	-929	-1 145
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	7,7	1,6	-0,8	3,2	6,0	3,2	2,2	2,5	3,5
Avoirs intérieurs nets	3,6	7,4	9,8	5,3	2,4	4,4	5,2	4,7	3,6
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	-0,4	5,4	5,4	1,7	1,7	1,2	0,6	1,1	1,2
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	15,1	9,7	9,7	8,3	8,3	6,8	6,6	6,9	6,9
Crédit au secteur privé									
Variation annuelle en pourcentage	13,6	11,2	11,2	9,5	9,5	7,7	7,4	7,2	7,2
En pourcentage du PIB	13,5	14,0	14,0	14,2	14,2	14,1	14,0	14,0	14,2
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	11,4	9,0	9,0	8,4	8,4	7,6	7,4	7,2	7,1
Circulation fiduciaire hors banques	4,7	9,1	9,1	8,5	8,5	7,7	7,5	7,2	7,1
Dépôts	13,1	9,0	9,0	8,4	8,4	7,6	7,4	7,2	7,1
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : Capacité à Rembourser le FMI, 2023-44

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																						
Principal	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	166,2	153,3	120,2	76,1	46,6	24,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts	15,2	31,3	31,5	31,1	29,8	27,9	25,4	23,0	20,6	18,6	17,4	17,0	16,9	17,0	16,9	16,9	17,0	16,9	16,9	16,9	16,9	17,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹																						
Principal	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	169,3	170,5	147,8	105,5	76,1	54,0	26,3	15,3	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	12,1
FF RPC+CRG	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	169,3	170,5	147,8	105,5	76,1	54,0	24,5	4,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FFRD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,7	10,4	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	12,1
Commissions et intérêts	17,3	33,2	40,7	43,4	42,2	40,2	37,5	34,3	30,9	28,0	25,8	24,5	23,6	23,0	22,3	21,6	21,0	20,3	19,6	18,9	18,3	17,6
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif																						
Millions de DTS	58,7	96,7	137,3	202,6	226,2	209,5	208,0	182,1	136,4	104,0	79,8	50,7	38,9	36,8	36,1	35,4	34,8	34,1	33,4	32,7	32,1	29,7
Milliards de FCFA	47,4	77,7	110,6	163,6	183,6	171,3	170,1	148,9	111,6	85,1	65,3	41,5	31,8	30,1	29,5	29,0	28,4	27,9	27,3	26,8	26,2	24,3
Pourcentage des recettes publiques	1,0	1,5	2,0	2,8	2,9	2,5	2,4	2,0	1,4	1,0	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Pourcentage des exportations de biens et services	0,9	1,3	1,8	2,6	2,8	2,5	2,3	1,9	1,3	1,0	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ²	5,3	9,4	12,8	19,6	20,8	21,8	19,2	14,4	10,1	7,5	6,4	3,6	2,6	2,4	2,2	2,0	1,8	1,7	1,5	1,4	1,3	1,1
Pourcentage du PIB	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des réserves brutes	1,5	2,1	2,8	4,1	4,5	3,9	3,7	3,1	2,2	1,6	1,1	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Pourcentage de la quote-part	21,3	35,0	49,7	73,4	81,9	75,9	75,4	66,0	49,4	37,7	28,9	18,4	14,1	13,3	13,1	12,8	12,6	12,3	12,1	11,9	11,6	10,8
Principal	15,0	23,0	35,0	57,7	66,7	61,3	61,8	53,6	38,2	27,6	19,6	9,5	5,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,4
FF RPC+CRG	15,0	23,0	35,0	57,7	66,7	61,3	61,8	53,6	38,2	27,6	19,6	8,9	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FFRD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,6	3,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	4,4
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs																						
Millions de DTS	1 090,2	1 206,1	1 233,7	1 074,6	890,6	721,3	550,8	403,0	297,5	221,4	167,4	141,2	125,9	112,1	98,3	84,5	70,7	56,9	43,1	29,3	15,5	3,5
FF RPC+CRG	1 090,2	1 137,1	1 095,7	936,6	752,6	583,3	412,8	265,0	159,5	83,4	29,4	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FFRD	0,0	69,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	138,0	136,3	125,9	112,1	98,3	84,5	70,7	56,9	43,1	29,3	15,5	3,5
en Mrd de FCFA	880,2	969,5	993,7	867,6	723,0	589,9	450,5	329,6	243,3	181,1	136,9	115,5	103,0	91,7	80,4	69,1	57,8	46,6	35,3	24,0	12,7	2,8
Pourcentage des recettes publiques	18,6	19,0	18,4	14,8	11,4	8,8	6,4	4,3	3,0	2,1	1,4	1,1	0,9	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	16,2	16,8	16,1	13,7	11,0	8,6	6,2	4,2	2,9	2,0	1,5	1,1	1,0	0,8	0,7	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	98,0	117,5	114,7	103,9	81,7	75,0	50,9	31,8	22,0	16,0	13,3	10,0	8,5	7,2	5,9	4,8	3,7	2,8	2,0	1,2	0,6	0,1
Pourcentage du PIB	3,0	3,0	2,9	2,3	1,8	1,4	1,0	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	395,0	437,0	447,0	389,3	322,7	261,3	199,6	146,0	107,8	80,2	60,7	51,2	45,6	40,6	35,6	30,6	25,6	20,6	15,6	10,6	5,6	1,3
FF RPC+CRG	395,0	412,0	397,0	339,3	272,7	211,3	149,6	96,0	57,8	30,2	10,7	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FFRD	0,0	25,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	49,4	45,6	40,6	35,6	30,6	25,6	20,6	15,6	10,6	5,6	1,3
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)																						
Décaissements	124,2	115,9	27,6	-159,2	-184,0	-169,3	-170,5	-147,8	-105,5	-76,1	-54,0	-26,3	-15,3	-13,8	-13,8	-13,8	-13,8	-13,8	-13,8	-13,8	-13,8	-12,1
Remboursements et rachats	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	169,3	170,5	147,8	105,5	76,1	54,0	26,3	15,3	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	12,1
<i>Pour mémoire : (En milliards de FCFA)</i>																						
PIB nominal	29 704	32 063	34 822	37 515	40 216	42 770	45 564	48 701	51 977	55 497	59 262	63 292	67 605	72 223	77 169	82 466	88 129	94 198	100 699	108 054	115 971	124 494
Exportations de biens et services	5 422	5 785	6 156	6 348	6 569	6 850	7 321	7 838	8 331	8 864	9 436	10 051	10 713	11 425	12 191	13 017	13 904	14 861	15 891	17 039	18 282	19 628
Recettes publiques	4 743	5 106	5 409	5 843	6 315	6 741	7 077	7 612	8 165	8 783	9 506	10 287	11 081	11 965	12 940	14 017	15 232	16 569	18 069	19 804	21 766	23 987
Service de la dette ²	898	825	867	835	884	787	886	1 036	1 106	1 134	1 026	1 155	1 216	1 273	1 352	1 452	1 548	1 668	1 800	1 942	2 062	2 200
Réserves brutes	3 152	3 697	3 947	4 019	4 114	4 365	4 618	4 875	5 100	5 400	5 973	6 539	7 231	7 989	8 880	9 907	10 785	11 616	12 702	13 902	15 271	15 294
FCFA par DTS (moyenne de la période)	807,4	803,8	805,5	807,4	811,8	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9	817,9

Sources : calculs des services du FMI.

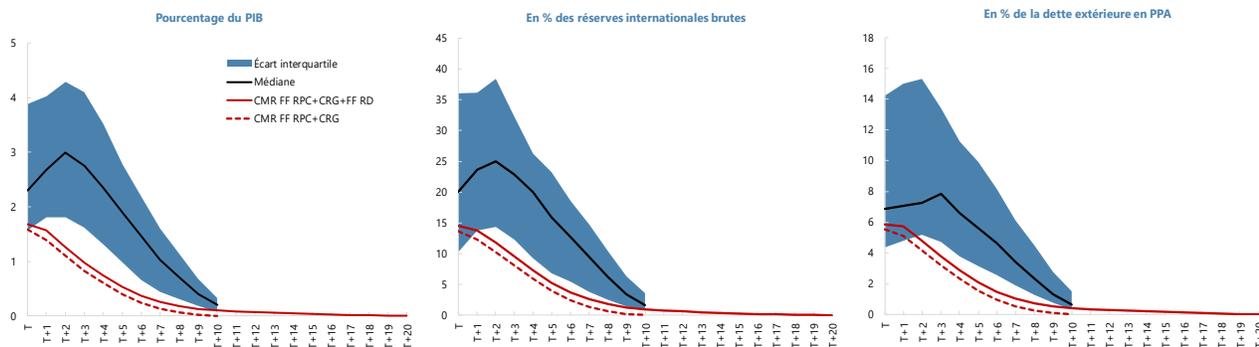
1/ Le 14 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC, qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juillet 2023, voire au-delà, tandis que le taux d'intérêt de la FCR (facilité de crédit rapide) est maintenu à 0 %, conformément à la décision du conseil d'administration de 2015. Compte tenu de ces décisions, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juillet 2023 : 0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC et la FCR, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juillet 2023 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

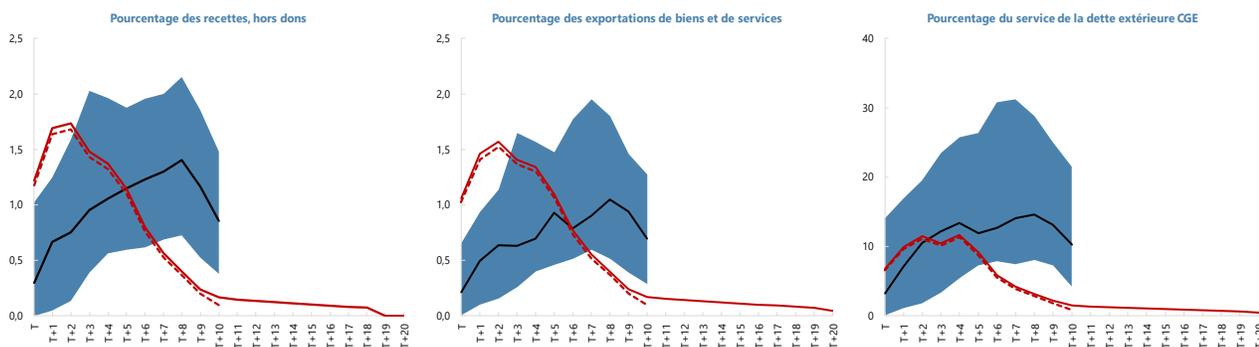
Quote-part (en DTS) 276 000 000.

Graphique 1. Cameroun : Indicateurs de la Capacité à Rembourser par rapport aux Accords donnant Accès aux Tranches Supérieures de Crédit Approuvés pour les Pays Admissibles aux concours du Fonds Fiduciaire RPC (en pourcentage de la variable indiquée)

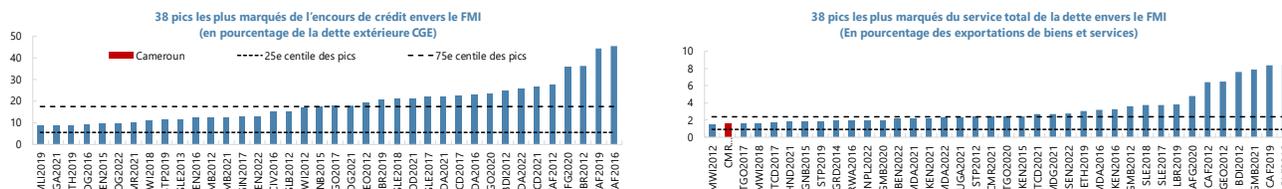
A. Encours du crédit envers le FMI



B. Total du service de la dette envers le FMI



C. Pics les plus élevés



- Notes : 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'État.
 2) Les traits ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.
 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
 5) La série de comparaison ne comprend que les accords appuyés par le fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Tableau 6. Cameroun : Indicateurs de Solidité Financière, 2016-23T2

(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
								T1	T2
Adéquation des fonds propres									
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ¹	9,1	9,7	10,8	10,7	13,8	14,2	15,0	14,4	16,3
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	4,3	4,5	5,0	5,1	6,5	6,5	6,7	6,4	7,0
Total des actifs (croissance)	7,3	4,9	10,3	11,1	8,5	15,9	17,4	20,3	19,3
Qualité des actifs									
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	10,7	10,8	12,4	12,8	13,4	14,1	13,0	13,6	15,4
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	17,7	9,1	11,8	11,1	11,7	11,6	13,8	17,7	29,6
Résultats et rentabilité									
Rendement des fonds propres ²	1,3	17,0	14,2	16,0	6,4	28,8			17,8
Rendement des actifs	0,8	2,0	1,8	2,1	0,9	3,9			2,3
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	92,9	89,2	87,7	96,6	89,3	84,3			62,5
Liquidités									
Actifs liquides/total des actifs	23,2	24,2	26,4	25,9	30,1	30,3	31,4	33,2	29,8
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	148,7	149,3	162,4	161,9	182,4	189,3	187,7	200,2	186,8
Crédit									
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	3437	3513	3741	3819	4119	4566	4961	5093	5297
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	6,0	2,2	6,5	2,1	7,9	10,9	8,6	12,4	12,2
Autre									
Prêts libellés en devises/total des prêts	0,7	2,8	1,0	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
Passifs libellés en devises/total des passifs	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	2,1	5,8	9,4	7,7

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

2/ La rentabilité des fonds propres est calculée sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

Tableau 7. Cameroun : Calendrier des Décaissements et des Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
29/07/21	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2	41,4	82,8
15/12/21	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
15/06/22	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/22	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/06/23	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/23	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/06/24	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
15/12/24	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la septième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
03/06/25	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la huitième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
TOTAL		215,0	71,7	143,3	593,4	197,8	395,6

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : Besoins et Sources de Financement Extérieur
(en milliards de FCFA)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des besoins de financement	1582	2079	1796	1861	1983	2088
Déficit du compte courant	884	896	866	1037	1085	1161
Amortissement de la dette extérieure CGE	737	694	735	752	803	677
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation) (sans FRD)	-39	489	194	72	95	251
Sources de financement	1397	1827	1692	1861	1983	2088
Compte de capital	35	38	41	45	40	21
Compte financier	1361	1789	1650	1816	1943	2067
Écart de financement	186	253	104	0	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	186	253	104	0	0	0
Financement du FMI	136	89	44	0	0	0
<i>FEC</i>	45	30	15	0	0	0
<i>MEDC</i>	91	59	30	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	50	164	60	0	0	0
<i>BAfD</i>	23	18	0	0	0	0
<i>BM</i>	0	120	60	0	0	0
<i>France</i>	27	26	0	0	0	0
<i>UE</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire						
Décaissement FRD	0	55	56	0	0	0
Accumulation de réserves (avec FRD)	-39	545	250	72	95	251

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 9. Cameroun : Calendrier Proposé pour les Décaissements et Dates de Disponibilité des MR au titre de la FRD

Date de disponibilité	Conditions d'accès	% quote-part¹	Millions de DTS
22/01/24	Approbation FRD	0	0
15/06/24	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 1	6.25	17.25
15/06/24	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 3	6.25	17.25
15/12/24	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 4	6.25	17.25
15/12/24	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 6	6.25	17.25
03/06/25	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 2	6.25	17.25
03/06/25	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 5	6.25	17.25
03/06/25	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 7	6.25	17.25
03/06/25	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la mesure de réforme n° 8	6.25	17.25
Total		50.0	138.0

Sources : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 10. Cameroun : Mesures de Réforme (MR) Proposées dans le Cadre de l'Accord au titre de la FRD et Calendrier d'Exécution

Principaux Piliers	Défi Principal	Mesure de Réforme	Référence du Diagnostic	DC (Développement des Capacités)	Résultat Attendu de la MR	Date Cible
Renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière climatique	Dispositifs institutionnels complexes et manque de coordination	MR 1. Prendre un texte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de l'agenda climatique soutenue par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) et le ministère des Finances (MINFI) et ii) définit les rôles onctions et responsabilités des autres ministères sectoriels et des agences publiques dans la mise en œuvre du programme d'action climatique. [Premier ministre ou Présidence]	PEFA, CCDR		Renforcement du cadre de coordination et de gestion des activités, des politiques et des programmes liés au changement climatique entre les organismes publics	Fin avril 2024
	Absence de stratégie de mise en œuvre	MR 2. Élaborer et adopter un PNC validé par le Premier ministre, conformément à la CDN de 2021, qui i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière climatique pour relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation et ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED. [Premier ministre et MINEPDED]	CCDR		Établissement d'un cadre complet et de lignes directrices aux fins de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les procédures de planification du développement national et de prise de décisions.	Fin avril 2025
Intégration de l'agenda climatique dans les processus de GFP	Les critères de sélection des projets ne suivent pas de méthodologie d'évaluation multicritères et n'incluent pas non plus de critères relatifs au climat	MR 3. Le MINEPAT, en collaboration avec les autres ministères concernés définira et publiera les critères de priorisation et de sélection des projets, intégrant les critères liés au changement climatique, et établira un manuel de procédures de sélection des projets. [MINEPAT]	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Renforcement de la planification et de l'établissement du budget des investissements publics sensibles au climat.	Fin avril 2024
		MR 4. Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. [MINEPAT]	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Génération d'un solide portefeuille de projets verts et résilients au climat.	Fin octobre 2024

Tableau 10. Cameroun : Mesures de Réforme (MR) Proposées dans le Cadre de l'Accord au titre de la FRD et Calendrier d'Exécution (fin)

		MR 5. Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des Comités de Suivi de l'Exécution Physico-Financière de l'Investissement Public afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projet d'investissement (par exemple, évaluation ex ante, sélection). [MINEPAT]	CCDR, CCIA, PEFA, EGIP	FADM2	Inclusion de projets verts, résilients au changement climatique et dont la qualité est assurée dans le programme d'investissements publics et meilleure exécution des dépenses en capital.	Fin avril 2025
Renforcer les efforts d'adaptation		MR 6. Adopter et promulguer la loi sur la protection civile révisée et actualiser l'arrêté n° 037/PM portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire National des Risques (ONR). [Présidence]	CCDR		Amélioration de l'état de préparation aux catastrophes, de la prévention des catastrophes et de l'adaptation au changement climatique.	Fin octobre 2024
		MR 7. Elaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes. [MINFI/MINEPDED]	CCDR			Fin avril 2025
Soutenir les efforts d'atténuation		MR 8. Le gouvernement augmentera les taxes sur les produits de base liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois, tout en accordant des abattements fiscaux aux entreprises qui prouvent à l'aide de certificats de durabilité accrédités, que l'impact environnemental de la production de ce produit de base est inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie. [MINFI] inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie. [MINFI]	CCDR		Renforcement de la durabilité du secteur de la sylviculture.	Fin avril 2025

Annexe I. Les Changements Climatiques au Cameroun : Principaux Défis et Priorités de Réforme¹

A. Résumé

- 1. Le changements climatiques posent une menace imminente pour la population et l'économie du Cameroun.** Ils entraîneront de fortes pertes de production et accentueront la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire et les risques de conflit, ce qui augmentera les déplacements de populations. Les pertes de production résultant du changement climatique limiteraient la capacité d'exportation et pourraient entraîner une augmentation des importations, soit pour couvrir les besoins en matière d'alimentation, d'assainissement et de santé dans l'éventualité d'une crise, soit pour investir dans la reconstruction après une telle crise. De ce fait, les changements climatiques accroîtront également les besoins de financement de la balance des paiements et nécessiteront de l'espace budgétaire. Les répercussions sociales et économiques pèseraient sur l'accumulation de capital humain, compromettraient le développement et entraveraient la croissance inclusive.
- 2. Le Cameroun doit accélérer ses efforts d'adaptation et d'atténuation.** D'après le rapport national de la Banque mondiale sur le climat et le développement (CCDR), le Cameroun subira des pertes de PIB allant de 4 à 10 % en raison des changements climatiques dans le scénario le plus pessimiste à l'horizon 2050 si aucune mesure d'adaptation n'est prise. Le Cameroun est vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, notamment à travers leurs incidences sur le capital humain et des secteurs économiques tels que l'agriculture et l'infrastructure. Le pays étant producteur et exportateur d'hydrocarbures, il aurait également intérêt à poursuivre ses efforts d'atténuation et les réformes pour avancer dans la transition énergétique car la transition mondiale vers une économie sobre en carbone pourrait entraîner des risques de contagion, y compris pour la stabilité financière du pays.
- 3. Le programme d'action climatique a peu avancé en raison de faiblesses dans le cadre institutionnel et politique en matière des changements climatiques.** Le pays ne dispose toujours pas d'un cadre juridique et réglementaire complet gouvernant les réformes en matière climatique. Les considérations climatiques ne sont pas encore concrètement intégrées au cadre de gestion des finances publiques (GFP), y compris la planification budgétaire et la gestion des investissements publics. L'État se heurte aussi à des problèmes de capacité et il ne dispose d'aucun mécanisme de coordination efficace, et ses cadres institutionnels et de gouvernance pour faire face aux défis posés par les changements climatiques ne sont pas encore opérationnels.
- 4. La mobilisation de financements pour l'action climatique est un défi majeur pour les autorités.** À court terme, il est probable que les donateurs resteront la principale source de financement de la lutte contre les changements climatiques. Le Cameroun doit développer ses marchés financiers pour attirer des capitaux privés susceptibles de financer les investissements de

¹ Préparée par Idossou Adom, Kaihao Cai, Asel Isakova et Balazs Stadler (département Afrique).

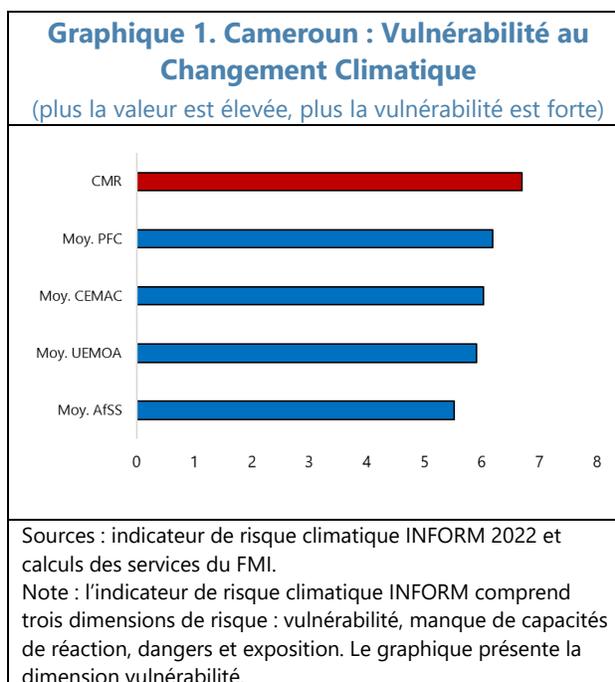
lutte contre les changements climatiques et convaincre le secteur privé de soutenir son programme d'action climatique.

Le reste de la note s'organise de la façon suivante : la section 2 présente le contexte camerounais. La section 3 recense les principaux défis liés aux changements climatiques et les domaines de réforme prioritaires.

B. Contexte

5. Le Cameroun est le 16^e pays le plus vulnérable aux effets des changements climatiques dans le monde (graphique 1 du texte).² Les

aléas climatiques gagnent en intensité au Cameroun. Les températures augmentent progressivement, leur élévation étant particulièrement prononcée ces dernières années (graphique 2 du texte), et cette tendance devrait perdurer. Si les projections relatives aux précipitations sont moins certaines, les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours de fortes précipitations.³ Un plus grand nombre de phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, est déclaré — le nombre de phénomènes enregistrés a doublé au cours des 30 dernières années (graphique 3 du texte).⁴ Ces changements ont des effets très sensibles sur la société et l'économie, car ils causent à la fois des dommages immédiats et des pertes de production à long terme. Les changements climatiques devraient entraîner une perte de PIB comprise entre 4 et 10 % à l'horizon 2050, les pertes de production étant plus fortes dans le scénario le plus pessimiste et si aucune mesure d'adaptation

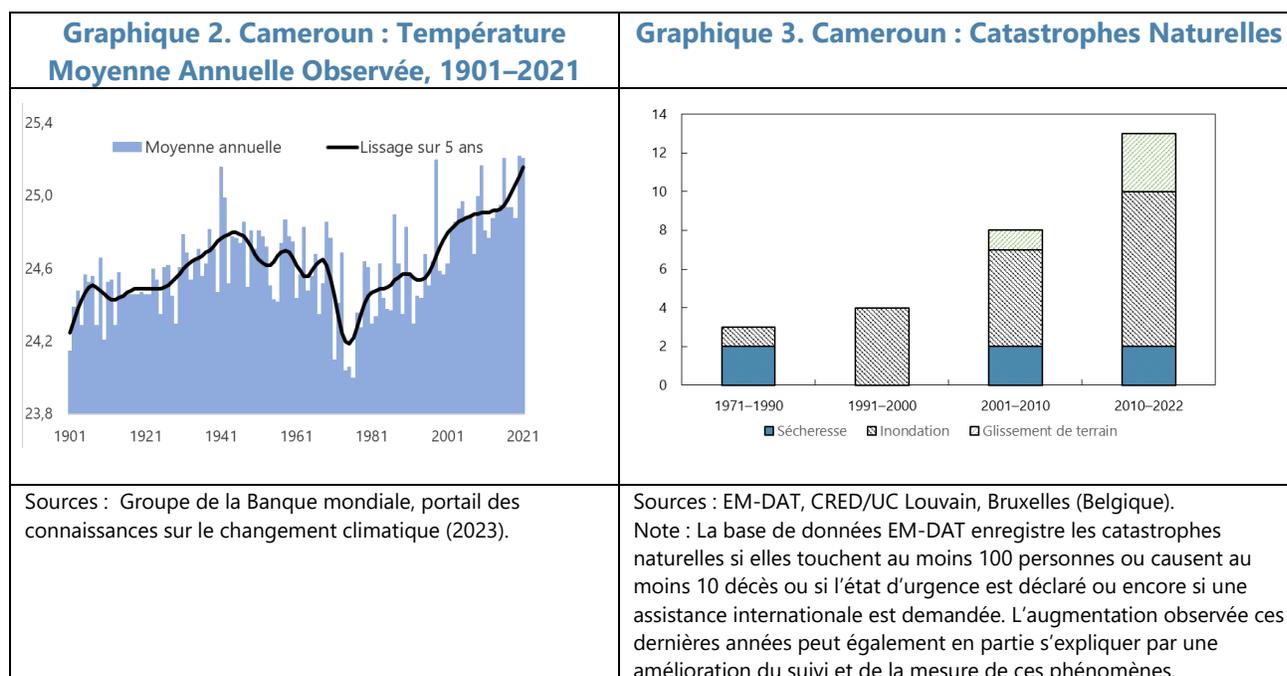


² Sur la base de l'indicateur de risque climatique INFORM de 2022, qui basé sur l'indicateur de risque INFORM de l'Union européenne, ajusté par les services du FMI pour ne retenir que les risques climatiques. Cet indicateur comprend trois dimensions : capacités de réaction, dangers et exposition, et vulnérabilité. L'indicateur et ses dimensions vont de 0 à 10, où 10 indique un risque très élevé. La dimension vulnérabilité représente les caractéristiques économiques, politiques et sociales de la communauté qui sont susceptibles d'être déstabilisées en cas de phénomène dangereux. L'indice de vulnérabilité du Cameroun en 2022 le place au 16^e rang mondial, et le pays se classe au 41^e rang à l'indicateur de risques INFORM total (pour la description de la méthodologie, voir Marin Ferrer M, Vernaccini L et Poljansek K., « INFORM Index for Risk Management: Concept and Methodology », version 2017. EUR 28655 EN. Luxembourg (Luxembourg) : Office des publications de l'Union européenne, 2017. JRC106949).

³ Potsdam Institute for Climate Impact Research, 2022, Climate Risk Profile: Cameroon.

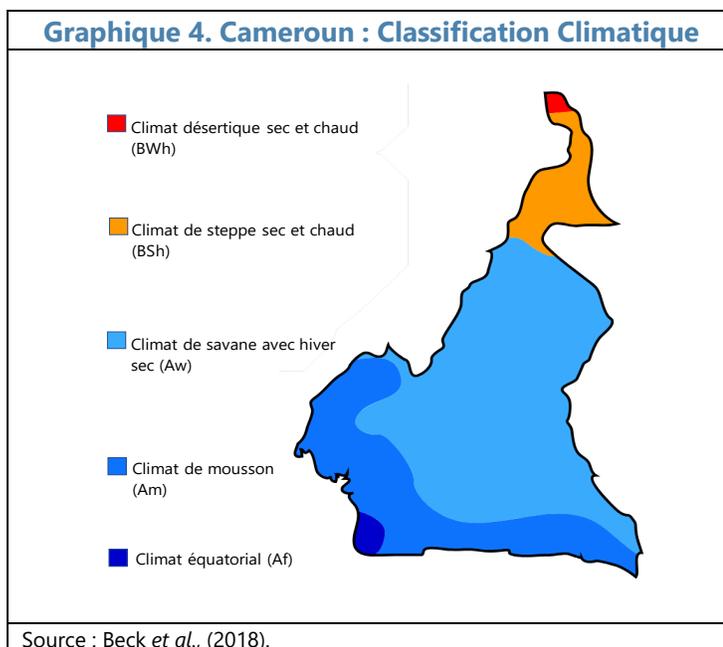
⁴ Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC). Cameroon | IDMC – Internal Displacement Monitoring Centre (internal-displacement.org) ; EM-DAT.

n'est prise — selon le CCDR de la Banque mondiale.⁵ Il faut souligner que ces estimations n'incorporent pas tous les vecteurs d'impact décrits ci-dessous.



6. La diversité géographique expose le Cameroun à des chocs climatiques diversifiés.

Certaines régions sont moins vulnérables aux risques climatiques mais toutes sont confrontées à des difficultés qui leur sont propres et une absence d'intervention pourrait se solder par des effets de contagion à d'autres régions et à l'ensemble de l'économie. Les régions du nord dans les zones désertiques et semi-désertiques sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, et exposées aux sécheresses et à la désertification. Historiquement, les sécheresses touchaient entre 20 et 50 % de la population de l'Extrême-Nord.⁶ Les régions du centre et du littoral enregistrent de fortes précipitations et des inondations, qui font souvent des victimes et endommagent des infrastructures essentielles. L'élévation du niveau de la mer abîme le littoral et



⁵ Banque mondiale, CCDR, 2022. Les résultats sont indiqués pour trois trajectoires (Representative Concentration Pathways) — RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5, l'effet le plus marqué étant celui du scénario RCP8.5.

⁶ UNDRR et CIMA (2019). Cameroon Disaster Risk Profile.

continuera de l'éroder. Le sud du pays est la région la moins touchée par les aléas climatiques mais la déforestation et les activités d'extraction nuisent aux efforts de conservation du bassin du Congo, deuxième plus grand puits de carbone du monde.

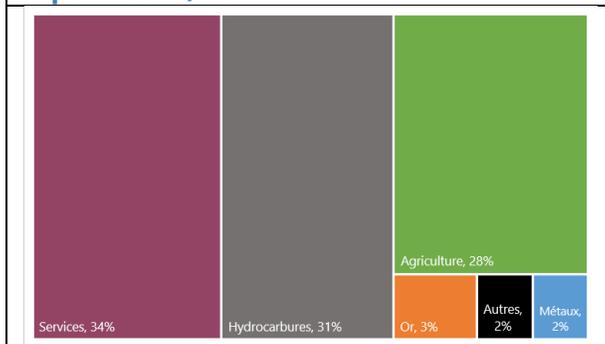
7. L'agriculture sera la plus touchée par les changements climatiques, avec une baisse de la production, des exportations et des recettes, doublée d'une insécurité alimentaire croissante.

L'agriculture emploie plus de 70 % de la population camerounaise⁷ et génère près d'un tiers des recettes d'exportation – au deuxième rang derrière le pétrole brut (graphique 5 du texte). L'agriculture est essentiellement pluviale, de sorte que les cultures sont fortement dépendantes des variations des précipitations.

L'élévation des températures et le stress thermique auront des conséquences sur l'agriculture de par leur effet direct sur la productivité de la main-d'œuvre, la baisse des rendements agricoles et d'autres chocs sur la santé humaine liés à la chaleur.⁸ L'agriculture de

subsistance est très répandue, en particulier en zone rurale, et fait souvent appel à des méthodes agricoles traditionnelles et à des technologies dépassées, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux chocs météorologiques. Les grandes cultures de subsistance telles que le manioc, le maïs et le riz ont déjà vu leurs rendements reculer sous l'effet des facteurs climatiques, la chute étant particulièrement marquée dans les régions septentrionales. Ainsi, le rendement du maïs a diminué de plus de 20 % dans l'Extrême-Nord sur la période 1998-2012.⁹ Dans l'ensemble, la production agricole devrait baisser de 6 à presque 14 % à l'horizon 2050 sous l'effet des changements climatiques.¹⁰

Graphique 5. Cameroun : Structures des Exportations, 2019



Sources : Hausmann, *et al.* (2013) ; calculs des services du FMI.

8. Les changements climatiques auront également des conséquences sur l'élevage, la pêche et l'aquaculture.

L'élevage représente environ 13 % de la production agricole et emploie 30 % de la population rurale, principalement dans les parties septentrionale et occidentale du pays. Les changements de régime climatique ont des conséquences sur la disponibilité de l'eau et de l'alimentation pour les animaux, leurs habitudes de migration, la propagation des maladies, et donc sur la santé animale et la productivité. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est également important pour les moyens d'existence et l'économie compte tenu de l'accès à l'océan Atlantique et des nombreux lacs et rivières ; le Cameroun est un des pays les plus dépendants des produits de la

⁷ Banque mondiale, CCDR, 2022.

⁸ Banque mondiale, CCDR, 2022.

⁹ Banque mondiale, CCDR, 2022.

¹⁰ Banque mondiale, CCDR, 2022. Les répercussions dépendent du scénario, les pertes étant les plus faibles dans le scénario RCP 2.6 et les plus fortes dans le scénario le plus pessimiste (RCP 8.5) en supposant une absence totale de réforme.

mer, et selon l'IPCC, c'est le pays dont le potentiel de pêche subira la plus forte baisse.¹¹ En outre, les changements climatiques menacent les moyens d'existence à travers la diminution des revenus et de l'accès à l'alimentation dans un contexte d'insécurité alimentaire déjà forte : environ 2,4 millions de personnes étaient en insécurité alimentaire aiguë en juin 2023.¹²

9. Le changement climatique limitera la disponibilité de l'eau, en particulier dans le nord du pays. Comparativement aux autres pays d'Afrique, le Cameroun dispose d'abondantes ressources en eau de surface, car il pleut beaucoup la plus grande partie de l'année et dans la majorité des régions. Cependant, on observe une forte saisonnalité et une variation régionale de la disponibilité de l'eau (avec un manque d'eau dans la région du lac Tchad, par exemple). D'autre part, une utilisation plus intensive des ressources en eau par l'agriculture et l'industrie aura probablement un effet sur la demande d'eau et sa disponibilité.

10. Les changements climatiques limiteraient les ressources, ce qui aggraverait probablement les risques de conflit et de fragilité. Le Cameroun, qui est un pays fragile et en conflit, est depuis plusieurs années en proie à des conflits dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans l'Extrême-Nord, qui borde le bassin du lac Tchad, la concurrence pour l'eau et la terre était source de conflit avant que les violences des groupes insurgés n'éclatent en 2009.¹³ On peut penser que la concurrence pour les ressources va s'intensifier, avec une rareté croissante de l'eau et une insécurité alimentaire grandissante. En mars 2023, plus d'un million de personnes dans le pays étaient des personnes déplacées internes (PDI) qui avaient fui des violences et des aléas climatiques, et on comptait près d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs d'asile, venus notamment des pays voisins.¹⁴ Dans l'Extrême-Nord, plus de 60 % des déplacements récents ont été causés par des inondations. Les récentes violences intercommunautaires survenues dans l'arrondissement de Logone-Birni, dans l'Extrême-Nord, reflétaient les tensions croissantes entre les communautés de pêcheurs, d'agriculteurs et de bergers, et l'évolution plus générale observée dans la région. Les chocs climatiques mettent les pays fragiles à plus rude épreuve, car ils démultiplient les menaces ; dans ces pays, on peut s'attendre à une aggravation des conflits et des violences due aux conséquences des changements climatiques, parmi lesquelles la rareté des ressources, l'insécurité alimentaire et les déplacements de populations.

11. Les catastrophes naturelles dégradent les infrastructures et affectent ainsi les populations et l'activité économique. L'infrastructure routière au Cameroun est particulièrement vulnérable aux chocs météorologiques. Plus de 94 % des routes n'ont pas de revêtement et on considère que seulement 11 % du réseau routier national et régional est en bon état¹⁵. Les

¹¹ Trisos *et al.* (2022).

¹² PAM, fiche pays sur le Cameroun, juin 2023.

¹³ Au cours des 60 dernières années, le lac Tchad a vu sa taille diminuer de 90 % sous la pression de l'utilisation de l'eau, des périodes de sécheresse et du changement climatique. Cette évolution a détruit des moyens d'existence et entraîné des pertes de biodiversité. Elle a également causé des conflits basés sur les ressources, en particulier à cause du manque d'eau. (Osano, 2022).

¹⁴ Cameroun : Humanitarian dashboard (janvier à mars 2023).

¹⁵ Banque mondiale, CCDR, 2022.

inondations et les glissements de terrain plus fréquents risquent d'endommager et de bloquer les routes — environ 274 km du système de transport (environ 0,2 % des routes) sont touchés chaque année.¹⁶ D'après les estimations de l'UNDRR, les pertes économiques annuelles moyennes dues aux inondations avoisinent 130 millions de dollars américains (soit environ 0,3 % du PIB).¹⁷ Même si l'on peut penser que les dommages directs causés aux routes seront modestes (environ 0,06 % du PIB, dus au risque de multiples aléas sur la base d'une étude citée par l'IPCC),¹⁸ les coûts indirects seront probablement significatifs, car les fréquentes perturbations des échanges commerciaux et de la circulation des personnes et des marchandises auront des conséquences sur la sécurité alimentaire et la productivité économique. Des conséquences pourraient être également observées dans des pays voisins comme le Tchad et la République centrafricaine, qui comptent sur l'infrastructure portuaire du Cameroun, par exemple les ports de Douala et Kribi.

12. Les changements climatiques menacent l'accumulation de capital humain et la productivité du travail. Le Cameroun se classe au 151^e rang sur 191 à l'indice de développement humain de 2022,¹⁹ le développement du capital humain étant en retard dans de nombreux domaines. Les enfants au Cameroun se situent au 10^e rang de l'indice des risques climatiques pour les enfants.²⁰ Le climat a des conséquences directes sur la santé et l'éducation, sous la forme de maladies liées au stress thermique et de dommages causés aux infrastructures éducatives.²¹ À titre d'exemple, les inondations survenues en septembre 2022 ont non seulement endommagé plus de 9 000 foyers mais elles ont aussi détruit 88 établissements scolaires.²² Les chocs climatiques peuvent également avoir des effets indirects sur le capital humain en limitant la capacité des personnes à investir dans la santé et l'éducation du fait de pertes de revenus provoquées par les phénomènes liés au climat. Une étude citée par l'IPCC a conclu qu'une baisse de 43 % de la productivité du plantain était imputable à l'élévation des températures et que celle-ci était associée à une diminution de 6 mois en moyenne de la fréquentation scolaire due à un moindre investissement parental dans l'éducation.²³ En outre, il est probable que les changements climatiques contribueront à la propagation des maladies transmises par l'eau et par l'alimentation, même si on ne connaît pas l'impact exact.²⁴ Les estimations de la Banque mondiale montrent qu'environ 60 % de la perte de PIB à l'horizon 2050 due aux changements climatiques viendrait de pertes directes de productivité du travail.²⁵

¹⁶ UNDRR et CIMA (2019), Cameroon Disaster Risk Profile et MINTP (2020).

¹⁷ UNDRR et CIMA (2019). Cameroon Disaster Risk Profile.

¹⁸ Koks *et al.* (2019).

¹⁹ PNUD 2022.

²⁰ UNICEF (2021), La crise climatique est une crise des droits de l'enfant.

²¹ Banque mondiale, CCDR, 2022.

²² Davies (2022, septembre).

²³ Fuller *et al.* (2018).

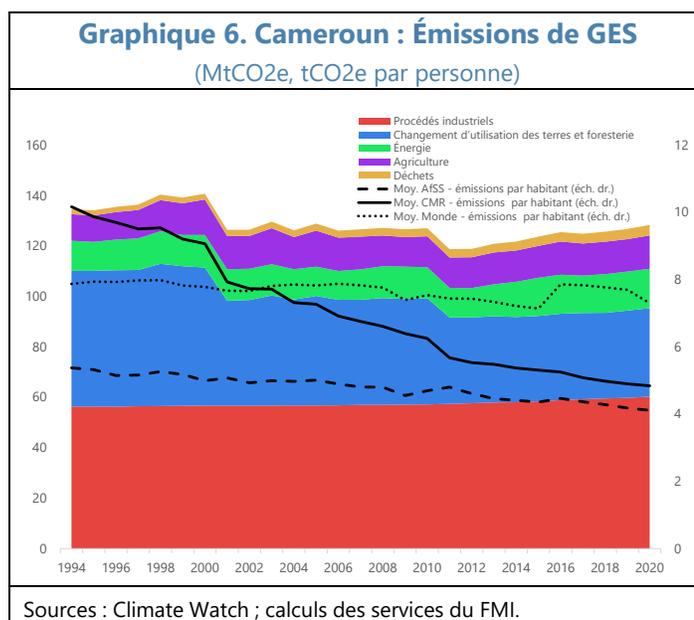
²⁴ Banque mondiale, CCDR, 2022.

²⁵ Banque mondiale, CCDR, 2022. Les estimations concernent la contribution des dommages à la perte de PIB dans le scénario RCP 4.5.

13. Les changements climatiques accentuent les inégalités et la pauvreté. Ils touchent davantage les pauvres. Plus de 55 % des Camerounais vivent dans la pauvreté, qui affecte plusieurs aspects de leur vie, la santé, l'éducation, les conditions de vie et le travail. Environ 38 % d'entre eux sont très pauvres, l'incidence de la pauvreté étant particulièrement forte dans les zones rurales de l'Extrême-Nord et les régions de l'Est, où le sous-développement structurel et les chocs météorologiques fréquents, notamment les inondations et les périodes de sécheresse prolongées, ont un effet délétère sur leurs moyens d'existence.²⁶ L'essor de la population urbaine,²⁷ et une mauvaise planification urbaine et un développement insuffisant des infrastructures urbaines qui ne tient pas compte des défis climatiques, accroîtront aussi les inégalités au sein de la population urbaine, où les établissements informels autour des villes étant particulièrement vulnérables.²⁸

14. La croissance démographique accentuera encore la vulnérabilité du Cameroun aux changements climatiques. La croissance démographique accroît les pressions sur les ressources naturelles, accentue l'insécurité alimentaire et entraîne davantage d'émissions de GES. Les chocs liés au climat tendent à toucher davantage les femmes, ce qui s'explique par les inégalités de genre existantes (deuxième graphique du panel), comme le manque d'accès aux ressources, à l'éducation, aux opportunités économiques, qui complique leur adaptation aux difficultés posées par les changements climatiques. La croissance démographique est également tirée par le taux de fécondité élevé, lequel s'explique par le manque d'accès à la planification familiale et par le manque de liberté en matière de procréation.

15. Les émissions de gaz à effet de serre du Cameroun ne représentent que 0,25 % du total des émissions mondiales mais leur niveau par habitant est supérieur à la moyenne de l'AfSS. Les principaux secteurs contributeurs sont les procédés industriels (47 %), le changement d'utilisation des terres et la sylviculture (27 %), l'énergie (12 %), l'agriculture (10 %) et les déchets (3 %). Les émissions par habitant ont reculé d'environ 47,5 % entre 1998 et 2018 mais elles demeurent supérieures à la moyenne de l'AfSS (graphique 6 du texte). En outre, les émissions par unité de PIB du Cameroun étaient supérieures à la moyenne de l'AfSS et à la moyenne mondiale.²⁹ Le Cameroun étant un important producteur



²⁶ Programme alimentaire mondial : Cameroun.

²⁷ Indicateurs du développement dans le monde.

²⁸ Aziz et Kakdeu (2021). « The proliferation of informal housing in major cities in Cameroon: evidence, drivers and the way forward ».

²⁹ Banque mondiale, CCDR, 2022.

d'hydrocarbures, il doit renforcer ses politiques d'atténuation, ce qui devrait soutenir ses engagements au titre de la CDN et produire des bienfaits sociaux et économiques. Le renforcement des efforts d'atténuation diminuera également le risque de verrouillage carbone (*carbon lock-in*), phénomène par lequel la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour le développement augmente sensiblement le coût de passage ultérieur à des sources d'énergie plus propres.

C. Principaux Défis liés au Climat et Priorités de Réforme

Renforcement des institutions

16. Les changements climatiques présentent un des principaux défis recensés dans la stratégie de développement du Cameroun. La stratégie nationale de développement (SND-30) établit que les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont essentielles pour une croissance durable et inclusive. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les autorités prévoient : i) de renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles et ii) de prendre des mesures adéquates d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Par ailleurs, pour faire face aux conséquences des changements climatiques, notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, l'État s'est engagé à : i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre, ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique, iii) mettre en service le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques, iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises. La Vision 2035 souligne également l'importance des changements climatiques et de leurs conséquences économiques et sociales.

17. Le Cameroun a pris des mesures importantes pour renforcer le cadre institutionnel gouvernant ses politiques climatiques. Les principaux documents d'orientation concernant les changements climatiques sont le Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015-19, qui s'accompagne d'un plan d'exécution chiffré, et la contribution déterminée au niveau national (CDN), mise à jour en 2021. Le Cameroun a signé les principales conventions internationales sur les changements climatiques et a défini des stratégies dans certains secteurs, comme l'agriculture et l'eau. Plusieurs collectivités régionales et municipales ont adopté des plans d'action locaux sur les changements climatiques. Le rôle central dans le mécanisme institutionnel de la CDN du Cameroun a été confié au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) et à son agence, l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC).

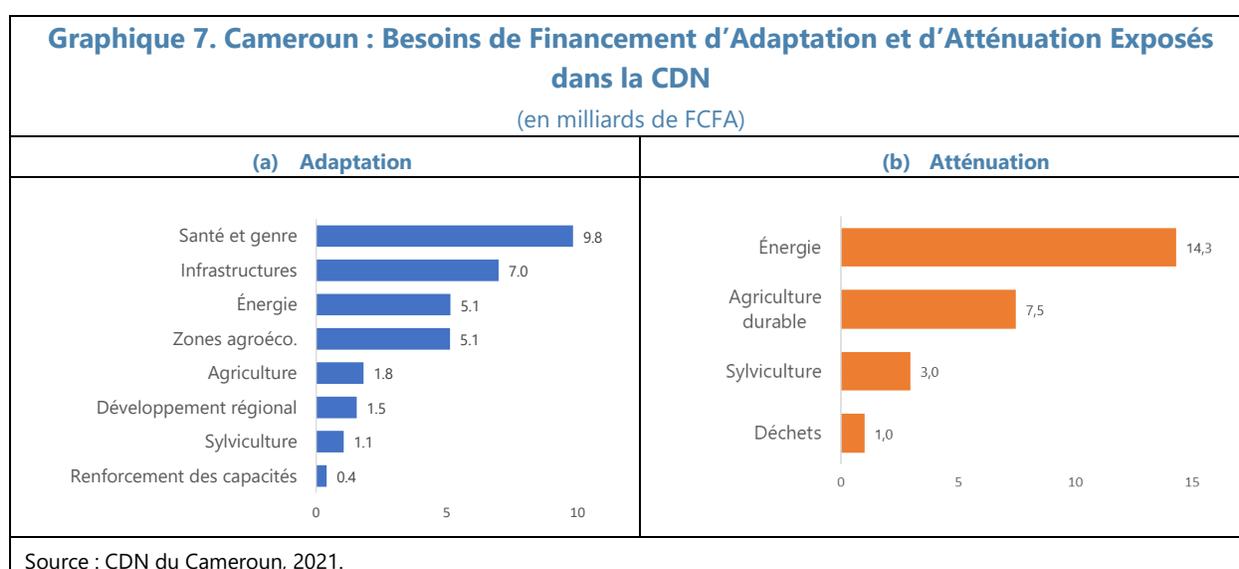
18. Cependant, la mise en œuvre des politiques climatiques pose encore d'importantes difficultés. Premièrement, l'État et les collectivités territoriales doivent composer avec des contraintes de ressources et de capacités techniques dans la mise en œuvre des plans adoptés. Deuxièmement, il n'existe pas encore de cadre réglementaire complet qui imposerait d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, les instruments de planification et les procédures des pouvoirs publics. Enfin, il manque un mécanisme efficace de coordination entre les branches et niveaux de l'administration. Ce manque de coordination entraîne une duplication des fonctions et des mandats

avec d'autres organismes publics, qui justifie de clairement définir les fonctions et les responsabilités attribuées aux différents ministères et d'établir des dispositifs de coordination appropriés.

19. Le diagnostic de l'examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) conduit en 2023 a révélé que les considérations en matière des changements climatiques sont peu intégrées dans le cadre de gestion des finances publiques du Cameroun.

Les risques climatiques ne sont pas pris en compte dans les outils de planification budgétaire tels que les prévisions macroéconomiques et le cadre budgétaire à moyen terme. La nomenclature budgétaire ne contient pas de définition formelle des dépenses relatives au climat, ce qui fait obstacle à leur suivi et à leur évaluation. L'évaluation et l'audit budgétaires ne considèrent pas les effets sur les risques climatiques. La valorisation des immobilisations ne tient pas compte de leur exposition et de leur vulnérabilité aux changements climatiques.

20. La gestion des investissements publics manque d'un cadre permettant l'intégration systématique des aspects climatiques dans le cycle des projets. Le Cameroun envisage de multiples projets pour renforcer ses efforts d'adaptation, qui portent en particulier sur l'amélioration de la résilience du système national de santé, des infrastructures et de l'agriculture. Les principaux objectifs et projets sont exposés dans la CDN. Les domaines prioritaires sont la promotion de pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques, la construction d'infrastructures d'énergie et de transport résilientes, la diversification des sources d'énergie, la prévention des catastrophes et l'amélioration de la résilience de la population. La CDN estime que les besoins de financement des projets d'adaptation jusqu'en 2030 sont supérieurs à 32 milliards de dollars américains (graphique 7 du texte). Cependant, l'absence de cadre pour l'intégration systématique des aspects climatiques dans le cycle des investissements publics complique la réalisation de ces projets. Les projets visant à remédier aux risques climatiques ne sont pas prioritaires dans la sélection des projets d'investissement et les considérations climatiques ne sont pas prises en compte dans la passation des marchés publics.



Construire une agriculture et des infrastructures résilientes

21. Le Cameroun met l'accent sur l'intensification des efforts d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures. Les axes d'intervention prioritaires exposés dans sa CDN incluent la promotion d'une agriculture adaptée aux changements climatiques, la construction d'infrastructures d'énergie et de transport résilientes, la diversification des sources d'énergie, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la sensibilisation de la population et l'augmentation de sa capacité de réaction. Les efforts d'adaptation se heurtent à plusieurs difficultés, telles que l'accès limité aux intrants et technologies modernes, les infrastructures insuffisantes et les contraintes de financement.

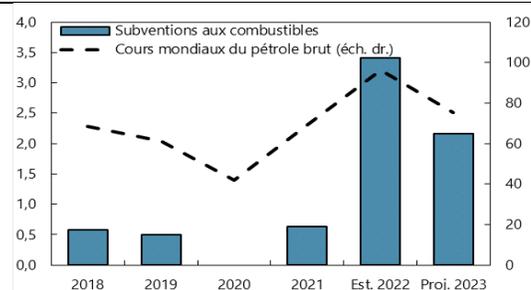
22. La construction d'infrastructures résilientes est cruciale pour la bonne santé économique à long terme du Cameroun, en particulier pour le secteur agricole. Il existe des interconnexions significatives entre les infrastructures et l'agriculture, qui revêtent une importance cruciale dans le contexte du changement climatique. Ce sont les infrastructures physiques, numériques et sociales qui soutiennent l'agriculture, y compris les transports, l'irrigation et la gestion de l'eau, l'énergie, le stockage et le traitement. De manière générale, les infrastructures sont importantes pour le développement de systèmes agricoles durables et productifs. Cependant, des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les précipitations et les inondations, endommagent les infrastructures et perturbent le transport et le stockage des produits alimentaires. La construction d'infrastructures résilientes peut promouvoir une agriculture durable et protéger l'environnement.

Poursuivre les efforts d'atténuation

23. En vertu de la CDN, le Cameroun s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2010, cet engagement comprenant une cible inconditionnelle de 12 %. La CDN décrit les secteurs et activités ciblés pour la réduction des émissions : énergie (transports compris), sylviculture, agriculture et gestion des déchets (graphique 7 du texte). Le Cameroun s'est engagé à promouvoir les sources d'énergie renouvelable comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'éolien. Il entend également améliorer l'efficacité énergétique afin de réduire les émissions du secteur de l'énergie. Le Cameroun a également reconnu l'importance des pratiques agricoles adaptées au changement climatique pour réduire les émissions et renforcer la sécurité alimentaire, par une meilleure gestion des terres, des pratiques agroforestières plus performantes et des techniques agricoles durables. Cet objectif de réduction est conditionné à la réception d'aides internationales sous forme de financements, de transferts de technologies et de développement des capacités.

24. La suppression progressive des subventions aux combustibles devrait s'inscrire dans la stratégie d'atténuation. L'État camerounais subventionne la consommation de carburants en fixant les prix locaux à la pompe pour la consommation intérieure. L'envolée des prix du pétrole en 2021–22 a considérablement augmenté le coût budgétaire des subventions aux combustibles, estimées à plus de 1 000 milliards de francs CFA en 2022. Les subventions ont un effet d'éviction sur les autres dépenses prioritaires mais leur coût réel est plus élevé si l'on tient compte de leur coût pour l'environnement. En outre, elles ne sont pas bien ciblées sur les pauvres et tendent à bénéficier principalement aux ménages à revenu plus élevé. Leur suppression progressive devrait être accompagnée de mesures de protection sociale, qui contribueraient aussi à accroître la résilience aux risques climatiques. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale sur le renforcement de leur filet de protection sociale.

Graphique 8. Cameroun : Subventions aux Combustibles et Cours Mondiaux du Pétrole



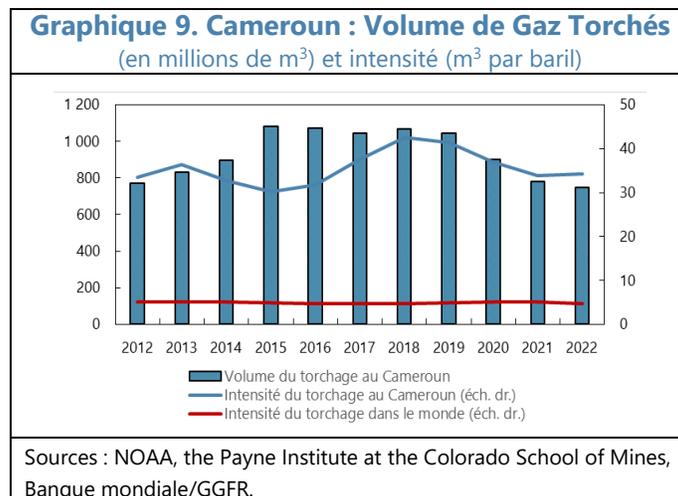
Sources : PEM du FMI, autorités nationales, calculs et estimations des services du FMI.

25. La déforestation rapide nuit à la capacité du Cameroun à atteindre ses objectifs d'atténuation. Le Cameroun abrite de larges pans de la forêt tropicale du bassin du Congo, la deuxième forêt tropicale du monde. La forêt couvre 40 % de son territoire, mais le pays connaît malheureusement de considérables problèmes de déforestation liés à l'exploitation forestière et agricole, à une gestion inefficace des forêts, aux changements climatiques et à la croissance démographique. En dépit des efforts de conservation consentis par les autorités, le taux annuel de déforestation avoisine 0,6 % et dépasse le taux de reboisement, qui n'est que de 0,1 %.³⁰ Étant donné le rôle de la forêt tropicale dans l'atténuation des effets des changements climatiques, sa protection et les politiques de reboisement peuvent jouer un rôle crucial dans la gestion des défis climatiques. La conservation et la gestion durable des forêts font également partie intégrante de la CDN du Cameroun. Un renforcement de la gouvernance forestière et de la répression de l'exploitation forestière illégale soutiendrait les politiques de lutte contre la déforestation. La promotion de l'écotourisme valoriserait également la forêt tropicale et s'inscrirait dans la stratégie de conservation.

³⁰ CDN 2021, FAO 2020.

26. Le torchage des gaz a d'importantes implications environnementales et économiques.

Les hydrocarbures représentent plus d'un tiers des exportations nationales et leur exploitation est associée au torchage des gaz, qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. Le Cameroun fait partie des 30 premiers pays par le volume de gaz torchés, et l'intensité du torchage dans le pays est une des plus fortes au monde.³¹ Outre les émissions de gaz à effet de serre, le torchage gaspille une importante ressource qui pourrait être utilisée pour produire de l'électricité ou pour d'autres usages. Pour remédier au problème du torchage, plusieurs solutions sont possibles, comme le captage et l'utilisation du gaz, et la mise en place de sanctions contre les entreprises afin de réduire ces émissions.



Identifier les sources de financement

27. Les besoins estimés de financement de l'action climatique sont importants. Ainsi, la Climate Policy Initiative indique que les besoins de financement de l'action climatique au Cameroun avoisinent 60 milliards de dollars américains au total.³² La couverture de ces besoins aiderait aussi à resserrer l'écart entre le développement et les infrastructures. Ces estimations laissent à penser que le Cameroun a besoin de financement considérable pour atteindre ses objectifs climatiques.

28. À court terme, il est probable que les sources de financement officielles constitueront la principale source de flux financiers liés au climat³³. Entre 2017 et 2021, le Cameroun a reçu environ 2,7 milliards de dollars américains de financements du développement liés au climat, émanant principalement de banques multilatérales de développement et visant les objectifs d'atténuation dans le secteur de l'énergie. Environ 80 % des fonds ont été versés aux organismes publics. Il pourrait être intéressant d'introduire des mesures vertes dans la gestion des finances publiques, comme le marquage climatique du budget, qui consiste à marquer les lignes budgétaires si elles contribuent aux objectifs d'atténuation et d'adaptation du pays. En outre, dans un pays dont l'espace budgétaire est relativement limité, le marquage climatique du budget devra peut-être aller au-delà des dépenses publiques positives pour le climat et recenser les dépenses publiques à haute teneur en carbone et vulnérables aux changements climatiques pour soutenir les mesures de réforme, comme les réformes des subventions aux combustibles. Si elles s'enchaînent correctement et sont bien intégrées dans le cadre existant de gestion des finances publiques, ces politiques pourraient améliorer la gestion des finances publiques et contribuer aux objectifs climatiques. Elles enverraient aussi un puissant signal aux donateurs et réduiraient l'incertitude.

³¹ Banque mondiale (2023). Global Gas Flaring Tracker Report.

³² BAfD (2023).

³³ Données du CAD-OCDE.

29. Les objectifs climatiques ne pourront pas être atteints sans participation du secteur privé. Il sera indispensable de mobiliser des capitaux privés pour gérer les défis liés au climat. La Climate Policy Initiative estime qu'en 2019-20, les fonds d'origine privée n'ont représenté que 2,6 % du montant total des financements mobilisés pour le climat³⁴. La participation du secteur privé est donc un enjeu d'importance pour la mise en œuvre des politiques climatiques au Cameroun. En outre, les partenariats avec les entreprises et les associations sectorielles peuvent promouvoir des pratiques durables, l'innovation technologique et l'investissement dans des solutions bas carbone. Un secteur privé dynamique et concurrentiel est nécessaire pour la croissance économique à long terme et pour soutenir le programme national d'action climatique. Cependant, l'intervention du secteur privé dans le domaine climatique a été limitée jusqu'ici.

30. Entre autres obstacles, les insuffisances du cadre national pour les partenariats public-privé (PPP) ont pénalisé le secteur privé. Bien qu'un cadre juridique régissant les PPP soit en place depuis plus de dix ans, la gestion des PPP varie d'un secteur à l'autre, certains ministères sectoriels et organismes conduisant les PPP de manière autonome, sans intervention des structures nationales. Les problèmes de gouvernance sectorielle, comme dans le secteur de l'énergie et les ports, peuvent envoyer des signaux négatifs aux investisseurs potentiels. Par conséquent, un réexamen complet du cadre régissant les PPP et de sa mise en œuvre, y compris le financement du Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (CARPA), l'unité chargée des PPP, favoriserait le développement de projets d'infrastructure adaptés aux changements climatiques. Il sera indispensable de garantir une mise en œuvre uniforme et efficiente, reposant sur la capacité et le pouvoir fédérateur de la structure nationale de PPP, des ministères sectoriels et des organismes publics et de constituer un portefeuille de PPP basé sur les évaluations sectorielles, pour établir une feuille de route en vue de la mobilisation des financements privés.

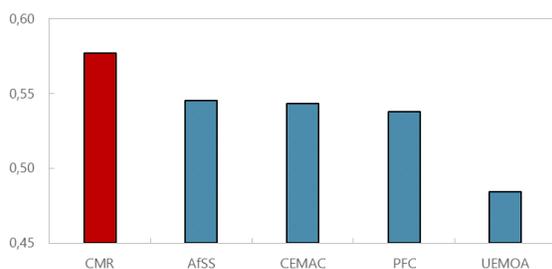
31. Le Cameroun a besoin de développer ses marchés de capitaux pour recueillir les financements privés potentiels pour les investissements dans l'action climatique. La levée de fonds privés pour le climat comprend plusieurs étapes, notamment des politiques climatiques ambitieuses et rigoureuses, la diffusion des données et des capacités de développement. Les méthodologies des tests de résistance standards pourraient être étendues afin d'inclure les risques climatiques dans le secteur financier. Une approche possible pour lever des capitaux verts est d'établir une taxonomie des obligations thématiques, comme les obligations vertes ou les obligations liées au développement durable — un produit financier destiné à lever des fonds pour des projets de développement durable liés à l'adaptation et à l'atténuation. Ces obligations permettraient d'adresser un signal clair au marché sur les bénéfices pour le climat. La mise en œuvre de ces stratégies financières nécessiterait de développer les marchés financiers et de capitaux au Cameroun.

³⁴BAfD (2023).

Graphique 10. Cameroun : Indicateurs du Développement et du Climat

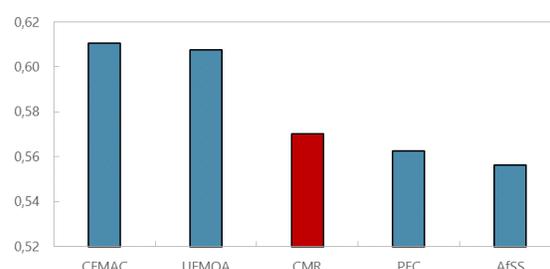
Indice de Développement Humain

(en valeur, moyenne 2017–21)



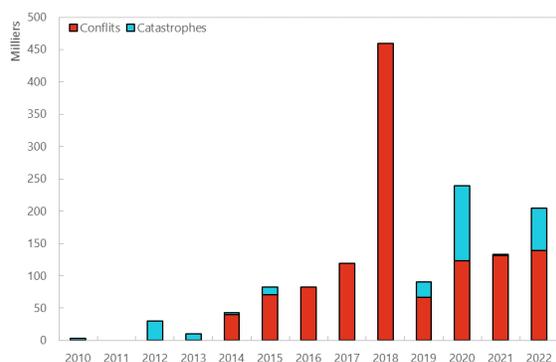
Indice d'Inégalité de Genre

(en valeur, moyenne 2017–21)



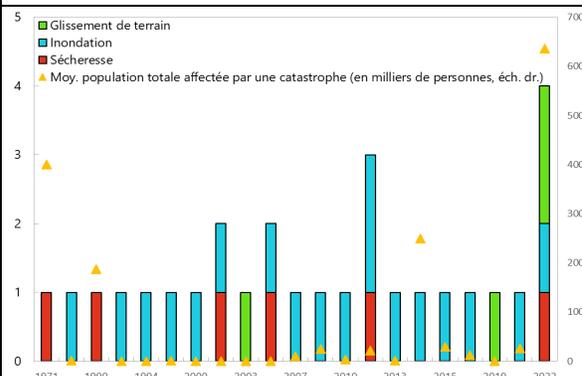
Déplacements Internes Provoqués par des Conflits et des Catastrophes Naturelles

(2010–2022, en milliers de personnes)



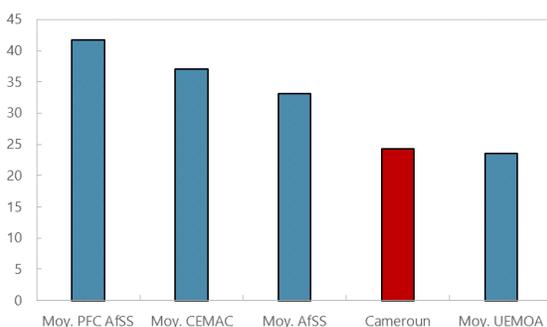
Catastrophes Naturelles au Cameroun

(1971–2022, fréquence, en milliers de personnes)



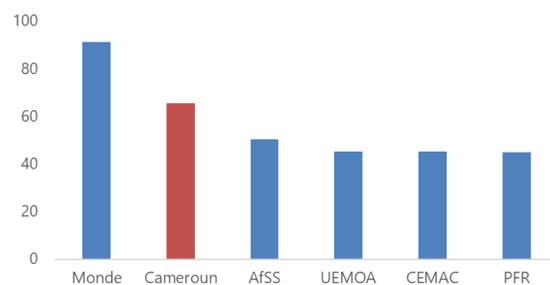
Taux de Pauvreté

(taux de pauvreté international (2,15 dollars américains en PPA 2017))



Accès à l'Électricité

(pourcentage de la population, 2021)



Sources : indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, au 31 juillet 2023.

Sources : Human Development Programme, IDMC (Internal displacement monitoring centre), EM-DAT, Macro Poverty Outlook de la Banque mondiale

Bibliographie

African Development Bank Group. (2023). Rapport Pays 2023 - Cameroun - Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte. African Development Bank Group. <https://www.afdb.org/>

Aziz and Kakdeu. (2021). The Proliferation of Informal Housing in Major Cities in Cameroon.

Beck, H., Zimmermann, N., McVicar, T. et al. Present and future Köppen-Geiger climate classification maps at 1-km resolution. *Scientific Data* 5, 180214 (2018). <https://doi.org/10.1038/sdata.2018.214>

Cameroon. (2021). Nationally Determined Contribution (NDC).

Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED). (2023). EM-DAT: The Emergency Events Database. <https://www.emdat.be/>

Climate Watch. (2022). Washington, D.C.: World Resources Institute. <https://www.climatewatchdata.org/>

Davies, R. (2022, September). Cameroon – Floods Affect Almost 40,000 in Far North Region. *FloodList*. <https://floodlist.com/africa/cameroon-floods-far-north-september-2022>

Fuller, Paul R., et al. (2018). Climate warming causes declines in crop yields and lowers school attendance rates in Central Africa. *Science of The Total Environment*, 610–611, 503–510. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2017.08.041>

Hausmann, R., Hidalgo, C., Bustos, S., Coscia, M., Chung, S., Jimenez, J., Simoes, A., Yildirim, M. (2013). *The Atlas of Economic Complexity*.

IDMC (Internal displacement monitoring center). (2022). Global Internal Displacement Database. <https://www.internal-displacement.org/database/displacement-data>.

INFORM. 2021. INFORM Risk Index 2022. <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index>.

Koks, E.E., Rozenberg, J., Zorn, C., et al. (2019). A global multi-hazard risk analysis of road and railway infrastructure assets. *Nat Commun*, 10, 2677. <https://doi.org/10.1038/s41467-019-10442-3>

MINPT (2020). Présentation du réseau routier Camerounais au 30 Juillet 2020. <https://www.mintp.cm/fr/projets-realizations/presentation-du-reseau-routier>

NOAA, the Payne Institute at the Colorado School of Mines, World Bank/GGFR

OECD. (2023). Development Assistance Committee (DAC) Statistics Database. <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/>

Osano, P. (2022). Climate change amplifies the risks for violent conflicts in Africa.

UNICEF (2021). The Climate Crisis Is a Child Rights Crisis: Introducing the Children's Climate Risk Index.

The World Bank. (2023). 2023 Global Gas Flaring Tracker Report. The World Bank.

The World Bank.(2023). World development indicators. The World Bank.
<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

Tomalka, J., Lange, S., Gleixner, S., Gornott, C. (2022): *Climate Risk Profile: Cameroon*, (Climate Risk Profiles for Sub-Saharan Africa), Potsdam: A joint publication by the Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK), the German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), the Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH and the KfW Development Bank, 12 p.

Trisos, C. H., Adelekan, I. O., et al. (2022). Africa. In H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, M. Tignor, E. S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lösckke, V. Möller, A. Okem, & B. Rama (Eds.), *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 1285-1455). Cambridge University Press. doi:10.1017/9781009325844.011

UNDP (United Nations Development Program). (2022). *Human Development Report 2021-22: Uncertain Times, Unsettled Lives: Shaping our Future in a Transforming World*. New York.

UNDRR (United Nations Office for Disaster Risk Reduction) and CIMA (Centro Internazionale in Monitoraggio Ambientale). (2019). *Disaster Risk Profile: Cameroon*.

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). (2022). Cameroon: Humanitarian Dashboard. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-humanitarian-dashboard-january-march-2023#:~:text=As%20of%2031%20March%202023,CAR%20and%20128%2C000%20from%20Nigeria>.

World Bank Group, Climate Change Knowledge Portal (2023). URL:
<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>. Date Accessed: Nov 27, 2023

World Bank. (2022). *Cameroon Country Climate and Development Report*. CCDR Series.

World Food Programme. (2023). *WFP Cameroon Country Brief*.

World Bank Macro Poverty Outlook.

Annexe II. Coordination avec les Partenaires pour le Développement

1. Le Cameroun travaille avec les partenaires pour le développement pour relever les défis climatiques. Bien que les flux financiers du développement liés au climat augmentent depuis quelques années, ils sont inférieurs aux besoins estimés et relativement volatils, ce qui complique la planification. Environ deux tiers des flux ont ciblé les projets d'atténuation (graphique 1), la grande majorité finançant le secteur de l'énergie (graphique 3). L'agriculture, la sylviculture et la pêche ont été les secteurs les plus ciblés pour les flux d'adaptation (graphique 4), avec une part d'environ 40 %. Les flux d'adaptation ont également visé des objectifs multisectoriels comme le développement urbain et rural, et la gestion des risques de catastrophe, les transports, l'approvisionnement en eau et la prévention des catastrophes. Du point de vue des sources des fonds, les partenaires multilatéraux ont été les plus actifs ; ils représentent trois quarts des flux récents (graphique 2).

2. La Banque mondiale est le premier fournisseur de financements du développement liés au climat. Le financement de projets pour le développement le plus récent cible de multiples zones climatiques critiques au Cameroun à travers son pilier durabilité. La Banque mondiale cherche à améliorer la résilience climatique du réseau routier en ciblant la construction et l'entretien des routes par un décret d'application de la loi régissant ce domaine. La gestion de l'eau est un autre domaine d'intervention, qui vise à garantir l'allocation efficiente de l'eau pour les différents usages, compte tenu de son importance pour l'agriculture. La dernière branche liée au climat du programme de la Banque mondiale est l'expansion de la protection sociale, l'objectif à terme étant de disposer d'un filet de protection sociale adaptable qui puisse intervenir efficacement en cas de catastrophe.

3. Les agences de l'ONU sont actives au Cameroun, un grand nombre de leurs interventions ciblant la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Le Programme alimentaire mondial (PAM) accroît la résilience aux catastrophes en améliorant la collecte des données en vue de renforcer les systèmes d'alerte précoce et en établissant le cadre politique et juridique pour la prévention des catastrophes. Un aspect important du programme est le développement de la dématérialisation des informations sociales, qui permettrait des mesures sociales rapides et efficaces en cas de catastrophe. En ce qui concerne la couverture des risques de catastrophe, le PAM est en train de concevoir un régime d'assurance pour les travailleurs agricoles afin d'améliorer leur résilience aux risques liés au climat. L'UNESCO apporte également un appui aux autorités dans les domaines suivants : i) enregistrement des données pour observer les conséquences du climat, par exemple sur la qualité de l'eau et les inondations afin de prévenir la contagion des maladies transmises par l'eau ; ii) sensibiliser les communautés aux risques liés au climat, ce qui constitue un pas important sur la voie d'un environnement dans lequel les acteurs privés peuvent gérer leurs propres risques et iii) fournir des activités génératrices de revenus alternatives pour les populations indigènes locales à travers l'agroécologie. En outre, l'Organisation internationale pour les migrations (OMI) soutient la gouvernance et la production de connaissances pour des solutions durables de déplacements internes dus aux risques climatiques, en particulier dans les zones touchées par des conflits au Cameroun.

4. Les agences de l'ONU interviennent également dans la gestion forestière. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) organise des consultations et aide les autorités afin de faciliter l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à promouvoir une exploitation forestière durable, d'établir un inventaire de la biodiversité et des forêts et de développer les capacités des communautés de forestiers à mettre en place des plans de gestion de la forêt. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) plante des essences d'arbres sélectionnées afin d'accroître la résilience de la forêt dans diverses régions. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés conduit de nombreux projets de reboisement en vue d'accroître la résilience des réfugiés aux risques climatiques.

5. Les États et organismes européens sont les partenaires bilatéraux les plus actifs au Cameroun. Le Fonds européen de développement (FED) est le premier bailleur de fonds, avec des projets dans le domaine des politiques agricoles et de la gestion de l'agriculture, l'objectif étant d'aider l'État à promouvoir une croissance durable et inclusive favorable aux populations vulnérables, et de consolider la gouvernance démocratique, économique et administrative. Le ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) axe ses interventions sur la gestion forestière et l'amélioration de la production agricole en rendant les systèmes alimentaires plus résilients¹. L'Agence française de développement (AFD) accompagne le Cameroun dans le développement des énergies renouvelables, la gestion durable des forêts, la prévention des inondations et la structuration de stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques².

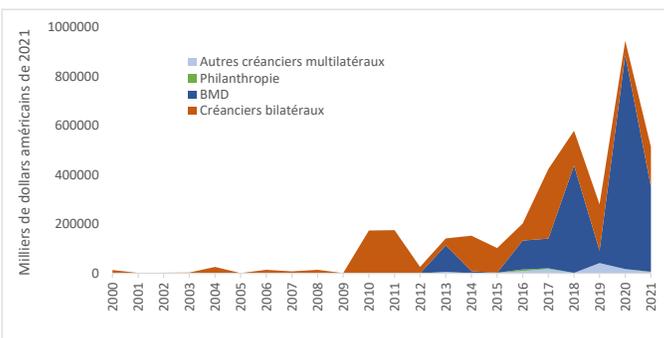
¹ Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung. Cameroun. <https://www.bmz.de/en/countries/cameroon> (accès : 30 novembre 2023)

² Agence française de développement. Cameroun. <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/cameroun> (accès : 30 novembre 2023)

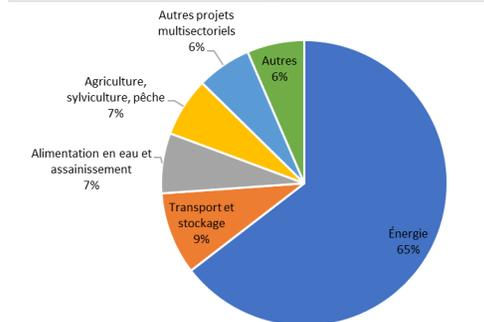
Graphique 1. Cameroun : Orientation du Financement du Développement lié au Climat vers l'Adaptation/l'Atténuation
(en milliers de dollars américains de 2021)



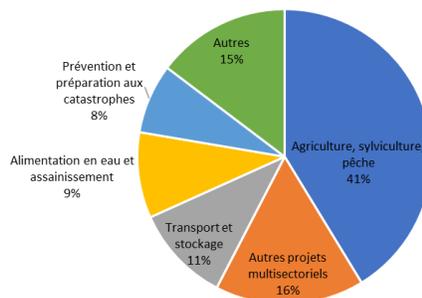
Graphique 2. Cameroun : Sources de Financement pour le Développement lié au Climat
(en milliers de dollars américains de 2021)



Graphique 3. Cameroun : Secteurs ciblés par les Flux d'Atténuation 2017-2021
(en pourcentage du total)



Graphique 4. Cameroun : Secteurs ciblés par les Flux d'Adaptation 2017-2021
(en pourcentage du total)



Sources : données du CAD-OCDE.

Annexe III. Implications Macrobudgétaires de l'Adaptation aux Changements Climatiques au Cameroun : Simulations du Modèle DIGNAD¹

Cette annexe s'appuie sur le modèle DIGNAD (dette, investissement, croissance et catastrophes naturelles) du FMI pour illustrer la vulnérabilité du Cameroun au climat et les effets des investissements d'adaptation ex ante sur la production et la dette publique.

1. Le modèle DIGNAD (dette, investissement, croissance et catastrophes naturelles) est un modèle dynamique d'équilibre général, conçu pour analyser les effets de l'investissement public sur la croissance et la viabilité de la dette dans différents scénarios. Il rend compte des chocs climatiques affectant l'économie en considérant les dommages au capital public et privé, la perte temporaire de productivité, la perte d'efficacité de l'investissement public et la perte de solvabilité. En outre, il évalue les risques pesant sur la viabilité de la dette après une catastrophe climatique et les effets de politiques ex ante telles que le développement d'infrastructures adaptatives, l'augmentation des amortisseurs budgétaires et une amélioration de l'investissement public. Le modèle considère également l'inefficacité de l'investissement public et les contraintes posées par les limites des capacités d'absorption.

2. Le modèle est adapté à l'économie camerounaise. Si le niveau à l'équilibre du modèle est aligné sur les moyennes historiques (hors période de la COVID-19), ses valeurs initiales sont basées sur les dernières données disponibles communiquées par les autorités ou sur les estimations des services du FMI. L'investissement en infrastructures publiques est fixé à 5 % du PIB sur la base de l'estimation 2023 et son efficacité à 50 % sur la base du rapport EGIP 2020. La valeur initiale de la dette publique est calibrée en utilisant le ratio dette/PIB de 2022, à environ 42,8 % du PIB. L'impact économique d'un choc provoqué par une catastrophe naturelle est fixé à 0,6 % du PIB sur la base d'un impact moyen des phénomènes induits par les changements climatiques sur l'agriculture estimé par l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC). Cette estimation de la perte de production peut être considérée comme prudente car elle considère uniquement les pertes agricoles et ne couvre pas toutes les régions du pays. L'impact peut être plus conséquent sur la base de l'évaluation de l'exposition du pays aux catastrophes naturelles. Ainsi, selon l'UNDRR² et le CIMA (2019), les régions du Cameroun exposées aux catastrophes climatiques représentent 8,3 % du PIB total. Le CCDR de la Banque mondiale estime que dans l'ensemble, les changements climatiques devraient entraîner une perte de PIB pouvant atteindre 10 % en 2050 dans le scénario le plus pessimiste en l'absence de mesures d'adaptation.³

3. Pour illustrer les implications macrobudgétaires de l'adaptation aux changements climatiques et des réformes pour le Cameroun, trois scénarios sont envisagés (graphique 1) :

¹ Préparée par Idossou Adom, Asel Isakova, Kaihao Cai (tous du département Afrique) et Azar Sultanov (département des études).

² <https://www.undrr.org/publication/disaster-risk-profile-cameroon-cameroon>

³ Banque mondiale, CCDR, 2022.

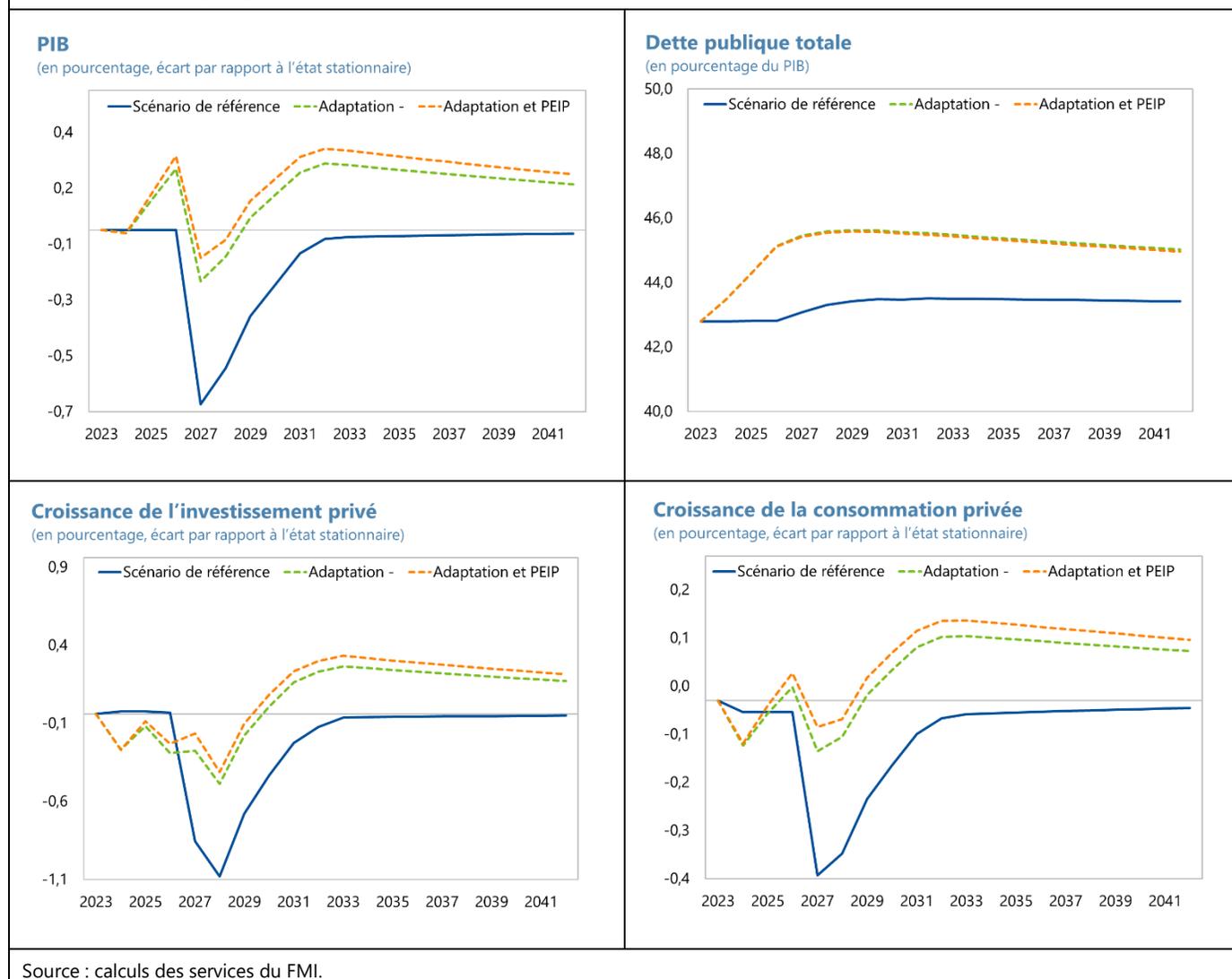
- Scénario de référence.** *Politiques inchangées.* Le scénario de référence suppose l'absence de toute mesure d'adaptation ou de réforme. Les dépenses publiques d'équipement se maintiennent à 5 % du PIB dans les cinq premières années de la période de projection. Une catastrophe climatique est simulée en année 4, qui entraîne un recul du PIB, de l'investissement privé et de la consommation privée. Parallèlement, le ratio dette publique/PIB augmenterait en raison des dépenses de reconstruction nécessaires et de la baisse du PIB.
- Scénario d'adaptation 1.** *Suppose des investissements d'adaptation.* Dans le scénario d'adaptation, nous supposons qu'une somme supplémentaire représentant 1 % du PIB est allouée chaque année aux investissements d'adaptation pendant trois ans. Le financement de ces dépenses est décrit au tableau 1. Le financement au titre de la FRD représente environ 0,2 % du PIB pendant deux ans dans l'hypothèse d'une durée du programme de 18 mois. Premièrement, dans le scénario d'adaptation, la croissance du PIB réel est plus forte (jusqu'à 0,2 point de plus) que dans le scénario de référence en raison d'investissements publics plus élevés et d'une rentabilité plus forte des investissements d'adaptation. Deuxièmement, lorsqu'un choc climatique se produit, les pertes de production sont plus faibles d'environ 0,4 point de PIB dans le scénario d'adaptation, et le PIB tend à se redresser plus rapidement que dans le scénario de référence. Le recul de l'investissement privé et de la consommation privée est en principe plus faible que dans le scénario de référence. L'investissement public plus élevé explique le niveau plus élevé du ratio dette publique/PIB dans le scénario d'adaptation mais celui-ci diminue progressivement avec le redressement de l'économie.
- Scénario d'adaptation 2.** *Suppose une efficacité croissante de l'investissement public.* Ce scénario développe le scénario d'adaptation 1. Il introduit un gain d'efficacité de l'investissement public de 10 points pour atteindre le niveau moyen d'efficacité estimé dans la région AfSS. Il suppose que ces améliorations résultent des efforts des autorités pour mettre en œuvre les mesures recommandées dans le rapport EGIP et les mesures de réforme prévues dans les accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD. Les résultats de la simulation dans le scénario d'adaptation 2 indiquent qu'un gain d'efficacité de l'investissement public, y compris pour les projets d'adaptation, se traduira par des pertes de production encore plus faibles et donc par une reprise plus rapide, qui illustre la résilience accrue face à une catastrophe naturelle.

Sources de financement	2024	2025	2026
Dons	0,1	0,1	0,1
Dette concessionnelle	0,7	0,7	0,5
Donateurs	0,5	0,5	0,5
FRD	0,2	0,2	0
Dette intérieure	0,2	0,2	0,4
Total	1	1	1

4. Les résultats de la simulation du modèle DIGNAD indiquent que des investissements en infrastructures d'adaptation accroîtraient la résilience du Cameroun aux catastrophes naturelles. Une augmentation des investissements publics accroîtrait la dette publique dans un premier temps, mais ces investissements réduiraient l'impact négatif d'un choc sur la production,

soutiendraient le relèvement après une catastrophe et diminueraient les coûts de reconstruction. Les résultats indiquent aussi qu'une efficacité accrue des investissements publics contribuerait aussi à limiter les conséquences d'une catastrophe naturelle et à réduire les coûts de reconstruction, ce qui améliorerait la dynamique de la dette publique sur la période de reconstruction. Compte tenu de l'espace budgétaire limité, des réformes de la gestion des investissements publics sont essentielles pour rendre l'économie et les infrastructures résilientes aux chocs climatiques. Les autorités auraient également besoin de recourir à des donateurs pour couvrir les besoins croissants face aux changements climatiques. Pour la suite, le financement des besoins d'adaptation serait difficile sans participation du secteur privé.

Graphique 1. Cameroun : Résultats de la Simulation utilisant le Modèle DIGNAD



Appendice I. Lettre d'intention

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (États-Unis)
États-Unis d'Amérique
Le 15 janvier 2024

Objet : lettre d'intention relative à la facilité pour la résilience et la durabilité

Madame la Directrice générale,

L'économie camerounaise est restée résiliente grâce aux efforts déployés par le gouvernement pour atteindre ses objectifs macroéconomiques dans un contexte de chocs répétés et malgré la persistance des risques liés à la conjoncture extérieure, parmi lesquels les conditions financières difficiles et la volatilité accrue des cours du pétrole. En dépit des incertitudes entourant l'évolution de la situation mondiale, les perspectives du pays demeurent positives.

Le gouvernement est conscient de ce que le Cameroun est classé parmi les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, notamment aux risques résultant de la récurrence des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain, et de l'érosion du littoral. La stratégie nationale de développement souligne que le changement climatique est un des principaux défis du pays et fait de l'adaptation et de l'atténuation des objectifs clés pour réaliser une croissance durable et inclusive. Dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation, le gouvernement camerounais est déterminé à pratiquer une gestion durable des ressources naturelles appuyée par une politique d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Le Cameroun prend également sa part de l'effort mondial pour juguler le changement climatique. Il est ainsi signataire de l'Accord de Paris (COP21) et a élaboré, révisé et présenté sa contribution déterminée au niveau national au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le gouvernement camerounais travaille déjà avec des partenaires pour le développement pour mettre en œuvre cette CDN.

Dans ce contexte, le Cameroun sollicite un accord au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) de 18 mois jusqu'au 28 juillet 2025, d'un montant de 138 millions de DTS (50 % de la quote-part). Cet accord soutiendra les efforts que nous déployons pour atténuer le changement climatique et nous adapter à ses effets, et pour conforter la stabilité future de la balance des paiements en gérant les risques critiques posés par le changement climatique. L'accord au titre de la FRD complétera les accords de trois ans conclus au titre de la FEC et du MEDC qui ont été approuvés par le FMI en juillet 2021 et pour lesquels le conseil d'administration du FMI a approuvé en décembre 2023 une prolongation de 12 mois courant jusqu'en juillet 2025 pour un montant total de 593,4 millions de DTS (215 % de la quote-part). L'accord au titre de la FRD nous permettra

d'engager l'exécution de notre programme de réformes et catalyser l'accès aux financements climatiques supplémentaires de la part des partenaires au développement.

Les huit mesures de réforme (MR) à financer par l'accord au titre de la FRD sont présentées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint. Le programme comporte quatre grands piliers. Le premier pilier vise à renforcer le cadre institutionnel pour la gouvernance et la coordination des politiques relatives au changement climatique. Le deuxième pilier est axé sur l'intégration de l'agenda climatique dans les processus de gestion des finances publiques, avec une attention particulière portée aux investissements publics. Le troisième pilier répond à la nécessité d'accroître nos efforts d'adaptation en portant une attention particulière au cadre national de gestion des risques de catastrophe. Le quatrième pilier porte sur les efforts d'atténuation visant à réduire la dépendance aux sources d'énergie émettrices de CO₂ et en accordant une attention particulière à la gestion durable des écosystèmes forestiers qui séquestrent le CO₂.

Pendant la mise en œuvre de l'accord au titre de la FRD, le gouvernement maintiendra un dialogue étroit avec le FMI et le consultera avant toute révision des mesures de réforme contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI régissant ces consultations. En outre, nous fournirons au FMI des informations sur l'avancement de l'exécution de ces mesures et la réalisation de leurs objectifs. De même, dans le cadre de ce dialogue, les difficultés éventuelles et autres aléas qui pourraient perturber le processus seront discutées avec le FMI.

Enfin, le gouvernement donne son accord à la publication de la présente lettre, du MPEF, et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

Joseph Dion Ngute
Premier ministre, Chef du gouvernement

Pièces jointes :

1. Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières

Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et Financière

1. L'économie camerounaise est très exposée aux risques liés aux changements climatiques. L'évaluation qui a donné lieu au « Guide méthodologique d'intégration de l'adaptation au changement climatique (ACC) et gestion des risques de catastrophe (GRC) dans la planification du développement au Cameroun » (BM, MINEPAT, GFDRR) a montré une convergence entre les besoins d'adaptation, la gestion des risques de catastrophe et les objectifs de développement. Les conséquences des aléas climatiques accentueraient les vulnérabilités de nos sociétés et des ressources naturelles, et affecteraient la résilience de notre économie au point de compromettre certains des objectifs de la Vision 2035 pour notre pays. Plus précisément, la récurrence des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain, et l'érosion du littoral sont les principaux facteurs d'exposition aux risques. Les effets du changement climatique devraient entraîner des pertes de revenu, peser sur la croissance économique, exacerber la pauvreté et les inégalités, menacer la sécurité alimentaire et augmenter les risques de conflit dans un environnement déjà vulnérable et fragile. L'impact sociales et économiques attendue compromettrait l'accumulation et le développement du capital humain, et entraverait à la croissance inclusive.

2. Les autorités ont inclus le changement climatique dans les principaux défis à relever dans la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND-30). La SND-30 considère l'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets comme des objectifs clés pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Dans le cadre de cette stratégie, les autorités prennent l'engagement : i) de renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles et ii) de prendre des mesures adéquates d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Par ailleurs, elles ont pris les engagements suivants : i) s'assurer de la prise en compte des considérations relatives au changement climatique dans les stratégies et politiques sectorielles, ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique, iii) mettre en service le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques, iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociale des entreprises. La Vision 2035 souligne et reconnaît également l'importance du changement climatique et de ses conséquences économiques et sociales. Le Cameroun est signataire des principales conventions internationales relatives au changement climatique.

3. Les autorités reconnaissent qu'il est urgent de renforcer les efforts d'adaptation, en particulier dans l'agriculture et les infrastructures. Le Cameroun a adopté un Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015-19, qui est en cours de révision. De plus, la contribution déterminée au niveau national (CDN), révisée en 2021, recense plusieurs priorités en matière d'adaptation, parmi lesquelles la promotion d'une agriculture adaptée au changement climatique, la construction d'une infrastructure énergétique et de transport résiliente, la diversification des sources d'énergie, l'atténuation des risques liés aux catastrophes, la sensibilisation du public et l'augmentation de sa capacité de réaction. La CDN a estimé les besoins de financement pour atteindre les objectifs d'adaptation à environ 32 milliards de dollars américains.

4. Les autorités se sont également engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la CDN. Parties d'un engagement de réduction de 32 % des gaz à effet de serre d'ici à 2035, les autorités camerounaises ont porté la contribution nationale à 35 % d'ici 2030 par rapport à un scénario de maintien du statu quo, avec un objectif inconditionnel de 12 %. La CDN décrit les secteurs et activités ciblés pour la réduction des émissions, qui comprennent l'énergie, la sylviculture, l'agriculture, les transports et la gestion des déchets. Pour porter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 25 % d'ici 2035, les autorités comptent promouvoir les sources d'énergie renouvelable telles que l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'éolien, et améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les émissions du secteur de l'énergie. Elles reconnaissent également l'importance de pratiques agricoles adaptées au changement climatique pour réduire les émissions et renforcer la sécurité alimentaire, par une gestion des terres et une agroforesterie plus performantes, et des techniques agricoles durables. Pour atteindre ces objectifs, un financement estimé à 26 milliards de dollars américains sera nécessaire.

Renforcer le cadre de gouvernance et la coordination en matière de climat

5. Les autorités prennent des mesures pour renforcer le cadre institutionnel gouvernant les politiques climatiques. Les principaux documents d'orientation concernant les changements climatiques sont le Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015-19, qui est en cours d'actualisation, et la contribution déterminée au niveau national (CDN), mise à jour en 2021. Le Plan national d'adaptation mis à jour sera validé mi-2025. Comme le prévoit la structure de mise en œuvre de la CDN, plusieurs collectivités régionales et municipales sont également mobilisées pour la mise en œuvre de la CDN et s'engagent à établir et adopter des plans d'actions locaux sur les changements climatiques. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED) et son agence, l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC), ont été placés au cœur du mécanisme institutionnel pour atteindre les objectifs de la CDN. Afin de renforcer davantage le rôle de coordination du MINEPDED et conscientes du caractère transversal des défis posés par les changements climatiques, les autorités prendront un texte réglementaire par le Premier ministre ou le Président de la République qui i) définira le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique, soutenu par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le Ministère des Finances (MINFI) ; et ii) définira les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique (**mesure de réforme n° 1, avril 2024**).

6. Afin de promouvoir les efforts de mise en œuvre des politiques climatiques, les autorités adopteront un Plan National pour le Climat (PNC). Un PNC guide les politiques nationales en matière climatique et soutient leur bonne mise en œuvre. Il joue un rôle critique dans la gouvernance climatique en constituant une feuille de route pour la réalisation des objectifs d'adaptation et d'atténuation exposés dans la CDN. Par conséquent, les autorités élaboreront et adopteront un Plan National pour le Climat (PNC) validé par le Premier ministre, conformément à la CDN de 2021, qui i) énoncera les actions, objectifs, politiques et mesures clés du Gouvernement en matière de climat pour relever les défis d'adaptation et d'atténuation; et ii) définira les rôles et responsabilités des ministères sectoriels et des agences publiques dans la mise en œuvre du PCN

(**mesure de réforme n° 2, avril 2025**). Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED. Ce plan sera conforme aux normes internationales (GCF) intégrant tous les outils et instruments pertinents disponibles (SND 30, CDN, plan national d'adaptation, Programme pays, stratégie REDD+, GNPC, PAN/LCD, GYRO et stratégies sectorielles pertinentes). Il présentera les objectifs visés, les acteurs, leurs rôles et responsabilités, ainsi que les moyens nécessaires pour permettre au gouvernement de relever les défis de l'adaptation et de l'atténuation afin de concilier les objectifs stratégiques du pays pour le développement durable et les engagements internationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Les autorités estimeront également les besoins de financement pour le climat conformément au PNC et établiront un mécanisme pour suivre l'avancement de la mise en œuvre et assurer la conformité au PNC.

Intégration de l'agenda climatique dans le processus de gestion des finances publiques (GFP)

7. Afin d'assurer la résilience de l'économie aux changements climatiques, nous visons à rendre la gestion des investissements publics (GIP) plus verte et plus résiliente. Le cadre juridique et réglementaire de la GIP s'est amélioré au fil des ans mais la réglementation ne garantit pas la bonne prise en compte des considérations climatiques dans la GIP. Le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles encadrant le processus de maturation des projets, est un important pas en avant dans l'amélioration de la préparation des projets. De même, le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public définit un cadre institutionnel complet et des procédures claires pour le suivi des projets d'investissement. Cependant, ce cadre juridique et institutionnel ne prévoit pas d'exigences relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des projets d'investissement. À cet égard, nous réviserons les décrets précités pour prendre en compte à chaque étape du cycle du projet les aspects liés au climat (**mesure de réforme n° 5, avril 2025**).

8. En outre, dans le domaine des investissements publics et du changement climatique, nous poursuivons la réforme du marquage budgétaires sensible au climat tout en améliorant le processus en amont de préparation, priorisation et sélection des projets d'investissement conformes à notre programme d'action climatique. La circulaire budgétaire 2024 donne des indications sur l'intégration dans les projets de budget des dépenses prévues pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2024-26 comprend des programmes et des projets liés au climat, mais leur cohérence avec les plans stratégiques sectoriels n'est pas clairement établie. Pour améliorer encore le marquage climatique du budget, les mesures suivantes seront prises avec l'appui de la Banque mondiale :

- i) établissement d'une méthodologie de marquage et de notation des dépenses sensibles au climat ;
- et ii) intégration progressive du marquage climatique dans les systèmes d'information relatifs à la gestion financière. Afin de faciliter le repérage des investissements publics liés au climat dans le budget ou dans le programme d'investissements publics (PIP), nous veillerons également à définir une méthodologie standard d'évaluation ex-ante des projets d'investissement, incluant des lignes directrices pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, que nous intégrerons dans un guide de maturation des projets (**mesure de réforme n° 4, octobre 2024**). Afin d'améliorer la préparation des projets d'investissement public, nous veillerons à ce que les

ministères sectoriels prévoient des montants appropriés pour l'évaluation des projets dans leurs propositions de budget. En outre, reconnaissant que les projets sont sélectionnés sur la base de critères généraux qui ne tiennent pas toujours compte des effets du climat, nous définirons et publierons des critères de priorisation et sélection des projets d'infrastructure intégrant les aspects liés au changement climatique et élaborerons un manuel de procédures de sélection (**mesure de réforme n° 3, avril 2024**).

9. Afin d'assurer la réussite des projets d'investissement cruciaux liés au climat, les actions de préparation et de budgétisation des projets sensibles au climat seront complétées par renforcement de l'exécution budgétaire. Nous continuerons à améliorer le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement. Au niveau institutionnel, le suivi et le contrôle de l'exécution des projets sont assurés par les ministères sectoriels chargés des projets, le MINFI, le MINEPAT, le ministère des Marchés publics (MINMAP), le Comité National de Suivi de l'Exécution Physico-financière de l'Investissement Public, les Comités régionaux et départementaux et les Comités techniques communaux ainsi que les unités de gestion des projets. Des rapports périodiques sur l'exécution physique et financière des projets d'investissement public seront produits. Un rapport donnant une présentation complète de la situation financière et de l'avancement des grands investissements ainsi que de leur incidence potentielle sur la dette publique et les risques de refinancement est annexé à la Loi de Finances depuis 2020. Les autres projets sont suivis par chaque ministère et inclus dans le résumé et l'état financier de la période précédente présenté dans chaque CDMT. Les partenariats public-privé (PPP) font l'objet d'un suivi spécifique dans le rapport sur les risques budgétaires et sont suivis au niveau central par le MINEPAT. Cependant, les priorités seront les suivantes : i) accroître l'efficacité et la transparence du système de marchés publics ; ii) garantir le paiement régulier, ponctuel et efficace des dépenses publiques, y compris les dépenses « vertes » ; iii) mettre en place la comptabilité patrimoniale et permettre une maintenance appropriée pour des investissements résilients ; iv) renforcer les capacités des institutions de contrôle à gérer et analyser les dépenses liées au climat et les résultats ; et v) coordonner les actions liées au changement climatique au niveau vertical avec les collectivités locales et les entreprises publiques et au niveau horizontal avec tous les ministères sectoriels.

Renforcer les efforts d'adaptation

10. Pour améliorer la résilience climatique et approfondir les mesures d'adaptation, les autorités renforceront le cadre de gestion des risques de catastrophe (GRC). Le Cameroun est exposé à divers risques liés au changement climatique, tels que les inondations, les glissements de terrain et les périodes de sécheresse. Ces phénomènes sont à l'origine de pertes de vies humaines, de biens et d'infrastructures et causent des dommages économiques. Par conséquent, les autorités considèrent que l'établissement d'un cadre de GRC complet est une priorité nationale pour une adaptation aux risques de catastrophe et une atténuation de leurs effets. Le principal document législatif pour la GRC au Cameroun — la loi n° 86/016 portant réorganisation générale de la protection civile — n'est plus adapté au contexte ni à l'environnement, encore moins aux problématiques émergentes de la gestion des risques de catastrophe. Pour une meilleure cohérence du cadre institutionnel avec les problèmes et défis actuels liés au changement climatique et avec les normes actuelles en matière de changement climatique, et pour contribuer efficacement aux objectifs d'adaptation et à la gestion des risques de catastrophe, les autorités ont entrepris de

réviser la loi précitée afin de disposer d'un cadre juridique et institutionnel plus adapté, plus cohérent et capable d'apporter des réponses efficaces à la nomenclature des risques. Cette loi devrait également préciser les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes et renforcer la coordination dans toutes les phases de la GRC. Les autorités ont déjà recueilli des contributions techniques auprès de plusieurs parties prenantes et le projet de loi reste ouvert à de nouvelles contributions avant son adoption. Les autorités prévoient d'accélérer le dialogue avec les donateurs en vue d'obtenir une assistance technique dans des domaines tels que la cartographie des risques de catastrophe naturelle et le financement des activités de réduction des catastrophes.

11. Nous poursuivrons le renforcement de nos capacités techniques pour une évaluation efficace des risques de catastrophe naturelle. Les autorités travaillent au renforcement des capacités dans les statistiques sur les catastrophes et les changements climatiques à travers des initiatives telles que le projet « Renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe et des capacités de reprise après sinistre », dans le cadre du Programme Afrique-Caraïbes et Pacifique (ACP) et du programme de réduction des risques de catastrophe naturelle du Fonds de l'Union européenne, qui recense les mesures cruciales nécessaires pour la production et la bonne utilisation d'informations sur les risques de catastrophe. Bien que la cartographie des zones exposées aux risques de catastrophe reste une priorité pour le Cameroun, il est également indispensable d'instaurer un cadre institutionnel qui permettrait effectivement d'exploiter ces informations. L'Observatoire national des risques (ONR) a pour mission de collecter, gérer et diffuser les données sur les risques naturels, technologiques, industriels et anthropiques ; ses fonctions sont définies par l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire national des risques. Cette structure peut être aidée dans cette mission par l'ONACC, qui met déjà divers documents de prévisions climatiques à la disposition du public et des décideurs. Les autorités adopteront et promulgueront la loi sur la protection civile révisée et actualiseront l'arrêté suscité, clarifiant les missions et le fonctionnement de l'ONR à la lumière de la loi sur la protection civile révisée, comme le recours à l'évaluation des risques dans toutes les phases de la GRC, y compris la prévention des risques, l'état de préparation, la reprise et le relèvement (**mesure de réforme n° 6, octobre 2024**).

12. Pour un fonctionnement efficace des institutions de protection civile face au changement climatique, il est indispensable de renforcer la dotation financière contre les catastrophes. À cette fin, les autorités se sont engagées à définir une stratégie de financement visant renforcer les efforts de prévention et d'adaptation. Les autorités définiront et adopteront une stratégie de financement des risques de catastrophe qui identifiera clairement les rôles, les responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience aux catastrophes (**mesure de réforme n° 7, avril 2025**). Elles mettront également en place des mécanismes alternatifs de rétention et de transfert des risques pour financer les mesures d'urgence, les secours et le relèvement, et contribueront ainsi à améliorer l'état de préparation ex ante aux catastrophes.

Soutenir les efforts d'atténuation

13. Les autorités sont résolues à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts. La forêt tropicale constitue un puits de carbone stable et peut être un moteur de croissance durable au Cameroun, dont près de 40 % du territoire est couvert par la forêt tropicale du bassin du

Congo, la deuxième forêt tropicale du monde. Le cadre institutionnel de la gouvernance forestière est fondé sur la loi n° 94/01 de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, qui vise à développer la transformation locale du bois par des incitations fiscales et des interdictions de l'exploitation forestière. Les autorités ont intensifié leurs efforts de conservation des forêts en collaboration avec les partenaires pour le développement, afin de mettre en œuvre divers outils de conservation. À cet effet, elles ont mis en place un système d'information de gestion forestière et sont en train de mettre en service SIGIF 2, qui vise à dématérialiser les procédures de gestion des forêts, à renforcer la légalité du secteur de la sylviculture et à améliorer la traçabilité du bois. Cette plateforme peut être intégrée au cadre de l'administration fiscale et douanière pour renforcer la gestion de la fiscalité dans ce secteur et promouvoir une gestion durable des forêts. En outre, pour mieux suivre les changements sur le terrain, les autorités utilisent le système d'alerte GLAD (Global Land Analysis and Discovery) développé avec l'appui du World Resources Institute (WRI), qui fournit des informations sur les évolutions du couvert forestier à l'échelle du pixel. Ces informations sont utilisées pour planifier les missions de suivi sur le terrain. Au vu des récents développements technologiques et politiques intervenus dans le domaine de la conservation des forêts et de la nécessité de mieux intégrer les préoccupations de durabilité dans le cadre juridique et institutionnel de la gestion des forêts, il est nécessaire de procéder à une révision de la loi de 1994.

14. Les autorités sont engagées dans l'initiative REDD+, une initiative internationale visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, à promouvoir la conservation et la gestion durable des forêts et à renforcer les stocks de carbone forestier. Dans ce contexte, les autorités sont activement engagées dans le développement d'éléments clés comme le Niveau National de Référence (NERF), le système de Suivi-Notification-Vérification (MRV), le système d'information sur les Sauvegardes Environnementales et Sociales (SIS) et le Registre National. Les autorités ont entrepris de réviser et d'actualiser l'inventaire national des forêts de 2004, ce qui permettrait d'intégrer l'utilisation des sols dans le dispositif REDD+.

15. Pour renforcer les efforts axés sur la durabilité dans le secteur forestier, nous avons déployé plusieurs instruments budgétaires et d'autres mesures. La fiscalité dans le secteur forestier est régie par la loi de 1994 et le code général des impôts (articles 241 à 247 bis). Ces textes prévoient la fiscalité et des lignes directrices pour l'exploitation forestière, le bois d'œuvre et les produits autres que le bois d'œuvre, visant à assurer la régénération des forêts. La politique fiscale sur les taux de taxation des produits associés à la déforestation comme le bois d'œuvre, le cacao et l'huile de palme a été périodiquement révisée. En outre, conformément aux objectifs de développement durable du pays, la loi de finances de 2021 a introduit une incitation fiscale de 1 % sur la taxe d'abattage pour les entreprises dont les pratiques ont été certifiées durables.

16. Conscient qu'entre autres facteurs, l'expansion de l'agriculture a entraîné une dégradation de la forêt au Cameroun, le gouvernement envisage des mesures pour améliorer la durabilité des forêts par une production agricole durable. Les produits agricoles sont une importante source de revenus, de moyens d'existence et d'exportations pour la population et pour l'économie. À cet égard, le cacao et l'huile de palme sont les principales exportations agricoles. Pour améliorer la production agricole durable et protéger les forêts, les autorités ont introduit des normes de certification des produits agricoles et poursuivront leurs efforts pour incorporer les

CAMEROUN

normes internationales à mesure de leur évolution. À cet effet, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les autorités augmenteront les taxes sur les produits de base liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois, tout en accordant des abattements fiscaux aux entreprises qui prouvent, à l'aide de certificats de durabilité accrédités, que la production de ce produit de base a eu un impact environnemental inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie (**mesure de réforme n° 8, avril 2025**). Ainsi, une fiscalité préférentielle sera mise en place pour les entreprises qui soutiennent la vision d'une exploitation forestière durable. Cette réforme fiscale sera mise en œuvre dans le cadre de la fiscalité standard et sera neutre sur le plan des recettes, sans créer de système parafiscal environnemental ni affecter les recettes. Pour la bonne mise en œuvre de cette mesure, les autorités prévoient d'intensifier leurs efforts destinés à améliorer la coordination interministérielle concernant les normes, la production agricole, la sylviculture et la fiscalité. La Banque mondiale et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) aideront les autorités dans la réalisation de la mesure de réforme, y compris les aspects non fiscaux tels que l'établissement, la mise à jour ou le renforcement de systèmes d'information de gestion sur la forêt, les systèmes MRV de suivi, de déclaration et de contrôle, les niveaux d'émission de référence pour les forêts et l'inventaire des forêts nationales.

Tableau 1. Cameroun : Mesures de Réforme dans le Cadre du Programme Appuyé par la FRD

Mesure de réforme n°	Mesure de réforme (MR)	Date butoir	Revue de l'accord FRD
1	Prendre un texte réglementaire qui : i) définit le rôle central du MINEPDED en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique soutenu par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le ministère des Finances (MINFI) ; et ii) définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique. [Premier ministre ou Présidence]	Avril 2024	1
2	Adoption d'un Plan National pour le Climat (PNC) validé par le Premier ministre, conformément à la CDN de 2021, qui i) énonce les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement en matière de climat pour relever les défis d'adaptation et d'atténuation ; et ii) définit les rôles et responsabilités des ministères et agences sectoriels dans la mise en œuvre du PNC. Le PNC sera publié sur le site web du MINEPDED. [Premier Ministre et MINEPDED]	Avril 2025	3
3	Le MINEPAT, en collaboration avec les autres ministères concernés, définira et publiera les critères de priorisation et sélection des projets intégrant les critères liés au changement climatique et élaborera un manuel de procédure de sélection. [MINEPAT]	Avril 2024	1
4	Le MINEPAT définira une méthodologie d'évaluation ex ante des projets d'investissement incluant des lignes directrices pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et intégrera cette méthodologie dans un guide de maturation des projets. [MINEPAT]	Octobre 2024	2
5	Réviser le décret n° 2018/4992 du 21 juin 2018, qui fixe les règles régissant le processus de maturation des projets et le décret n° 2013/7987 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public afin d'intégrer les considérations climatiques à chaque phase du cycle du projets d'investissement (par ex., évaluation ex ante, sélection). [MINEPAT]	Avril 2025	3
6	Adopter et promulguer la loi sur la protection civile révisée et actualiser l'arrêté n° 037/PM du 19 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National des Risques (ONR). [Présidence]	Octobre 2024	2
7	Elaborer et adopter une stratégie de financement des risques de catastrophe qui identifiera clairement des rôles et des responsabilités et les mesures visant à renforcer la résilience financière aux catastrophes. [MINFI/MINEPDED]	Avril 2025	3
8	Le gouvernement augmentera les taxes sur les produits de base liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois, tout en accordant des abattements fiscaux aux entreprises qui prouvent, à l'aide de certificats de durabilité accrédités, que la production de ce produit de base a eu un impact environnemental inférieur à celui de la méthode de production standard de l'industrie. [MINFI]	Avril 2025	3



CAMEROUN

DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 16 janvier 2024

Approuvée par
Vitaliy Kramarenko et Bergljot Bjornson Barkbu (FMI), et Manuela Francisco et Abebe Adugna Dadi (IDA)

Établie par les services du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Association Internationale de Développement (IDA).

Cameroun : Analyse de Viabilité de la Dette réalisée conjointement par la Banque Mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Niveau de détail de la notation du risque	Viable
Élément d'appréciation	Non

Le Cameroun demeure exposé à un risque élevé de surendettement même si ses indicateurs de viabilité de la dette restent globalement stables par rapport à l'AVD précédente, publiée en février 2023. L'augmentation des passifs conditionnels et la hausse des taux d'intérêt exercent un effet négatif sur les indicateurs de l'AVD. À l'inverse, l'augmentation des prix de l'énergie, l'appréciation du taux de change, la prolongation du programme en cours et l'augmentation du niveau d'accès lors de la cinquième revue, ainsi que le nouvel accord de financement au titre de la FRD, qui supprime des financements moins concessionnels, ont des incidences positives. La capacité d'endettement reste faible, comme le montre le score le plus récent à l'indicateur composite et l'écart de rendement des obligations est supérieur à la valeur de référence.¹ Par ailleurs, si les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil, ceux du service de la dette extérieure dépassent toujours le seuil mais se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Les deux indicateurs du service de la dette extérieure ont tendance à diminuer. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI continuent de juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités

¹ Calculé à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2023, et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales de 2022, le score du Cameroun à l'indicateur composite est de 2,61, ce qui indique que sa capacité d'endettement reste faible.

à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et leur gestion active de la dette.

Les principaux facteurs qui pourraient entraîner une révision à la baisse de cette évaluation sont la poursuite de la guerre en Ukraine et une accentuation des tensions géopolitiques, qui pourraient freiner la reprise de l'économie mondiale et mettre l'économie camerounaise sous pression. Le maintien de conditions financières restrictives à l'échelle mondiale pourrait entraîner une détérioration des circuits de financement et une augmentation des coûts d'emprunt. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait être une source d'incertitude au niveau des recettes d'exportation et des recettes budgétaires. Sur le plan national, la situation macroéconomique générale pourrait être dégradée par l'accentuation des tensions sociales dans un contexte marqué par la hausse de l'inflation et l'imminence de l'élection présidentielle, par une détérioration de la stabilité dans la région, avec des répercussions pour le Cameroun, ainsi que par une fréquence plus élevée des catastrophes climatiques, comme les inondations. Une concrétisation des passifs conditionnels, tels que ceux liés à des entreprises publiques et à des projets de partenariat public-privé (PPP), pourrait ajouter aux effets négatifs sur les indicateurs de référence de l'AVD.

Pour réduire les risques, le Cameroun devrait faire avancer résolument son programme afin de garantir la viabilité de sa dette, tout en mettant sa politique macroéconomique en adéquation avec ses objectifs sociaux. Premièrement, le maintien de la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable nécessite de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques, notamment en réduisant encore davantage les subventions aux combustibles et en accroissant les recettes. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près le service de leur dette et renforcer la gestion de leur portefeuille de dette afin de réduire les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, la vulnérabilité des indicateurs de la dette liés aux exportations met en évidence la nécessité de promouvoir les exportations. Il convient d'accélérer encore la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en stimulant les exportations et en attirant davantage d'IDE. Enfin, il conviendrait d'améliorer la gestion des entreprises publiques et des projets de PPP en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). Comme convenu avec les autorités dans le protocole d'accord technique (PAT), la dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette d'une compagnie pétrolière publique, la SONARA, et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques.² L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales, qui ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers. Cette dette a pour l'essentiel été contractée auprès de fournisseurs intérieurs, dont des entreprises publiques, et doit encore faire l'objet de vérifications complémentaires.³ D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas pris en compte.⁴ La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles.⁵

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Périmètre de la Dette Publique dans le Scénario de Référence

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

2. La dette intérieure des entreprises publiques autres que la SONARA n'entre pas dans le périmètre de référence de la dette de l'AVD mais elle est comptabilisée dans les passifs conditionnels. Des avancées ont été réalisées dans la compréhension de la dette globale des entreprises publiques. Ces dernières années, les autorités ont amélioré l'exhaustivité des informations communiquées sur la dette en élargissant l'éventail des données relatives à la dette des entreprises publiques, avec l'appui des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Conformément aux repères structurels fixés au titre du programme appuyé par le FMI et sur la base des critères d'importance relative, 14 grandes entreprises publiques ont été sélectionnées pour produire des études diagnostiques et éclaircir

² Les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques comprennent un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour la résiliation d'un contrat (6,2 millions d'euros).

³ L'encours de la dette des collectivités territoriales décentralisées (CTD), sous la forme de dettes envers les banques, de salaires et d'autres dettes sociales, s'élevait à 10 milliards de francs CFA à fin 2022 selon les informations de Douala/de l'État et aucun plan de règlement de cette dette n'a été confirmé. Les autorités n'ont pas vérifié la dette des CTD à l'échelle nationale.

⁴ Le système de retraite de la fonction publique au Cameroun est un régime par répartition à prestations définies. Il ressort de l'étude diagnostique du régime de retraite de la fonction publique que le déséquilibre du système est principalement lié au régime spécial des militaires.

⁵ Cela s'explique par les capacités limitées de suivi des titres de dette détenus par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (25,3 milliards de francs CFA à fin 2021), est considérée comme une dette extérieure.

la situation des dettes croisées entre les entreprises publiques, et entre ces dernières et l'État. D'après les données disponibles en septembre 2023 communiquées par la Caisse autonome d'amortissement du Cameroun (CAA), la dette extérieure et la dette intérieure de ces entreprises publiques (hors dette croisée entre les entreprises publiques et entre les entreprises publiques et l'État) s'élevaient à 511,0 milliards de francs CFA et 365,9 milliards de francs CFA respectivement, contre 522,3 milliards de francs CFA et 392,1 milliards de francs CFA à la fin de l'année 2022. La société nationale de raffinage (SONARA) représentait la majorité de la dette des entreprises publiques retenues, soit environ 83,3 % de la dette extérieure et 68,5 % de la dette intérieure.

3. Les paramètres liés au test de résistance appliqué aux passifs conditionnels ont été mis à jour, pour tenir compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dette n'entrant pas dans le périmètre, dont la dette intérieure des autres entreprises publiques et les partenariats public-privé (PPP) (tableau 2 du texte). La réussite du Cameroun dans la réalisation des PPA de l'exercice 2022 et la mise en œuvre des PPA de l'exercice 2023 permettra d'améliorer encore davantage la gestion de la dette. Les autorités ont réalisé des avancées dans l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire régissant les partenariats public-privé (PPP), qui a été adopté par l'Assemblée nationale en juin 2023. Au niveau régional, la création d'un cadre harmonisé fait l'objet de consultations à la CEMAC depuis mars 2023 mais d'autres avancées doivent encore être réalisées. Le périmètre des informations à communiquer sur les passifs conditionnels des PPP a encore été élargi. D'après les données, le stock de capital des PPP s'élevait à 4,931 milliards, soit environ 16,6 % du PIB à septembre 2023. Dans l'AVD, la valeur des PPP susmentionnée correspond à un passif conditionnel de 5,8 % du PIB. Par ailleurs, toutes les dettes de la SONARA et tous les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques ont déjà été pris en compte dans le scénario de référence, et le scénario de choc pour la dette résiduelle des entreprises publiques n'entrant pas dans le périmètre est fixé à 3 % du PIB. Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du Texte. Cameroun : Périmètre du Test de Résistance Appliqué aux Passifs Conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts		
1 Administration centrale			X
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8 Dette non garantie des entreprises publiques		X	
1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État, dette des entreprises publiques non garantie		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pour cent du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	3 pour cent du PIB	3	
4 PPP	35 pour cent du stock en PPA	5,8	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pour cent du PIB	5	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		13,8	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1), et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

CONTEXTE

A. Évolution de la Dette

4. Le niveau global de la dette publique a diminué en 2022, une tendance qui s'est maintenue en 2023. D'après des estimations préliminaires des services du FMI, le total de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) s'élève à environ 12 556 milliards de francs CFA (45,3 % du PIB) à fin 2022, contre 46,8 % du PIB à fin 2021 (tableau 3 du texte). L'encours de la dette extérieure a été estimé à 8 528 milliards de francs CFA (30,8 % du PIB) et la dette intérieure à 4 028 milliards de francs CFA (14,5 % du PIB). Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le ratio dette publique/PIB s'est maintenu sur une trajectoire descendante.

Tableau 3 du Texte. Cameroun : Évolution du Total de la Dette Contractée ou Garantie par l'État

	2020		2021		2022 (prél.)		Sept.-2023 (prél.)	
	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/	Mrd FCFA	% PIB 1/
Total de la dette publique (estimations des autorités)	10,351	44.1	11,444	45.5	12,382	44.7	12,512	42.8
Dette de l'administration centrale	9,439	40.2	10,556	42.0	11,455	41.3	11,625	39.8
Dette extérieure	6,747	28.7	7,578	30.1	8,153	29.4	8,053	27.6
Dette intérieure (hors arriérés)	2,505	10.7	2,815	11.2	3,084	11.1	3,355	11.5
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	187	0.8	163	0.6	217	0.8	217	0.7
Dette (extérieure) garantie par l'État	29	0.1	21	0.1	13	0.0	10	0.0
Dette des entreprises publiques (non garantie) 3/	883	3.8	866	3.4	915	3.3	877	3.0
SONARA 3/	655	2.8	651	2.6	700	2.5	676	2.3
dont : dette extérieure	359	1.5	366	1.5	434	1.6	426	1.5
dont : dette intérieure	296	1.3	286	1.1	266	1.0	251	0.9
Hors SONARA 4/	228	1.0	215	0.9	215	0.8	201	0.7
dont : dette extérieure	94	0.4	93	0.4	88	0.3	86	0.3
dont : dette intérieure	134	0.6	122	0.5	126	0.5	116	0.4
Total de la dette extérieure	7,229	30.8	8,058	32.0	8,689	31.4	8,574	29.4
Total de la dette intérieure	3,123	13.3	3,386	13.5	3,694	13.3	3,938	13.5
Total de la dette publique (estimation des services du FMI)	10,535	44.9	11,770	46.8	12,556	45.3	12,694	43.5
Dette de l'administration centrale	9,800	41.7	11,089	44.1	11,915	43.0	12,087	41.4
Dette extérieure	6,747	28.7	7,578	30.1	8,153	29.4	8,053	27.6
Dette intérieure (hors arriérés)	2,505	10.7	2,815	11.2	3,084	11.1	3,355	11.5
Engagements impayés de l'État (en cours et arriérés) 2/	547	2.3	695	2.8	677	2.4	679	2.3
Dette (extérieure) garantie par l'État	29	0.1	21	0.1	13	0.0	10	0.0
Dette des entreprises publiques (non garantie)	706	3.0	660	2.6	628	2.3	597	2.0
SONARA 3/	698	3.0	651	2.6	619	2.2	588	2.0
dont : dette extérieure (arriérés compris)	370	1.6	365	1.5	353	1.3	328	1.1
dont : dette intérieure	328	1.4	286	1.1	266	1.0	260	0.9
Ex-SONARA (extérieure) 4/	8	0.0	9	0.0	9	0.0	9	0.0
Total de la dette extérieure	7,155	30.5	7,974	31.7	8,528	30.8	8,400	28.8
Total de la dette intérieure	3,380	14.4	3,796	15.1	4,028	14.5	4,294	14.7

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

2/ Les estimations des services du FMI incluent les arriérés, les instances de paiement et la dette intérieure « flottante » auprès du Trésor, tels que définis dans le PAT, tandis que les estimations des autorités n'incluent que les impayés de plus de trois mois.

3/ Les estimations par les autorités de la dette historique de la SONARA s'écartent considérablement des données précédentes. Les services du FMI maintiennent les estimations des précédentes AVD. Les données des autorités englobent la dette intérieure d'autres entreprises publiques.

4/ La différence entre les estimations s'explique par le périmètre de la dette, tel que décrit au paragraphe 2 et dans les notes de bas de page correspondantes.

5. La part de la dette multilatérale dans la composition de la dette extérieure de l'État continue d'augmenter, ce qui est cohérent avec la stratégie du Cameroun en matière de dette, qui consiste à rallonger l'échéance de la dette publique. Elle a atteint 47,1 % du total de la dette extérieure CGE en septembre 2023 (tableau 4 du texte), contre 43,9 % à fin 2022. Les prêts de la Banque mondiale représentaient 37,6 % des prêts multilatéraux, soit 17,7 % du total de la dette extérieure sur la même période. La dette bilatérale comme la dette envers les banques diminuent. S'agissant des engagements

CAMEROUN

extérieurs signés en 2022, le montant a atteint 812 milliards de francs CFA, incluant des prêts-projets de 553,2 milliards de francs CFA, dont les deux tiers sont assortis de conditions concessionnelles. À fin septembre 2023, neuf projets représentant un montant de 321 milliards de francs CFA ont été signés en 2023.

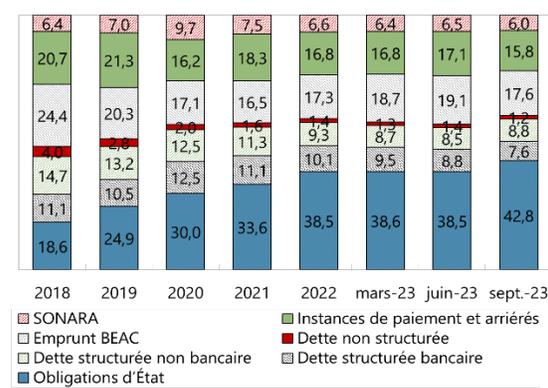
Tableau 4 du Texte. Cameroun : Composition de la Dette Extérieure

	2020	2021	2022	Sep-23	2020	2021	2022	Sep-23
	(en milliards de FCFA)				(Part exprimée en pourcentage)			
Total dette extérieure CGE (estimation des services du FMI)	7155	7974	8528	8400	100,0	100,0	100,0	100,0
Dette de l'administration centrale	6747	7578	8153	8053	94,3	95,0	95,6	95,9
Créanciers multilatéraux	2764	3268	3742	3954	38,6	41,0	43,9	47,1
FMI	546	671	789	849	7,6	8,4	9,3	10,1
Banque mondiale (IDA, BIRD)	1029	1214	1397	1487	14,4	15,2	16,4	17,7
Banque africaine/ Fonds africain de développement	826	906	1006	1048	11,5	11,4	11,8	12,5
Autre dette multilatérale	364	477	550	571	5,1	6,0	6,4	6,8
Créanciers bilatéraux	3070	3298	3405	3145	42,9	41,4	39,9	37,4
Club de Paris	1020	1089	1009	940	14,3	13,7	11,8	11,2
Pays non membres du Club de Paris	2050	2209	2396	2206	28,6	27,7	28,1	26,3
<i>dont</i> : Chine	1895	2046	2232	2047	26,5	25,7	26,2	24,4
Créanciers commerciaux	913	1012	1006	954	12,8	12,7	11,8	11,4
<i>dont</i> : Euro-obligation	450	542	542	542	6,3	6,8	6,4	6,5
Dette extérieure garantie	29	21	13	10	0,4	0,3	0,2	0,1
Dette des entreprises publiques non garantie (arriérés compris)	379	374	362	337	5,3	4,7	4,2	4,0
SONARA	370	365	353	328	5,2	4,6	4,1	3,9
Autres	8	9	9	9	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

6. La dette intérieure a augmenté au cours des trois premiers trimestres de 2023 (graphique 1 du texte). L'émission d'obligations d'État (y compris Bons du Trésor Assimilables (BTA) et Obligations du Trésor Assimilables (OTA)), qui a atteint 38,5 % du total de la dette publique intérieure à fin 2022, a augmenté sous l'effet de nouvelles émissions au deuxième semestre de 2023. En juillet 2023, le Cameroun a procédé à une nouvelle série d'émissions d'obligations d'État (ECMR 2023) à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Un montant total de 176,6 milliards de francs CFA a été levé sur le marché primaire, dont les 150 milliards de francs CFA prévus et des souscriptions supplémentaires. Restés stables en termes de valeur, l'encours et les arriérés ont proportionnellement diminué.

Graphique 1. Cameroun : Composition de la Dette Publique Intérieure
(en pourcentage, en part du total)



7. L'échéance moyenne de la dette publique et le coût pondéré sont restés globalement inchangés au cours de l'année écoulée.

En septembre 2023, l'échéance moyenne de la dette publique a atteint 7,8 ans, les échéances de la dette extérieure et de la dette intérieure étant de 9,2 et 4,4 ans respectivement. Le taux d'intérêt pondéré de la dette était de 2,3 % en septembre 2023, un niveau inchangé par rapport à l'année précédente.

8. Même s'il reste élevé, l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a légèrement diminué en 2022 et a suivi une tendance à la baisse en 2023. L'encours des SEND (hors appui budgétaire) signés par les autorités s'élevait à 3 484 milliards de francs CFA à septembre 2023, contre 3 673,2 milliards de francs CFA à fin 2022 et 3 681,4 milliards de francs CFA à fin 2021 (tableau 5 du texte). Le repère structurel relatif à la publication d'un décret précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets (RS8, août 2023), pour faire suite au décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets, a été atteint sans retard. La Caisse autonome d'amortissement a dressé un bilan de l'accord existant de prêts et de subventions liés à 180 projets en vue des consultations avec les partenaires pour le développement s'agissant de l'annulation des SEND non productifs et de la négociation de la réaffectation des lignes de crédit extérieur non utilisées vers d'autres projets, le cas échéant. Le décaissement des fonds conformément au calendrier établi sera une condition préalable à la maîtrise du volume de SEND à l'avenir, dans un contexte où il est nécessaire de signer davantage de nouveaux projets pour combler les besoins urgents d'infrastructure. Dans le cadre des mesures prises pour accélérer les décaissements, des conditions d'exécution ont été convenues avec les unités de gestion de projets.

Tableau 5 du Texte. Cameroun : Encours des Soldes Engagés Non décaissés (SEND)

	2019		2020		2021		2022		Sept.-2023	
	Mrd FCFA	% PIB 1/								
SEND	3470	14,9	3146	13,4	3681	14,6	3673	13,3	3484	11,9
Intérieurs	65	0,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Extérieurs 2/	3405	14,6	3146	13,4	3681	14,6	3673	13,3	3484	11,9
dont créanciers multilatéraux	1671	7,2	1769	7,5	2223	8,8	2412	8,7	2151	7,4
dont créanciers bilatéraux	1121	4,8	824	3,5	777	3,1	603	2,2	648	2,2
dont créanciers commerciaux	613	2,6	554	2,4	681	2,7	658	2,4	685	2,3

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.
2/ Hors appui budgétaire.
Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

9. L'encours de la dette garantie et de la dette non garantie des entreprises publiques a diminué en 2023. L'encours de la dette garantie, qui s'élevait à 21,3 milliards de francs CFA à fin 2021 et à 13,1 milliards de francs CFA à fin 2022, a diminué à 9,9 milliards de francs CFA à septembre 2023.⁶ La dette non garantie des entreprises publiques, qui est constituée de la dette de la SONARA et de la dette extérieure des autres entreprises publiques (y compris arriérés extérieurs),⁷ comme convenu dans le PAT, elle a aussi légèrement diminué au cours des trois premiers trimestres de 2023.

10. Le plafond égal à zéro sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (critère de réalisation quantitatif, CRQ) a été ponctuellement dépassé. Ce CRQ continu a été dépassé en raison de retards mineurs et de courte durée dans le remboursement de la dette à un créancier en 2023. Il est essentiel d'améliorer le mécanisme de gestion du service de la dette et la coordination entre les organismes publics, ainsi que de limiter les dépenses engagées dans le cadre de procédures exceptionnelles. Un repère structurel (RS) et un objectif indicatif (OI) révisé ont été ajoutés pour traiter les principaux facteurs sous-jacents des dépassements, notamment les avances de trésorerie et le resserrement des conditions de financement. L'opération de gestion de la dette consistant à contracter des dettes extérieures à échéance longue afin de rembourser les arriérés intérieurs va également améliorer le profil de liquidité. À fin septembre 2023, aucun arriéré de paiement extérieur n'était à signaler.

11. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique de plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. Le Cameroun a amélioré sa gestion de la dette publique au fil du temps. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du

⁶ La dette garantie découle uniquement des anciens accords, et aucune autre dette garantie n'a été contractée depuis 2021.

⁷ Les arriérés extérieurs de la SONARA sont estimés en calculant la dette extérieure à court terme, dont la dette envers les fournisseurs extérieurs (compte courant et ancien encours) (2013 et 2014). Les arriérés extérieurs de la SONARA et des autres entreprises publiques, qui sont constitués de montants impayés à des fournisseurs de pétrole, sont inclus dans l'AVD. Si l'AVD prend en compte une partie des dettes et des arriérés des entreprises publiques, les arriérés des entreprises publiques ne constituent pas une insolvabilité et/ou une illiquidité de l'État puisque ces engagements incombent aux entreprises publiques ayant contracté les dettes, et non pas à l'administration centrale.

CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement à son dispositif de gestion de la dette à moyen terme, d'où des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. D'un autre côté, le périmètre de compétence du CNDP a été étendu à tous les emprunts intérieurs et extérieurs, les émissions d'obligations, les financements novateurs, les emprunts des entreprises publiques et les contrats de PPP contractés par l'État, y compris par les CTD, les sociétés d'État et les établissements publics. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et accroître l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en affinant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

12. La dette extérieure du secteur privé a diminué en 2021. Il ressort des données disponibles issues des statistiques internationales sur la dette de la Banque mondiale que la dette extérieure privée non garantie a atteint 620 milliards de francs CFA (2,5 % du PIB) à fin 2021, contre 921 milliards de francs CFA à fin 2020.

B. Prévisions Macroéconomiques

13. L'économie camerounaise continue à se redresser depuis 2022, sous l'effet d'un renforcement des positions budgétaire et extérieure dans le contexte du renchérissement de l'énergie. La reprise économique s'est poursuivie en 2022, comme en témoigne le taux de croissance du PIB réel de 3,6 %, un niveau stable par rapport à l'année dernière. L'inflation moyenne a fortement augmenté à 6,3 % dans un environnement mondial inflationniste (2,3 % un an auparavant). Le déficit budgétaire global (base ordonnancements, hors dons) a diminué à 1,5 % en 2022 et le déficit courant s'est réduit à 3,4 % du PIB en 2022.

14. La croissance devrait se raffermir en 2023 mais rester inférieure à la projection de l'édition précédente de l'AVD, tandis que l'inflation devrait rester élevée. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,0 % en 2023, soutenue par la croissance du PIB hors pétrole. Même si elle a montré des signes de diminution après le pic de 9,5 % atteint en novembre 2022, l'inflation est restée élevée au premier semestre de 2023 et elle devrait s'établir à 7,2 % en moyenne en 2023, avant de revenir aux alentours de 3 % à moyen terme. Le déficit budgétaire devrait rester faible, ce qui contribuera à maîtriser le déficit courant. Le scénario de référence pourrait être modifié par des vents contraires possibles à plusieurs niveaux, notamment une guerre de longue durée en Ukraine, une escalade des tensions géopolitiques, des prix à l'importation élevés, des perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement, la situation sécuritaire du pays et la lenteur des réformes.

15. Les perspectives du Cameroun demeurent favorables à moyen terme. Le pays pourrait tirer parti des réformes structurelles en cours pour accélérer la croissance économique, accroître les recettes budgétaires et réduire les vulnérabilités liées à la dette. Sur les neuf repères structurels (RS) de la cinquième revue, trois ont été atteints dans les temps, trois ont été mis en œuvre avec du retard et trois ont été reprogrammés ou reformulés. Le Cameroun s'est distingué pour ce qui est de la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques. Il collabore étroitement avec les donateurs. Qui plus est, son programme complet de développement des capacités est en phase avec les objectifs du programme. Les autorités sont

déterminées à adopter d'autres mesures d'urgence pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative. Un renforcement de la gestion de la dette publique et un moindre recours à des emprunts non concessionnels pourraient aussi réduire davantage les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette. À moyen terme, la croissance devrait s'établir à environ 4,3 % en moyenne et l'inflation devrait se stabiliser autour de 3 %. Les hypothèses macroéconomiques sous-tendant ces projections sont exposées dans l'encadré 1.

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et à Long Terme

Moyen terme, 2023–27

- La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,3 % en moyenne à moyen terme (2023–2027), soit 0,1 point de pourcentage de moins que dans l'AVD précédente, ce qui s'explique par la révision à la baisse de la croissance projetée du PIB pétrolier, en partie contrebalancée par l'amélioration des perspectives dans le secteur gazier. Les industries agroalimentaires, la sylviculture et les services vont continuer de soutenir la croissance. À titre de comparaison, la croissance moyenne s'est élevée à 4,4 % durant la période antérieure à la COVID-19 (2011–2019). Cette projection suppose aussi que les réformes génératrices de croissance dans le cadre du programme appuyé par le FMI continueront à être mises en œuvre, avec du retard pour certaines, notamment la suppression des obstacles à l'activité économique via une consultation régulière avec le secteur privé ; la révision de la loi relative aux incitations à l'investissement privé afin de stimuler la concurrence ; et la réorganisation des systèmes douaniers et portuaires en vue de réduire la durée et le coût des transits.
- L'inflation annuelle moyenne devrait rester élevée, aux alentours de 7,2 %, en 2023, et elle devrait diminuer à 5,9 % en 2024, ce qui représente une révision à la hausse pour 2023 et 2024. Les tensions inflationnistes devraient s'estomper dans les années suivantes. Globalement, compte tenu des efforts déployés par la BEAC pour freiner l'inflation, du rééquilibrage budgétaire par les autorités camerounaises et du taux de change fixe avec l'euro dans l'union monétaire, l'inflation devrait reculer peu à peu pour avoisiner 2,0 % à long terme, soit un niveau inférieur au critère de convergence fixé à 3 % par la CEMAC et à comparer à une inflation moyenne de 1,8 % durant la période 2010–2019.
- Le solde budgétaire devrait s'améliorer progressivement, le déficit s'étant davantage résorbé que prévu en 2022 en raison d'une sous-exécution des dépenses. En 2023, les recettes continueront d'augmenter et les dépenses pourraient être poussées à la hausse, en partie sous l'effet du report du coût de la subvention aux combustibles de 2022, sachant qu'une importante partie de la subvention est également reportée de 2023 à 2024. Les autorités ont adopté un plan triennal (2023-25) destiné à moderniser le système de gestion des finances publiques du pays et elles travaillent sur quelques mesures de politique fiscale sur la base du diagnostic de la politique fiscale réalisé par le département des finances publiques du FMI en 2022¹. Elles sont déterminées à continuer de réduire le déficit primaire hors pétrole en 2024 pour le faire passer en dessous de 2 % du PIB. Le déficit budgétaire (hors dons, base ordonnancements) devrait s'établir à 0,9 % du PIB en moyenne (2024–2028).

¹ Dans la loi de finances 2024, les mesures d'augmentation des recettes comprennent, entre autres, la suppression des exonérations fiscales pour les entreprises sur les intérêts générés par les titres d'État, l'imposition intégrale des avantages en nature, la réduction des exonérations de TVA sur les boissons gazeuses et la mise en place du suivi électronique des factures.

- Le solde courant devrait s'améliorer progressivement, pour atteindre 2,5-3,0 % du PIB à moyen terme. Il s'est amélioré en 2022 car la hausse des exportations de pétrole et de produits de base non pétroliers a été plus importante que celle des importations. Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) devraient se redresser et s'établir à 2,3 % du PIB en moyenne à moyen terme, soit un niveau proche de celui observé en 2019. Compte tenu de la poursuite du rééquilibrage budgétaire à moyen terme, il est

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et à Long Terme (suite et fin)

indispensable d'instaurer un climat des affaires plus favorable et d'améliorer la gouvernance pour attirer davantage d'investissements étrangers. Sur ce point, des réformes telles que la révision de la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 (repère structurel 5) pourraient contribuer à rationaliser les incitations et stimuler une concurrence saine, ce qui permettra une diversification de l'économie.

Long terme, 2028–2042

- La croissance à long terme devrait rester stable à 4,8 %. La projection repose sur une mise en œuvre efficace, quoique différée, de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND-30), qui vise à stimuler la croissance, notamment en accélérant les réformes structurelles et en renforçant la gestion et la surveillance des entreprises publiques, tout en favorisant la diversification de l'économie². La stratégie vise également à accélérer les projets d'infrastructure dans le transport et l'électricité, ce qui permettra de créer un climat des affaires plus favorable, de réduire les coûts de production et d'abaisser les barrières aux échanges commerciaux.
- Les recettes budgétaires devraient augmenter. La mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme devrait accroître les recettes. La projection de référence suppose aussi qu'un rééquilibrage progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme.
- Les exportations de biens et services diminueront en pourcentage du PIB à moyen terme selon les projections, ce qui s'explique par un recul de la production nationale de pétrole. La trajectoire s'est quelque peu améliorée depuis la dernière revue en raison de l'orientation à la hausse des projections des prix mondiaux de l'énergie. Le solde courant devrait continuer de s'améliorer à moyen terme sous l'effet de l'augmentation de la production de gaz naturel et d'exportations non pétrolières plus dynamiques. La diversification des exportations, que ce soit en termes de gammes de produits ou de destinations, grâce en particulier à l'intensification des échanges régionaux à la faveur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), permettra d'améliorer les résultats à l'exportation sur le long terme.

² Les scénarios de réforme font apparaître des effets positifs non négligeables sur la croissance potentielle, notamment à travers une plus grande diversification de l'économie, l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficacité des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles.

Tableau 6. Cameroun : Principales Hypothèses Macroéconomiques¹

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028	2029-2043
Croissance du PIB réel (en pourcentage)										
Actuelle	3,6	3,6	4,0	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,5	4,8
5e revue FEC-MEDC	3,6	3,6	4,0	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,5	4,8
4 ^e revue FEC-MEDC	3,6	3,8	4,0	4,2	4,4	4,5	4,5	4,6	4,5	4,8
3 ^e revue FEC-MEDC	3,6	3,4	4,3	4,4	4,5	4,6	4,7	4,7	4,6	4,8
2 ^e revue FEC-MEDC	3,6	3,8	4,6	4,7	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	3,5	4,5	4,8	5,0	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,4
Demande de programme FEC-MEDC	3,6	4,6	4,9	5,3	5,4	5,6	5,6	5,7	5,5	5,8
Inflation (IPC, moyenne de la période)										
Actuelle	2,3	6,3	7,2	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5	4,4	2,0
5e revue FEC-MEDC	2,3	6,3	7,2	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5	4,4	2,0
4 ^e revue FEC-MEDC	2,3	6,3	6,2	4,8	3,0	2,3	2,0	2,0	2,8	2,0
3 ^e revue FEC-MEDC	2,3	5,3	5,9	4,7	3,0	2,3	2,0	2,0	2,8	2,0
2 ^e revue FEC-MEDC	2,3	4,6	2,8	2,6	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,0
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Demande de programme FEC-MEDC	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde budgétaire global hors dons, base ordonnancements (en % du PIB)										
Actuel	-3,2	-1,5	-1,0	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-1,7
5e revue FEC-MEDC	-3,2	-1,5	-1,0	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9	-0,8	-1,7
4 ^e revue FEC-MEDC	-3,2	-1,5	-1,1	-1,0	-0,6	-0,9	-1,1	-1,0	-0,9	-1,7
3 ^e revue FEC-MEDC	-3,2	-2,4	-1,1	-0,9	-0,5	-0,8	-1,2	-1,1	-0,9	-1,7
2 ^e revue FEC-MEDC	-2,6	-2,5	-0,5	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4	-1,2	-1,0	-1,0
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,4	-0,6	-1,0	-1,5	-0,9	-1,7
Demande de programme FEC-MEDC	-3,3	-3,0	-2,4	-2,2	-1,3	-1,4	-1,8	-1,9	-1,7	-1,6
Total des recettes (hors dons, en % du PIB)										
Actuel	13,7	15,6	15,6	15,6	15,3	15,5	15,6	15,7	15,5	16,6
5e revue FEC-MEDC	13,7	15,6	15,6	15,6	15,3	15,5	15,6	15,7	15,5	16,6
4 ^e revue FEC-MEDC	13,7	15,6	15,6	15,2	15,1	15,2	15,2	15,3	15,2	16,5
3 ^e revue FEC-MEDC	13,7	15,6	15,1	15,0	15,0	15,1	15,3	15,3	15,1	17,0
2 ^e revue FEC-MEDC	13,9	14,9	15,6	15,4	15,4	15,3	15,3	15,7	15,4	16,5
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	13,6	14,4	15,6	15,9	16,4	17,0	17,0	16,6	16,6	17,2
Demande de programme FEC-MEDC	14,3	15,1	15,5	16,0	16,6	17,2	17,4	17,5	16,9	18,0
Dépenses totales (en pourcentage du PIB)										
Actuelles	16,9	17,1	16,6	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7	16,4	18,3
5e revue FEC-MEDC	16,9	17,1	16,6	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7	16,4	18,3
4 ^e revue FEC-MEDC	16,9	17,1	16,7	16,1	15,7	16,0	16,3	16,4	16,1	18,3
3 ^e revue FEC-MEDC	16,9	18,0	16,2	16,0	15,5	15,9	16,4	16,4	16,0	18,7
2 ^e revue FEC-MEDC	16,5	17,4	16,1	16,0	15,9	16,7	16,7	16,9	16,5	17,5
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	17,0	16,7	16,2	16,8	16,8	17,6	18,0	18,2	17,4	18,9
Demande de programme FEC-MEDC	17,9	18,0	17,7	18,0	17,9	18,6	19,1	19,2	18,6	19,4
Solde des transactions courantes (dons compris, en % du PIB)										
Actuel	-4,0	-3,4	-3,0	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7	-2,7	-1,9
5e revue FEC-MEDC	-4,0	-3,4	-3,0	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7	-2,7	-1,9
4 ^e revue FEC-MEDC	-4,0	-1,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0	-2,9	-2,0
3 ^e revue FEC-MEDC	-4,0	-1,6	-2,8	-3,0	-2,6	-2,5	-2,5	-2,5	-2,6	-2,8
2 ^e revue FEC-MEDC	-4,0	-2,1	-2,6	-3,2	-3,3	-3,2	-2,9	-2,8	-3,1	-2,3
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	-3,4	-2,0	-3,1	-3,2	-3,1	-3,0	-2,8	-2,8	-3,0	-2,5
Demande de programme FEC-MEDC	-4,0	-3,6	-3,4	-3,2	-2,8	-2,5	-2,3	-2,0	-2,6	-2,1
Exportations de biens et de services (en % du PIB)										
Actuelles	16,4	19,5	18,3	18,0	17,7	16,9	16,3	16,0	17,0	15,9
5e revue FEC-MEDC	16,4	19,5	18,3	18,0	17,7	16,9	16,3	16,0	17,0	15,9
4 ^e revue FEC-MEDC	16,4	20,0	18,1	17,3	17,2	16,9	16,6	16,5	16,9	16,4
3 ^e revue FEC-MEDC	16,4	20,2	18,0	17,2	17,0	16,9	16,9	17,0	17,0	16,5
2 ^e revue FEC-MEDC	18,2	22,4	20,1	18,2	17,4	16,8	16,4	16,3	17,0	15,2
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	17,3	19,0	17,4	16,7	16,4	16,2	15,9	15,7	16,2	14,5
Demande de programme FEC-MEDC	17,6	18,0	17,5	17,5	17,5	17,5	17,4	17,1	17,4	15,4
Prix du baril de pétrole (en dollars)										
Actuel	69,2	96,4	80,5	79,9	76,0	72,7	69,9	67,5	73,2	74,4
5e revue FEC-MEDC	69,2	96,4	80,5	79,9	76,0	72,7	69,9	67,5	73,2	74,4
4 ^e revue FEC-MEDC	69,2	96,4	75,3	69,8	67,6	66,0	64,7	63,7	66,3	70,2
3 ^e revue FEC-MEDC	69,2	96,4	81,9	77,1	72,6	69,1	66,4	64,3	69,9	70,9
2 ^e revue FEC-MEDC	69,1	106,8	92,6	84,2	78,5	74,7	72,5	73,6	76,7	81,1
1 ^{ère} revue FEC-MEDC	69,8	75,7	70,2	67,3	65,2	63,8	63,1	64,1	64,7	70,7
Demande de programme FEC-MEDC	58,5	54,8	52,5	51,3	50,7	50,5	50,5	50,5	50,7	50,5

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Tient compte du changement de l'année de référence des comptes nationaux de 2005 à 2016.

16. La projection de référence intègre aussi des paramètres dans le contexte du programme appuyé par le FMI et des mesures de performance et de politique publique (PPA) dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale, ainsi que l'hypothèse d'efforts de décarbonation à l'échelle mondiale. Le programme appuyé par le FMI prévoit une trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressif intégrant des mesures de recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôt. Les hypothèses concernant la subvention aux carburants comprennent une réduction progressive à zéro de celle-ci en 2025 via des hausses régulières des prix intérieurs à la pompe, après l'augmentation de 2023 et celle attendue pour le début 2024. Le scénario de référence suppose par ailleurs que le Cameroun continuera de suivre le calendrier de mise en œuvre des mesures de performance et de politique publique (y compris celles prévues pour l'exercice 2024) liées à la gestion des risques budgétaires et à la dette non concessionnelle⁸ dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour corriger les principaux facteurs de vulnérabilité de la dette. Ces mesures dégageront un espace pour financer des dépenses à plus fort impact économique et social et renforcer l'investissement public, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, d'un élargissement de la base d'exportation et d'un accroissement des recettes à long terme. Parallèlement, il est supposé que la poursuite des efforts à l'échelle mondiale en matière de décarbonation exercera une pression à la baisse sur la demande et les prix des énergies fossiles, tels que le pétrole brut et le gaz, qui sont les principales exportations du Cameroun. Le scénario de référence tient compte des trajectoires correspondantes des prix et des volumes.

17. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données et informations les plus récentes, y compris le financement au titre de la FRD. Les besoins de financement bruts publics du Cameroun sur la période 2023–25 sont estimés à environ 4 700 milliards de francs CFA (15,8 % du PIB 2023), dont 70 % environ sont supposés être financés sur ressources extérieures. L'AVD tient compte d'un financement par le FMI de 436 milliards de francs CFA, d'une aide budgétaire potentielle des donateurs de 215,3 milliards de francs CFA durant la période 2023–25, de la prolongation du programme et de l'augmentation de l'accès, ainsi que d'un accord au titre de la FRD.⁹ Les huit mesures de réforme réparties en quatre piliers dans le programme appuyé par la FRD, notamment l'intégration de considérations liées au changement climatique à chaque phase de l'élaboration de projets d'équipement et l'adoption d'un plan national pour le climat, aideront à formuler le scénario de référence des autorités s'agissant des investissements liés au changement climatique et à renforcer la gestion de ces derniers. Le financement extérieur des projets repose sur le budget, et la répartition des nouveaux décaissements est supposée suivre la composition des soldes engagés non décaissés (SEND) à fin 2022. Après 2025, la

⁸ La part des prêts non concessionnels représente environ 20 % de l'encours des SEND.

⁹ D'après le rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale, l'effet négatif du changement climatique sur le PIB d'ici à 2050 au Cameroun est compris entre 4 et 10 % du PIB. Par exemple, un investissement en adaptation de 32 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans et un investissement supplémentaire en atténuation de 26 milliards de dollars dans le scénario de réforme limiteraient les pertes de PIB, inverseraient les pertes dans l'agriculture et réduiraient le taux de pauvreté, ce qui pourrait finalement donner lieu à une opportunité. Dans une simulation fondée sur le modèle de la Dette, de l'Investissement, de la Croissance et des Catastrophes Naturelles, les investissements en amont en faveur de l'adaptation permettent de réduire les pertes de PIB en cas de chocs climatiques et accélèrent le retour à la normale. Dans le scénario de référence de cette AVD, le financement au titre de la FRD remplace des financements plus coûteux, ce qui entraîne une amélioration de l'ensemble des indicateurs de la dette publique, ainsi qu'une légère détérioration des ratios de la dette extérieure. Les répercussions globales sur l'AVD sont limitées.

composition évoluera progressivement vers des emprunts aux conditions du marché, avec une diminution de l'élément de libéralité. Les conditions de financement des prêts de l'IDA tiennent compte du statut de « pays mixte » du Cameroun et ont été mises à jour pour prendre en considération les 20 nouveaux instruments de l'IDA. Comme dans la précédente AVD, les hypothèses de financement intérieur illustrent une augmentation progressive de la part des obligations à échéance plus éloignée conformément à la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT) des autorités. En 2023, l'ECMR 2023 en quatre tranches a contribué à la diversification des obligations d'État. Trois agences de notation de crédit ont revu à la baisse la notation obligataire du Cameroun en raison de retards de paiement à un prêteur en 2023. L'évolution de la situation politique au Gabon a également entraîné des répercussions négatives sur le marché obligataire du Cameroun, qui se sont traduites par une hausse des rendements en septembre. Les hypothèses de financement sous-jacentes ont été mises à jour de manière à reproduire des conditions de financement plus restrictives. Afin de réduire la pression globale sur le service de la dette publique à court et moyen terme et d'améliorer la capacité d'apurer les arriérés intérieurs en 2023, les autorités ont l'intention d'effectuer une opération de gestion de la dette en 2024 pour contribuer au remboursement d'obligations intérieures impayées, ce dont il est tenu compte dans la projection actuelle.

18. Les mesures de réforme liées au programme au titre de la FRD aideront les autorités à concrétiser le plan d'investissement lié au climat et à en améliorer la gestion. Un acte réglementaire sera publié et définira le rôle central du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) en tant que principale autorité responsable de la coordination du programme d'action climatique, avec le soutien du ministère de l'Économie et du ministère des Finances. Le MINEPDED définira et publiera les critères utilisés pour définir les priorités et sélectionner des projets intégrant des considérations liées au changement climatique, ce qui débouchera sur la formulation du plan d'investissement climat. Le scénario de référence de l'AVD sera mis à jour en conséquence une fois que le plan d'investissement sera disponible.¹⁰

19. L'hypothèse de financement concernant la SONARA n'a pas été revue à la baisse par rapport à la dernière édition de l'AVD car les modalités du plan de restructuration n'ont pas encore été arrêtées. Concernant la restructuration de sa dette, la SONARA est parvenue à un accord avec son principal fournisseur en septembre 2022 pour rembourser sa dette, ce qui constitue une étape supplémentaire après la restructuration de sa dette auprès des banques camerounaises en octobre 2021.¹¹ Après l'accord avec un autre fournisseur le 12 décembre 2023, deux autres fournisseurs devraient signer au premier trimestre de 2024. La description générale de la restructuration de la SONARA et le plan d'action (dont l'idée de base est de faire avancer un plan de restructuration fondé sur un PPP) ont été retardés et reportés (RS6, reporté de septembre 2023 à juin 2024). Les services du FMI maintiennent l'hypothèse actuelle d'un résultat net nul, et non pas modérément positif, conformément aux propres projections de la SONARA, et le coût d'une éventuelle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré dans le scénario de référence.

20. L'outil de réalisme met en évidence des risques pour les projections de référence (graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est considéré comme ambitieux mais réalisable,

¹⁰ Il n'y a pas d'effet direct sur le compte courant et le solde budgétaire primaire dans le scénario de référence.

¹¹ Conformément à l'accord, à septembre 2023, l'État avait payé quatre premières échéances aux courtiers depuis décembre 2020.

étant donné la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre des programmes antérieurs appuyés par le FMI. La projection de croissance s'écarte de la trajectoire induite par le rééquilibrage budgétaire prévu. Toutefois, elle ne prend peut-être pas pleinement en compte d'autres moteurs de la croissance tels que le rebond consécutif à l'ouverture de l'économie après la pandémie de COVID-19 ou le raffermissement des exportations nettes sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers.

21. Selon l'outil de réalisme portant sur les prévisions, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui laisse entrevoir d'éventuelles difficultés (graphique 4). D'après les projections, la croissance du PIB réel contribuera à réduire encore le ratio de la dette extérieure, tandis que les variations du taux de change devraient avoir un impact notable sur la dynamique de la dette extérieure. L'amélioration prévue du ratio de la dette publique découle de la diminution du déficit primaire compte tenu du rééquilibrage budgétaire attendu et de la croissance du PIB réel plus soutenue. L'augmentation inattendue de la dette publique au cours des cinq dernières années est supérieure à celle d'autres pays à faible revenu.¹² D'importants résidus inexplicables liés à des flux générateurs d'endettement passés font apparaître des risques mais ils peuvent s'expliquer par l'élargissement du périmètre de la dette notamment aux arriérés intérieurs et à la dette de la SONARA.

C. Classement du Pays et Élaboration des Tests de Résistance des Scénarios

22. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. L'indicateur composite, qui repose sur les projections de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et sur la note EPIN 2022 de la Banque mondiale, s'élève à 2,61, ce qui indique une faible capacité d'endettement.¹³ Ce meilleur score par rapport à l'AVD précédente s'explique principalement par l'augmentation des réserves, malgré une baisse des envois de fonds et un ralentissement de la croissance économique mondiale (tableau 7 du texte).

¹² La base du PIB nominal a été changée pour l'AVD 2017.

¹³ L'indicateur évalue la capacité d'endettement d'un pays en s'appuyant sur une série de facteurs propres au pays et internationaux (dont la solidité des institutions mesurée par la Banque mondiale et calculée à partir de la note EPIN).

Tableau 7 du Texte. Cameroun : Calcul de l'Indicateur Composite

Pays	Cameroun		
Code pays	622		
Capacité d'endettement	Faible		
Finale	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2,61	Faible 2,57	Faible 2,67
Reference: Thresholds by Classification			
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyenne	Élevée
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % :			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23
Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyenne	Élevée
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

23. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc de financement sur le marché et un choc sur les cours des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels repose sur l'estimation chiffrée des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun consistent en un choc de financement sur le marché et en un choc sur les cours des produits de base, en raison d'une euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des combustibles et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la Dette Extérieure

24. Le risque de surendettement extérieur est jugé élevé car deux indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs pendant une période prolongée. En revanche, les deux ratios suivent une trajectoire de diminution progressive en raison de l'amélioration des perspectives de recettes, et le ratio service de la dette extérieure/recettes passera au-dessous du seuil après 2028. Les légères hausses à plus long terme s'expliquent par une augmentation brutale du service de la dette du fait de l'arrivée à échéance de l'euro-obligation.

25. Les seuils des quatre indicateurs sont dépassés dans les scénarios des tests de résistance les plus extrêmes. Le choc sur les cours des produits de base est le scénario de choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette extérieure.¹⁴ Le scénario antérieur laisse entrevoir une explosion du ratio VA de la dette/exportations, qui s'explique par un déficit courant élevé par le passé. Ce résultat diffère de la

¹⁴ Les chocs extrêmes dans les versions précédentes, à savoir les chocs liés au taux de change, au PIB réel et à l'inflation, au solde primaire et aux exportations, restent déterminants pour la viabilité de la dette : ils imposent aux autorités de poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et augmentent les exportations non pétrolières via la diversification.

projection du scénario de référence, qui suppose une amélioration du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations non pétrolières et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la Dette Publique

26. Les services du FMI estiment que le risque associé au surendettement public restera élevé compte tenu du dépassement du seuil fixé pour le ratio VA de la dette/PIB dans le scénario de référence en 2023. Cependant, ce dépassement est temporaire et le ratio devrait passer au-dessous du repère à partir de 2024. Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes diminueront aussi progressivement selon les projections.¹⁵ Le choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette publique, dont le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes, est le choc sur les cours des produits de base.¹⁶ Selon les projections du scénario historique, la trajectoire des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes sera explosive, ce qui tient essentiellement aux déficits primaires élevés par le passé par rapport aux projections.

C. Module Financement sur le Marché

27. L'outil reproduisant le financement sur le marché laisse apparaître des risques liés aux difficultés de financement sur le marché (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximum du Cameroun sur trois ans sont estimés à 6 % du PIB, ce qui est inférieur au repère suggéré (14 %). Le dernier écart de rendement de l'indice EMBI disponible pour le Cameroun (933 pb au 29 décembre 2023) dépasse le repère (570 pb)¹⁷ Comme l'écart de rendement de l'indice EMBI dépasse son seuil, le module laisse entrevoir une persistance des difficultés de financement sur le marché.

D. Notation du Risque et Vulnérabilité

28. Le risque de surendettement du Cameroun continue d'être élevé, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur demeure élevé puisque deux indicateurs sur quatre dépassent temporairement les seuils dans le scénario de référence. Par ailleurs, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui met en évidence un risque élevé de surendettement global. D'autre part, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil et ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Même s'ils dépassent les seuils, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes auront tendance à diminuer progressivement. Par rapport à l'AVD précédente, les indicateurs de la dette se sont quelque peu améliorés en raison de l'appréciation de la monnaie nationale et de perspectives plus favorables pour les prix des produits de base. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI

¹⁵ Le service de la dette existante a été actualisé par les autorités, y compris les calendriers ajustés de remboursement pour une partie de la dette structurée, la dépréciation du taux de change et les hypothèses relatives aux taux d'intérêt.

¹⁶ Le test de résistance impliquant un choc sur les cours des produits de base repose sur une chute initiale de 51 % des prix des combustibles et de 34 % de ceux des autres produits de base agricoles, avec un facteur d'atténuation de 14 % pour les combustibles. Il est supposé que cet écart sera comblé dans un délai de six ans.

¹⁷ La présente AVD cite les données issues de l'outil du FMI pour le suivi des écarts de rendement sur les obligations souveraines.

continuent de juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et leur gestion active de la dette. La probabilité que le Cameroun ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures est faible.

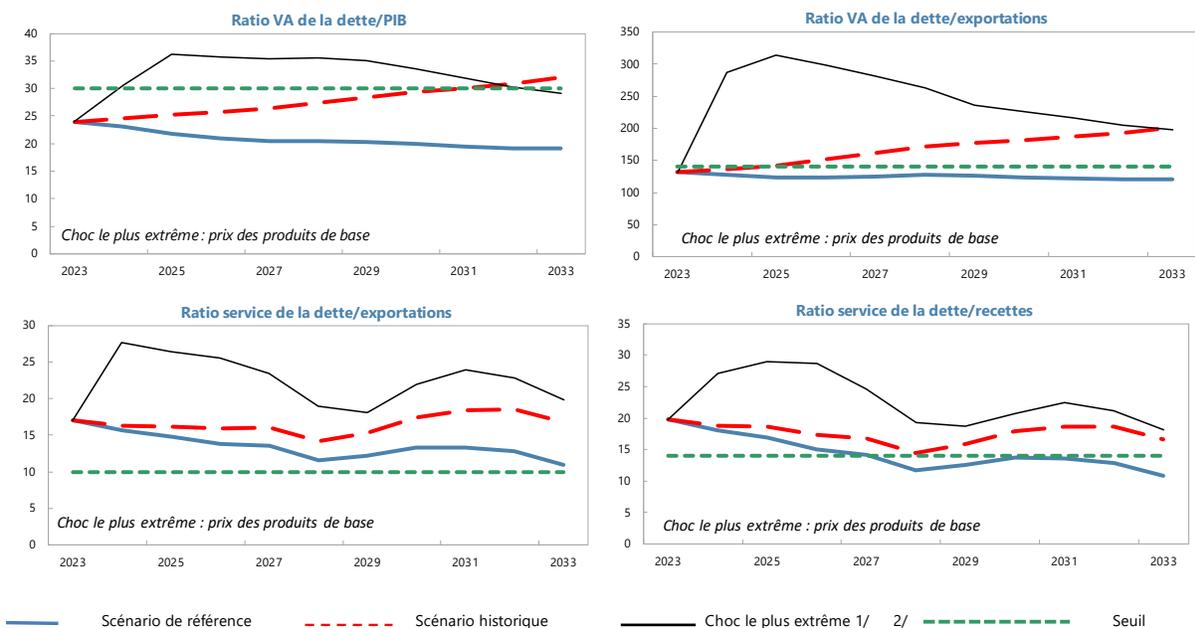
29. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Sur le plan extérieur, une escalade des tensions géopolitiques pourrait retarder la reprise mondiale et prolonger les perturbations des approvisionnements, ce qui exercerait des pressions sur le solde extérieur. Le fait que les conditions financières restrictives à l'échelle mondiale soient maintenues plus longtemps que prévu pourrait entraîner une détérioration des circuits de financement et une augmentation des coûts d'emprunt. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait entraîner une certaine incertitude au niveau des recettes d'exportation et des recettes budgétaires. Sur le plan intérieur, le niveau élevé de l'inflation pourrait accentuer les tensions socioéconomiques, tandis que le maintien de la subvention aux carburants pourrait restreindre l'espace budgétaire et réduire à néant les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun. Des retards dans la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de restructuration de la dette de la SONARA pourraient compromettre la viabilité de la dette. S'ils ne sont pas endigués, les conflits sécuritaires dans la région pourraient aussi aggraver les difficultés budgétaires. Les autres risques sont notamment la concrétisation de passifs conditionnels liés à la restructuration de banques et à des entreprises publiques non prises en compte dans le scénario de référence de l'AVD ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'important encours des soldes engagés non décaissés (SEND). Les risques à plus long terme, notamment l'échec de la stratégie de diversification des exportations et des événements liés aux chocs climatiques comme des sécheresses et la désertification, pourraient compromettre la viabilité de la dette.

30. Le Cameroun doit faire avancer constamment son programme de réformes afin de garantir la viabilité de sa dette et d'atténuer les risques associés. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, il faut rééquilibrer progressivement les finances publiques. Il convient de maîtriser le déficit budgétaire à court terme pour assurer la viabilité de la dette. Cela devrait aller de pair avec des réformes budgétaires structurelles, parmi lesquelles une poursuite de la réduction des subventions aux combustibles et un accroissement des recettes. Il faudrait mettre en œuvre une politique d'emprunt prudente axée sur des prêts concessionnels et sur un moindre recours à des emprunts non concessionnels, tout en renforçant la gestion des SEND. Par ailleurs, la réorientation des ressources avec des dépenses ciblées devrait être amplifiée, en utilisant les gains exceptionnels tirés des recettes pétrolières par exemple pour protéger les personnes les plus vulnérables et en privilégiant des investissements publics générateurs de croissance. Deuxièmement, les autorités devraient surveiller de près les coûts du service de leur dette et gérer activement leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, la vulnérabilité des indicateurs de la dette liés aux exportations met en évidence la nécessité de rehausser la compétitivité et de diversifier l'économie. Il faudrait accélérer la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en attirant davantage d'IDE et en stimulant les exportations. La gestion des entreprises publiques devrait également être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels. Enfin, bien que la mise en œuvre des politiques climatiques définies dans la SND-30 se heurte à d'importantes difficultés, le train de réformes au titre de la FRD pourrait accélérer les progrès dans le traitement des risques liés au climat et améliorer la viabilité de la dette à long terme.

Vues des autorités

31. Les autorités continueront à résorber les différentes poches de vulnérabilité liée à la dette et elles apprécient le soutien apporté par la FRD dans l'avancement du programme d'action climatique. Les autorités restent déterminées à améliorer l'évaluation du risque lié à la dette du Cameroun, dont le risque de surendettement est accru. L'accord au titre de la FRD aidera le Cameroun à améliorer l'orientation de sa politique climatique à moyen terme mais le remplacement de financements plus coûteux et le renforcement de la capacité à amortir les chocs liés aux difficultés structurelles pourraient également participer à la création d'un environnement plus favorable pour la gestion de la dette.

Graphique 1. Cameroun : Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État selon Divers Scénarios, 2023–2033



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Tests de résistance adaptés		
Passifs conditionnels combinés	Non	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "s.o." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en \$	3,1%	3,1%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

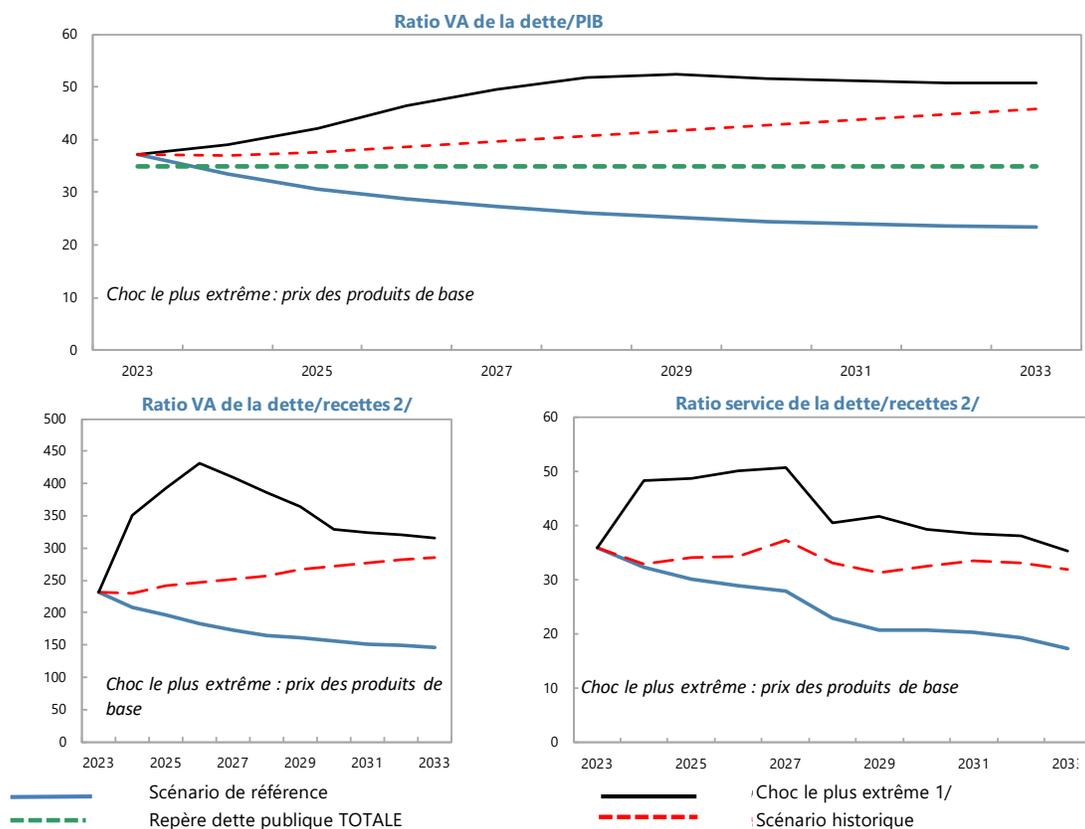
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Cameroun : Indicateurs de la Dette Publique dans Différents Scénarios, 2023–33



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	72%	72%
Dette intérieure à moyen et long terme	19%	19%
Dette intérieure à court terme	9%	9%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3,1%	3,1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2,8%	2,8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0,5%	0,5%

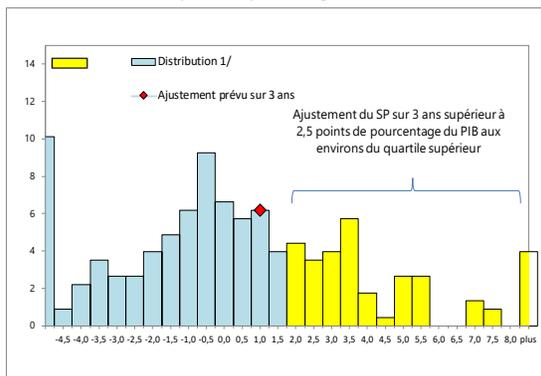
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

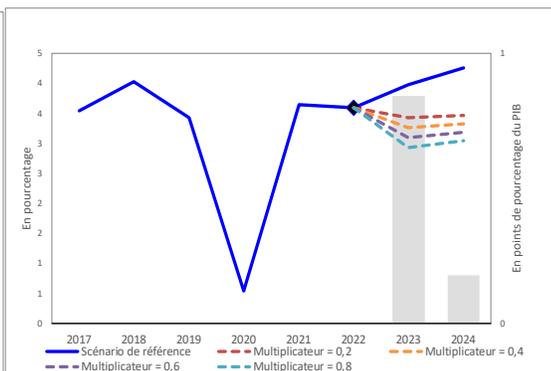
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Cameroun : Outils de Réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



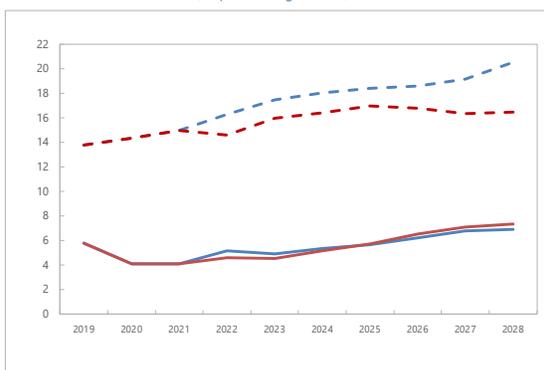
Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

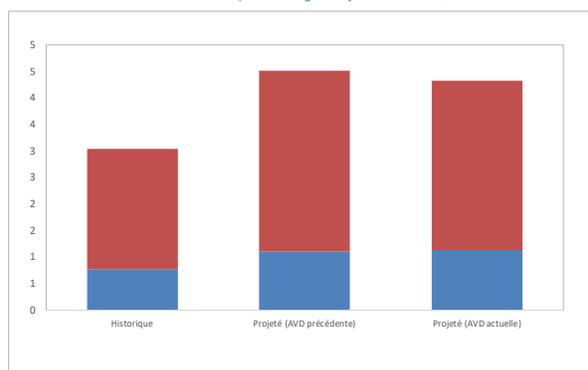
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'investissement public et privé (en pourcentage du PIB)



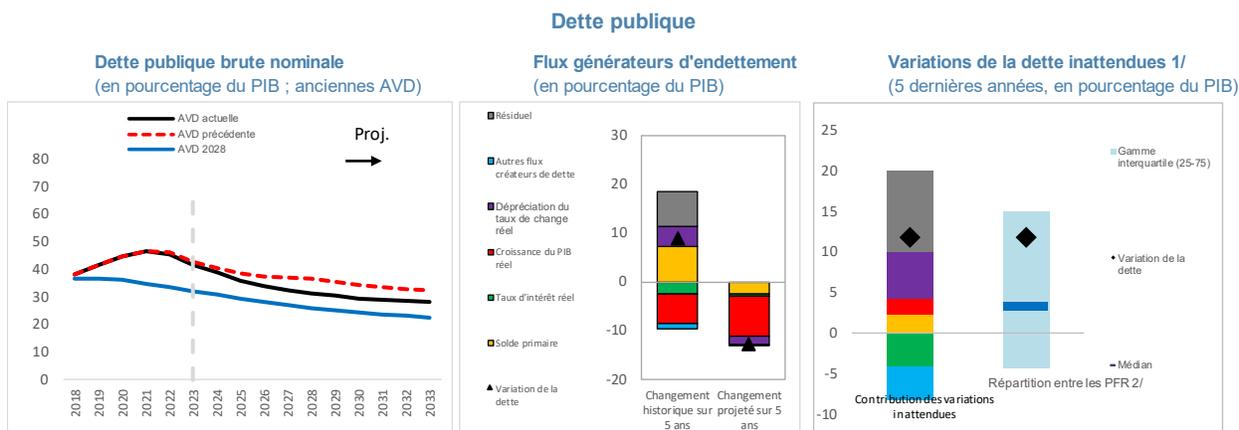
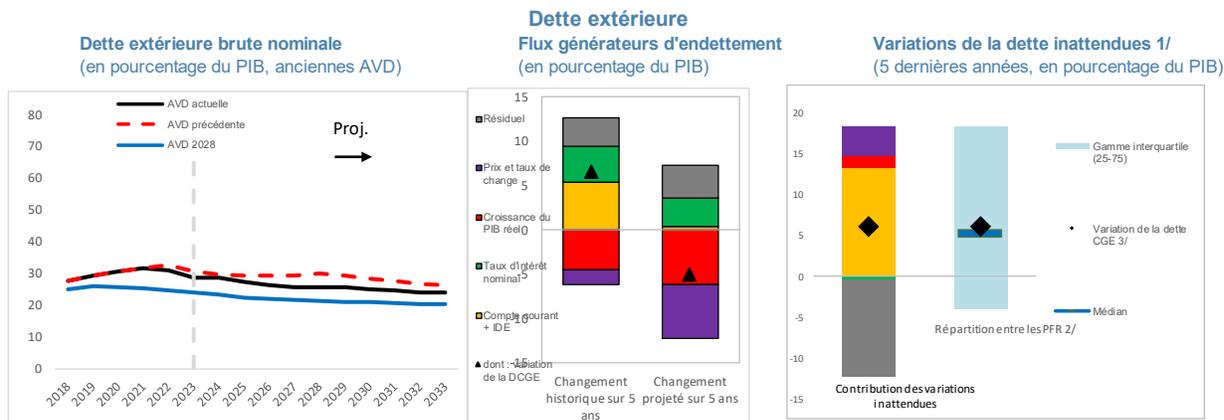
— Invest. pub. - AVD précédente — Invest. pub. - AVD actuelle
 - - - Invest. privé - AVD précédente - - - Invest. privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 4. Cameroun : Facteurs de la Dynamique de la Dette, Scénario de Référence³



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

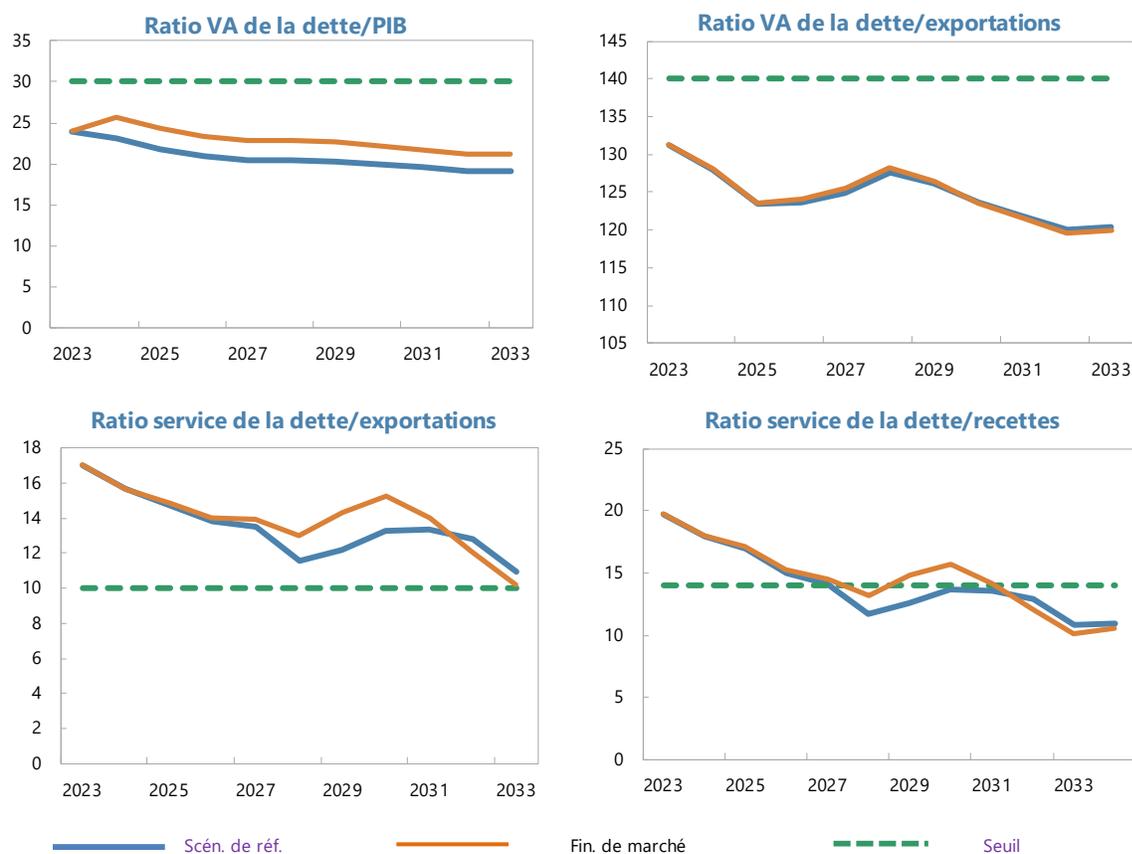
3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 5. Cameroun : Indicateurs du Risque de Financement sur le Marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	5		933	
Dépassement	Non		Oui	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modéré			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Tableau 1. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de Référence, 2020–2043
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne 8/							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	Scénario	2023	2043	
Dette extérieure (nominale) 1/	34,6	34,2	33,4	31,2	31,3	29,9	28,8	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	28,0	28,1	26,8	28,2	26,8	28,2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	30,5	31,7	30,8	28,6	28,6	27,3	26,3	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	24,2	25,9	24,2	25,9	
Variation de la dette extérieure	1,7	-0,4	-0,8	-2,2	0,1	-1,3	-1,1	-0,7	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,7	-0,6	0,7	-0,6	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	1,3	-1,5	2,1	-0,1	-0,4	-0,8	-0,6	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	2,8	2,0	2,8	2,0	
Flux extérieur courant hors intérêts	3,1	3,3	2,7	2,4	2,1	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,8	2,0	2,8	2,0	
Déficit de la balance des biens et services	2,7	3,5	2,5	3,2	2,8	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	2,0	2,8	2,0	
Exportations	15,0	16,4	19,5	18,3	18,0	17,7	16,9	16,3	16,0	15,9	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8	15,8
Importations	17,6	19,9	22,0	21,5	20,9	20,2	19,7	19,0	18,7	18,3	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2	17,2
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1,0	-1,1	-1,6	-1,6	-1,3	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3
<i>dont : officiels</i>	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,4	0,9	1,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	1,2	0,7	1,2	0,7	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-1,5	-2,0	-2,0	-1,9	-1,9	-2,0	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,1	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	
Dynamique endogène de la dette 2/	-0,3	-2,8	1,4	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,2	-1,1	-1,3	-1,2	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0,8	-2,3	1,9	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	-0,1	1,6	-0,1	
Residu 3/	0,4	1,1	-2,8	-2,1	0,4	-0,5	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	-0,1	-0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Indicateurs de viabilité																												
VA de la dette extérieure CGE/PIB	26,0	24,0	23,1	21,8	20,9	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	20,4	4,0	4,5	4,0	4,5
VA de la dette extérieure CGE/exportations	133,7	131,3	128,0	123,5	123,7	124,9	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	127,5	0,3	2,8	0,3	2,8
Ratio service de la dette CGE/exportations	10,2	20,4	14,0	17,0	15,7	14,8	13,8	13,5	11,6	10,9	11,3	11,6	10,9	11,3	11,6	10,9	11,3	11,6	10,9	11,3	11,6	10,9	11,3	2,8	2,4	2,8	2,4	
Ratio service de la dette CGE/recettes	11,5	23,6	17,5	19,7	18,0	17,0	15,0	14,1	11,7	10,8	9,5	11,7	10,8	9,5	11,7	10,8	9,5	11,7	10,8	9,5	11,7	10,8	9,5	2,8	2,4	2,8	2,4	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1,6	2,7	1,9	2,1	1,8	1,6	1,7	1,6	1,5	1,7	1,9	1,6	1,5	1,7	1,9	1,6	1,5	1,7	1,6	1,5	1,7	1,6	1,5	4,0	4,5	4,0	4,5	
Principales hypothèses macroéconomiques																												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	0,5	3,6	3,6	4,0	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,0	4,5	4,0	4,5	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2,4	7,2	-5,3	6,5	4,1	4,3	3,3	2,2	1,3	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	0,3	2,8	0,3	2,8	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1,9	2,2	1,9	1,9	2,5	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	3,1	2,4	3,1	2,4	
Croissance des exportations de biens & services (\$ en %)	-21,0	22,1	16,2	3,8	7,2	6,8	3,3	3,1	3,9	6,5	7,3	3,9	6,5	7,3	3,9	6,5	7,3	3,9	6,5	7,3	3,9	6,5	7,3	2,6	5,6	2,6	5,6	
Croissance des importations de biens & services (\$ en %)	-20,7	25,5	8,4	7,9	5,6	5,7	4,8	3,2	4,3	5,9	6,8	4,3	5,9	6,8	4,3	5,9	6,8	4,3	5,9	6,8	4,3	5,9	6,8	2,9	5,7	2,9	5,7	
Éléments don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	27,6	27,5	27,2	25,5	25,0	24,9	20,6	15,5	20,6	15,5	20,6	15,5	20,6	15,5	20,6	15,5	20,6	15,5	20,6	15,5	...	24,3	...	24,3	
Recettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	13,3	14,2	15,6	15,7	15,7	15,4	15,5	15,7	15,8	16,1	18,8	15,8	16,1	18,8	15,8	16,1	18,8	15,8	16,1	18,8	15,8	16,1	18,8	14,9	15,7	14,9	15,7	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8	0,8	0,8	0,8	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1,2	1,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,5	0,3	0,8	0,7	0,5	0,3	0,8	0,7	0,5	0,3	0,8	0,7	0,5	0,3	...	0,8	...	0,8	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	34,3	32,9	32,4	28,6	27,7	26,2	20,6	15,5	26,2	20,6	15,5	26,2	20,6	15,5	26,2	20,6	15,5	26,2	20,6	15,5	...	26,8	...	26,8	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	41	45	45	49	53	58	63	67	71	79	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99	
Croissance du PIB nominal en dollars	3,0	11,1	-1,9	10,7	8,5	9,0	7,9	6,8	5,9	6,8	7,3	6,8	5,9	6,8	7,3	6,8	5,9	6,8	7,3	6,8	5,9	6,8	7,3	4,2	7,5	4,2	7,5	
Pour mémoire :																												
VA de la dette extérieure 7/	28,7	26,6	25,7	24,5	23,4	22,8	22,7	20,9	17,3	22,7	20,9	17,3	22,7	20,9	17,3	22,7	20,9	17,3	22,7	20,9	17,3	22,7	4,0	4,5	4,0	4,5
En pourcentage des exportations	147,3	145,8	142,6	138,4	138,5	139,4	141,6	131,3	109,5	141,6	131,3	109,5	141,6	131,3	109,5	141,6	131,3	109,5	141,6	131,3	109,5	
Ratio service de la dette/exportations	16,0	28,0	18,5	19,6	17,8	16,4	15,6	15,3	13,3	12,3	12,1	13,3	12,3	12,1	13,3	12,3	12,1	13,3	12,3	12,1	13,3	12,3	12,1	2,8	2,4	2,8	2,4	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	11,6	11,8	12,4	12,7	13,2	13,7	14,5	18,9	31,3	14,5	18,9	31,3	14,5	18,9	31,3	14,5	18,9	31,3	14,5	18,9	31,3	
VAET - VAET/PIB*1 (en pourcentage)	0,5	1,1	0,7	0,8	0,9	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	1,4	3,7	5,5	4,6	2,0	3,2	3,2	2,8	2,2	1,9	1,2	2,8	2,2	1,9	1,2	2,8	2,2	1,9	1,2	2,8	2,2	1,9	1,2	

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Compréhension à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Équation à $[$

Tableau 2. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scénario de Référence, 2020–2043

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif											Moyenne 6/				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	44,9	46,8	45,3	41,8	39,0	36,1	34,1	32,6	31,4	29,2	25,9	25,9	25,9	32,8	35,5	32,8
dont : libellée en devises	30,5	31,7	30,8	28,6	26,6	27,3	26,3	25,7	25,7	23,9	19,3	19,3	19,3	24,2	24,2	25,9
VA de la dette publique 2/	3,3	1,9	-1,5	-3,5	-2,8	-2,9	-2,0	-1,6	-1,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	1,8	1,8	-1,5
dont : libellée en monnaie locale	-0,1	1,7	-1,2	-2,8	-2,4	-2,5	-1,8	-1,6	-1,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	2,6	2,6	0,0
Plus générateurs d'endettement identifiés	2,1	1,5	0,3	-0,5	-0,7	-0,7	-0,3	-0,2	-0,2	0,7	0,7	0,7	0,7	15,2	15,2	15,8
Déficit primaire	1,35	14,4	16,0	16,1	16,0	15,6	15,7	15,8	15,8	16,1	18,8	18,8	18,8	17,8	17,8	15,8
Recettes et dons	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,8	17,8	15,8
Dépenses primaires (hors intérêts)	15,6	16,0	16,3	15,5	15,3	14,9	15,4	15,6	15,6	16,8	19,5	19,5	19,5	0,0	0,0	0,0
Dynamique automatique de la dette	-2,2	0,1	-1,5	-2,2	-1,7	-1,7	-1,5	-1,4	-1,3	-1,2	-1,0	-1,0	-1,0	0,0	0,0	0,0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	0,1	-2,4	-3,7	-2,2	-1,7	-1,7	-1,5	-1,4	-1,3	-1,2	-1,0	-1,0	-1,0	-0,1	-0,1	-0,1
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	0,3	-0,8	-2,1	-0,5	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,2	-1,6	-1,6	-1,7	-1,7	-1,7	-1,5	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	0,0	0,0	0,0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2,3	2,5	2,2	1,3	1,3	-0,1
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (libérale PPE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résiduel	3,4	0,3	-0,3	-0,7	-0,3	-0,5	-0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Indicateurs de viabilité
VA de la dette du secteur public 2/
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)
Ratio service de la dette/recettes et dons (en % 3/)	30,1	46,2	28,7	36,0	32,4	30,2	29,0	28,0	23,0	17,4	18,9	18,9	18,9	22,9	22,9	22,9
Besoin de financement brut 4/	6,1	8,2	4,9	5,2	4,5	4,0	4,2	4,2	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4,5	4,5	4,5
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires	0,5	3,6	3,6	4,0	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6	4,8	5,3	5,3	5,3	4,0	4,0	4,5
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2,1	2,2	2,0	1,9	2,5	2,4	2,3	2,4	2,4	2,7	3,3	3,3	3,3	2,7	2,7	2,5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,0	-1,5	-4,2	0,1	-0,1	-0,3	0,5	1,0	1,8	1,5	3,0	3,0	3,0	-1,5	-1,5	0,9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage)	-8,0	8,9	7,5	2,9	2,9	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0,5	3,3	6,3	3,1	3,5	4,0	3,1	2,6	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrige du déflateur du PIB, en %)	-10,3	6,2	5,9	-0,9	2,7	1,7	7,7	6,0	5,0	6,2	7,8	7,8	7,8	3,9	3,9	4,9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-1,2	-0,4	1,8	3,0	2,1	2,2	1,7	1,3	1,0	1,1	2,2	2,2	2,2	0,9	0,1	1,5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'Etat, dette des entreprises publiques non garantie. Définition de la dette extérieure/mérienne est residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe; l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (t) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/mérienne	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dette du secteur public 1/

■ dont : en monnaie nationale
■ dont : en monnaie étrangère

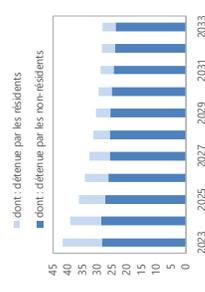
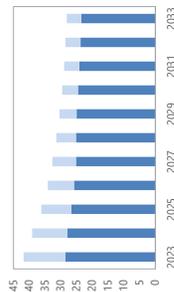


Tableau 3. Cameroun : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État, 2023–2033 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	24	23	22	21	20	20	20	20	20	19	19
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	24	25	25	26	26	27	28	29	30	31	32
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	24	24	23	22	22	22	21	21	21	20	20
B2. Solde primaire	24	26	30	29	29	29	29	29	28	27	27
B3. Exportations	24	26	30	29	28	28	28	27	26	25	25
B4. Autres flux 3/	24	24	23	22	22	22	22	21	21	20	20
B5. Dépréciation	24	29	25	24	23	23	23	22	22	22	22
B6. Combinaison de B1-B5	24	27	25	24	24	24	24	23	23	22	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	24	31	30	29	30	30	30	29	29	28	28
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	24	31	36	36	35	36	35	34	32	30	29
C4. Financement de marché	24	26	24	23	23	23	23	22	22	21	21
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	131	128	123	124	125	128	126	124	122	120	120
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	131	136	142	152	161	171	177	182	188	193	201
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	131	128	123	124	125	128	126	124	122	120	120
B2. Solde primaire	131	144	171	174	178	184	181	177	174	171	170
B3. Exportations	131	174	244	245	248	252	248	242	235	228	224
B4. Autres flux 3/	131	132	132	132	133	136	135	132	129	127	127
B5. Dépréciation	131	128	111	111	112	115	113	111	110	110	111
B6. Combinaison de B1-B5	131	158	132	168	170	173	171	167	164	161	161
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	131	173	172	173	183	187	185	182	180	177	176
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	131	288	314	298	281	262	236	226	216	205	198
C4. Financement de marché	131	128	124	124	126	128	127	124	121	120	120
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	17	16	15	14	14	12	12	13	13	13	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	17	16	16	16	16	14	15	17	18	19	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	16	15	14	14	12	12	13	13	13	11
B2. Solde primaire	17	16	16	17	16	14	15	17	18	17	15
B3. Exportations	17	19	23	23	22	19	20	23	25	24	21
B4. Autres flux 3/	17	16	15	14	14	12	12	14	14	14	12
B5. Dépréciation	17	16	15	13	13	11	12	13	12	12	10
B6. Combinaison de B1-B5	17	18	19	18	18	15	16	18	18	17	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	16	16	16	15	14	14	15	15	15	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	28	26	25	23	19	18	22	24	23	20
C4. Financement de marché	17	16	15	14	14	13	14	15	14	12	10
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	20	18	17	15	14	12	13	14	14	13	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	20	19	19	17	17	14	16	18	19	19	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	18	18	16	15	12	13	14	14	14	11
B2. Solde primaire	20	18	18	18	17	15	15	17	18	17	15
B3. Exportations	20	18	18	17	16	14	14	16	18	17	15
B4. Autres flux 3/	20	18	17	15	14	12	13	14	14	14	11
B5. Dépréciation	20	23	21	18	17	14	15	17	16	15	12
B6. Combinaison de B1-B5	20	19	19	17	16	13	14	16	16	15	13
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	18	19	17	16	14	15	16	16	15	13
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	20	27	29	29	25	19	19	21	22	21	18
C4. Financement de marché	20	18	17	15	14	13	15	16	14	12	10
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Cameroun : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2023–2033

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	37	33	31	29	27	26	25	24	24	24	23
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	37	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	35	34	32	32	31	31	31	31	31	32
B2. Solde primaire	37	38	41	39	37	36	35	34	33	32	32
B3. Exportations	37	36	38	36	34	33	32	31	30	29	28
B4. Autres flux 3/	37	34	32	30	29	27	27	26	25	25	24
B5. Dépréciation	37	38	34	31	28	26	24	22	20	19	18
B6. Combinaison de B1-B5	37	36	37	35	33	31	30	29	28	27	27
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	37	46	42	40	38	36	35	34	34	33	33
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	37	39	42	46	50	52	52	52	51	51	51
C4. Financement de marché	37	33	31	29	27	26	25	24	24	24	23
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	231	209	196	184	173	165	162	155	152	149	146
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	231	231	241	247	252	257	267	272	277	282	285
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	231	217	215	207	200	196	198	195	195	197	197
B2. Solde primaire	231	235	265	251	237	227	223	215	209	204	198
B3. Exportations	231	225	242	229	217	208	204	196	189	183	176
B4. Autres flux 3/	231	213	205	193	182	173	170	164	159	156	152
B5. Dépréciation	231	240	218	197	178	163	153	140	129	121	112
B6. Combinaison de B1-B5	231	224	237	222	208	197	193	184	178	173	167
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	231	284	269	255	240	230	226	218	213	208	203
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	231	351	392	431	410	387	365	328	324	320	315
C4. Financement de marché	231	209	196	184	173	165	162	155	151	149	145
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	36	32	30	29	28	23	21	21	20	19	17
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	36	33	34	34	37	33	31	33	34	33	32
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	36	33	32	32	31	27	25	25	25	24	23
B2. Solde primaire	36	32	35	36	37	33	26	27	27	25	23
B3. Exportations	36	32	31	31	30	25	22	23	24	23	21
B4. Autres flux 3/	36	32	30	29	28	23	21	21	21	20	18
B5. Dépréciation	36	33	34	32	31	25	24	24	23	22	19
B6. Combinaison de B1-B5	36	31	33	33	34	29	23	22	22	20	18
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	36	32	41	33	44	28	24	26	24	22	20
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	36	48	49	50	51	40	42	39	38	38	35
C4. Financement de marché	36	32	30	29	28	24	23	23	21	19	17

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



CAMEROUN

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

16 janvier 2024

LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

A. Vulnérabilité du Cameroun face au changement climatique

1. **Le Cameroun, un pays riche en ressources naturelles et divers sur le plan géographique, fait face à une série de conséquences du changement climatique : hausse des températures, sécheresses, inondations, pluviosité intense, etc.** La diversité des climats est frappante sur ce territoire, qui englobe plusieurs zones climatiques. Dans les régions septentrionales, un climat tropical de savane caractérisé par sa sécheresse et son aridité prédomine. Le Sud du pays connaît un climat de forêt tropicale humide, où les températures et l'hygrométrie sont élevées et l'année comporte quatre saisons distinctes. Les Hauts-Plateaux de l'Ouest bénéficient d'un climat plus tempéré, tandis que les régions côtières subissent chaleur et humidité ainsi que des précipitations intenses. Du fait de cette diversité des conditions, les répercussions du changement climatique diffèrent selon les régions. Celles du Nord font face à la désertification, avec par exemple la contraction significative du lac Tchad, dont la superficie est passée de 26 000 kilomètres carrés dans les années 60 à moins de 1 500 aujourd'hui. Ces zones sont aussi touchées par des épisodes récurrents de sécheresse, des précipitations sporadiques, mais intenses, entraînant des inondations, ainsi que des vents violents en raison du relief en plateau. Le Sud du pays doit pour sa part composer avec des problématiques différentes : des pluies abondantes combinées avec des températures élevées perturbent les saisons, entraînent des inondations fréquentes, des glissements de terrain et de l'érosion. À l'échelle nationale, les températures annuelles moyennes ont légèrement augmenté, passant de 24,75 °C en 1960 à 24,94 °C en 2022. Les températures moyennes les plus hautes ont notamment été enregistrées dans

l'Extrême-Nord (28,24 °C) et le Nord (26,42 °C) pour la période 1991-2020.¹ Dans le même temps, les niveaux de précipitations annuelles ont en revanche diminué, de 1 837,69 millimètres en 1960 à 1 657,61 millimètres en 2022, les valeurs les plus basses étant observées dans l'Extrême-Nord (720 millimètres) et le Nord (1 175 millimètres). Ces modifications des tendances climatiques ont avivé les craintes de voir augmenter la fréquence des manifestations climatiques extrêmes dans la prochaine décennie.²

2. La hausse des températures, qui entraîne des sécheresses plus fréquentes et plus intenses et des pluies plus rares mais plus abondantes, a des conséquences négatives sur les résultats agricoles et l'élevage, ce qui provoque une accentuation alarmante de l'insécurité alimentaire. Le secteur primaire emploie 70 % des Camerounais et représente environ 20 % du PIB. Deux tiers de la population dépendent donc directement des résultats de l'agriculture pour subsister. Comme les épisodes de fortes pluies deviennent plus fréquents, touchant plus de 20 000 hectares de terres cultivables en 2019 et 2020, et que la désertification progresse dans le Nord, provoquant des épisodes de sécheresse répétés, la production alimentaire a diminué et les taux d'insécurité alimentaire dans ces régions sont inquiétants (33,6 % dans l'Extrême-Nord).³ Les activités terroristes de Boko Haram, les arrivées massives de réfugiés en provenance de la République centrafricaine et la multitude de personnes déplacées à l'intérieur des frontières ont aggravé cette crise alimentaire. De plus, l'élevage (l'une des principales activités économiques des régions septentrionales) est gravement pénalisé par la sécheresse (2,6 millions de têtes de bétail devraient souffrir chaque année des conditions difficiles liées à la sécheresse), car l'alimentation pour le bétail est devenue rare (100 000 tonnes de récoltes subissent des chocs météorologiques chaque année). Les bergers et les paysans touchés par la sécheresse, les inondations et le bouleversement des saisons voient chuter leur revenu, avec un risque accru d'aggravation de la pauvreté et de famine dans un pays où le système de protection sociale est presque inexistant. Pour 2019, les pertes imputables à la variabilité climatique dans le secteur agricole pour quatre régions camerounaises ont été estimées à environ 1 % du PIB.⁴ La population urbaine, qui augmente plus vite, subit quant à elle le renchérissement des denrées et la pénurie alimentaires, car elle dépend de la production alimentaire des campagnes.

3. Au Cameroun, la rareté des ressources en eau constitue une menace importante pour la production d'hydroélectricité et a contribué à l'intensification des conflits, y compris entre bergers nomades et paysans ou entre ethnies différentes. La rareté de l'eau est la conséquence de régimes pluviométriques imprévisibles et de l'assèchement des réservoirs au terme de longues périodes sans pluie. La plaine alluviale de Logone-Birni, en particulier, est devenue le point névralgique de plusieurs conflits, dont l'un a éclaté entre des bergers arabes Choa et des pêcheurs

¹ Portail de connaissances sur les changements climatiques (base de données), Banque mondiale, Washington (consulté le 22 novembre 2023), <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/cameroon>.

² Contribution du Cameroun déterminée au niveau national, révision de 2021.

³ Contribution du Cameroun déterminée au niveau national, révision de 2021.

⁴ ONACC, 2022, *Assessment of climate change effects on subsistence crops in North, Adamawa, West and South Cameroon in 2019: costs and adaptation strategies*.

et agriculteurs Mousgoum de la région. Après la grave sécheresse d'août 2021, les pêcheurs et agriculteurs Masum ont creusé d'immenses fossés afin de retenir les eaux de rivière résiduelles pour la pêche et les cultures. Mais du bétail s'est retrouvé pris au piège dans ces fossés, par ailleurs très utiles, et certains animaux sont morts, ce qui a encore accentué les tensions et les conflits entre ces groupes. Comme les facteurs à l'origine du conflit ne sont pas traités et que rien n'est fait pour promouvoir l'inclusion économique et sociale dans les régions septentrionales, la violence continue de monter, créant par ricochet des déplacements massifs dans les communautés voisines, qui sont aujourd'hui plus facilement prises pour cible.⁵ En outre, la diminution des ressources en eau dans certains bassins versants comme ceux de Bénoué, Mayo-Tsanaga et Sanaga s'est traduite par une baisse de la production d'énergie à certaines périodes de l'année.

4. Le changement climatique accentue les vulnérabilités sociales et affaiblit le capital humain.⁶ La montée de l'insécurité alimentaire ne fait qu'aggraver le problème de malnutrition déjà largement chronique et augmenter les taux de retards de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, au détriment de leur développement intellectuel et physique à long terme. Les perturbations du climat contribuent à l'apparition d'épidémies de paludisme, de méningite, de choléra, de maladies respiratoires, etc. Très souvent, les épidémies de choléra font suite à des inondations et des pluies très abondantes dans le Nord, tout comme les épidémies de méningite succèdent à des périodes de sécheresse et des épisodes d'harmattan, un vent puissant chargé de poussières. Les personnes qui vivent de l'agriculture voient leur revenu diminuer, car les pluies abondantes et la sécheresse ne sont pas sans conséquence sur les récoltes, et sont ensuite souvent dans l'incapacité de payer leurs soins de santé ou frais de scolarité. Les plus pauvres et les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les habitants des zones rurales, sont les plus touchés, parce qu'ils sont davantage exposés et moins résilients à la variabilité et aux chocs climatiques. Dans ce domaine, la vulnérabilité diffère notablement d'une région à l'autre et au sein d'une même région, en fonction des tendances conjuguées du développement socioéconomique, de l'utilisation non durable des terres, des inégalités, de la marginalisation et de la gouvernance. La vulnérabilité est plus importante dans les zones pauvres, offrant un accès limité aux services et ressources essentiels, en proie à des conflits et où vivent de nombreuses personnes exerçant des activités menacées par le changement climatique (petits exploitants agricoles et pastoralistes).

5. L'entretien médiocre des routes et l'exposition importante aux risques climatiques font que le réseau routier camerounais est particulièrement vulnérable aux manifestations climatiques extrêmes. Plus de 94 % des routes ne sont pas revêtues et 11 % seulement des réseaux national et régional sont jugés en bon état.⁷ Le changement climatique aura de lourdes conséquences pour les infrastructures routières. Le patrimoine routier est particulièrement vulnérable aux facteurs de stress climatiques comme l'élévation des températures, l'augmentation des précipitations ou les inondations. Les dégâts et le vieillissement accéléré des routes provoqués

⁵ OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies). 2021. Cameroun. Rapport de situation (décembre). New York, PNUD. <https://reports.unocha.org>.

⁶ Cameroun. *Rapport national sur le climat et le développement*, 2022, Banque mondiale.

⁷ Site Internet MINTP/DPPN, 2020. URL : www.mintp.cm/fr/projets-realizations/presentation-du-reseau-routier. Dernière consultation le 24 novembre 2023.

par le changement climatique nécessiteront un surcroît d'entretien et des travaux de rénovation plus fréquents. En outre, les dommages d'origine climatique infligés à l'infrastructure routière perturberont plus souvent la circulation des personnes et des marchandises, ce qui pèsera directement sur la productivité économique.

6. Malgré des défis climatiques complexes à relever, le pays a la possibilité de s'orienter vers un avenir sobre en carbone. La marge de progression de la part des énergies renouvelables dans le panier énergétique du Cameroun est considérable (de moins de 1 % actuellement à 25 % d'ici 2035) et le potentiel du pays dans ce domaine est immense. L'hydroélectricité est l'unique source d'énergie renouvelable, mais le solaire, l'éolien, la biomasse et la production hors réseau offrent des possibilités. Pour pouvoir déployer ces nouvelles sources renouvelables, il faudra supprimer les goulets d'étranglement liés aux politiques et à la réglementation.

7. En résumé, le Cameroun fait partie des pays extrêmement vulnérables au changement climatique et figure au 145^e rang de l'indice établi pour 182 pays par l'université Notre-Dame en 2021, dans le cadre de la Global Adaptation Initiative de (ND-GAIN) ; l'indice en question mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique.⁸

B. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

8. En ratifiant des accords internationaux importants dans le domaine du climat, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), la Convention de Kyoto (2002) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques (2016), le Cameroun a fait la preuve de son engagement en faveur d'une économie sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques. Le pays a déjà réussi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), de 9,32 tonnes par habitant en 1998 à 4,84 tonnes en 2020. Ces efforts sont à saluer, mais les émissions camerounaises restent supérieures à la moyenne subsaharienne en 2020 (3,20 tonnes par habitant) ; elles sont en revanche inférieures à la moyenne mondiale de cette année-là, qui s'établissait à 6,12 tonnes⁹ par habitant. En 2010, le secteur agricole était le premier émetteur de GES du Cameroun, contribuant à 69 % des émissions, suivi par le secteur de l'énergie (18 %) et celui des déchets (12 %). En l'absence de mesures, les émissions pourraient augmenter notablement et atteindre 119 084,5 gigagrammes d'équivalent CO₂¹⁰ (GgeqCO₂) d'ici 2030, soit une hausse de 71 % par rapport à 2010. Pour corriger cette tendance, le gouvernement camerounais veut réduire les émissions de GES de 35 % par rapport à 2010 et vise 76 825,72 GgeqCO₂ à l'horizon 2030 (dont 12 % de réduction inconditionnelle, quels que soient donc les financements extérieurs éventuels). La foresterie (16,3 %), l'énergie (11,2 %) et l'agriculture (5,7 %) sont des secteurs clés à cet égard. Ces

⁸ <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking/vulnerability>.

⁹ Voir le Climate Analysis Indicators Tool (CAIT), WRI, dans la base de données de Climate Watch, consultée le 23 novembre 2023, <https://www.climatewatchdata.org>.

¹⁰ Contribution du Cameroun déterminée au niveau national, révision de 2021.

efforts vont dans le sens de l'engagement du Cameroun à atténuer le changement climatique et assurer la transition vers un avenir durable et résilient, et de la contribution déterminée au niveau national révisée.¹¹ En signant également le Pacte mondial sur le méthane, le Cameroun s'est engagé à contribuer à la réalisation d'un objectif collectif, à savoir la baisse d'ici 2030 d'au moins 30 % des émissions mondiales de méthane par rapport à 2020. Pour autant, il n'a toujours pas préparé de stratégie climatique à long terme prévoyant une réduction à zéro des émissions pour le milieu du siècle et expliquant comment il s'y prendrait pour tenir ses objectifs de développement à long terme dans différents secteurs, en émettant peu de carbone et de manière résiliente.

9. Dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national, le gouvernement camerounais entend intégrer le changement climatique dans sa stratégie de développement durable et donne donc la priorité à un petit nombre de secteurs comme l'agriculture, l'énergie et l'infrastructure, en plus de renforcer la résilience de la population et le développement du secteur privé.¹² Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres doivent relever des défis interconnectés : être des moteurs de l'économie camerounaise, garantir la sécurité alimentaire et renforcer la résilience au changement climatique. Le gouvernement camerounais est résolu à promouvoir une agriculture climato-intelligente avec un meilleur accès aux TIC et aux techniques et machines innovantes pour le stockage des denrées alimentaires. Dans le secteur de l'énergie, le but est de mettre en place une certification de résilience au changement climatique pour toutes les infrastructures liées à l'énergie. Dans le secteur des infrastructures, les mesures d'adaptation prévues par le gouvernement comprennent la construction de voies ferrées, d'aéroports et de ports maritimes adaptés au changement climatique et durables et le renforcement de la résilience des infrastructures régionales, notamment des couloirs de transport. Toutefois, les projets gouvernementaux ne sauraient aboutir si le pays n'y adhère pas et il faut donc sensibiliser à une plus grande échelle la population ainsi que les entreprises. Enfin, le gouvernement camerounais s'est engagé à améliorer le climat des affaires pour qu'il soit plus facile de financer l'adaptation au changement climatique et d'investir dans ce domaine.

10. Le gouvernement camerounais s'est engagé à faire de la réduction de l'empreinte carbone dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie l'une des pierres angulaires de la stratégie de développement du pays. L'objectif serait d'accélérer le reboisement, de mettre en œuvre une gestion durable des zones forestières, de réduire le méthane émis par la riziculture, d'utiliser davantage les inhibiteurs de dénitrification et d'intégrer plus de lipides dans l'alimentation animale. Ces mesures d'atténuation tendent à concilier les priorités du développement (augmentation de la production et de la productivité agricoles) et la nécessité de limiter la déforestation et de respecter les ressources de l'environnement.

11. S'agissant des secteurs de l'énergie et des déchets, le gouvernement camerounais a pour objectif de porter à 25 % la part des énergies renouvelables (hors hydroélectricité) dans le panier énergétique national d'ici 2035. Pour ce faire, il s'efforce de développer l'économie

¹¹ En novembre 2021, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

¹² Contribution du Cameroun déterminée au niveau national, révision de 2021.

circulaire en augmentant la production de biogaz et d'engrais à partir de déchets. En 2035, toutes les grandes villes du pays devraient être en mesure de recycler 70 % de leurs déchets pour produire du méthane. Le gouvernement camerounais s'est engagé à mettre en œuvre un plan national pour l'essor des énergies renouvelables, dont l'énergie solaire, mais aussi à rationaliser la consommation d'électricité en promouvant et développant l'utilisation d'éclairages à LED, en utilisant des voitures à faibles émissions dans le secteur public et en appliquant une législation sur l'efficacité énergétique.

12. Le Cameroun a commencé à élaborer des documents de politique climatique et intégrer le changement climatique dans certaines stratégies sectorielles, notamment pour l'agriculture et la foresterie. S'agissant du climat, le principal document stratégique du Cameroun est le Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015–19, qui s'accompagne d'un plan de mise en œuvre chiffré. La stratégie nationale camerounaise de 2018 pour la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la gestion durable et la préservation des forêts et l'augmentation des stocks de carbone (REDD+) ¹³ vise à pallier les carences et supprimer les obstacles pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts et tenter d'accroître les stocks de carbone. Un plan d'investissement décennal tenant compte du changement climatique a été élaboré ; il fait de la riposte au changement climatique une des priorités de l'agriculture et de l'élevage. Face aux aléas climatiques, le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau promeut un processus systématique pour le développement, la répartition et la surveillance durables des ressources en eau dans les différents secteurs.

13. Plusieurs administrations régionales et municipalités ont adopté des plans d'action locaux concernant le changement climatique et des mesures de renforcement de la résilience au climat, mais leur mise en œuvre demeure limitée. Cinquante villes camerounaises sont membres de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, qui est la plus grande alliance internationale de grandes villes pilotes pour l'action climatique. Vingt-six d'entre elles se sont engagées à établir un plan climat local et sept l'ont fait. Certains plans ont été préparés dans le cadre d'un processus budgétaire participatif tenant compte du changement climatique. Des plans d'aménagement locaux sensibles aux enjeux climatiques et des plans REDD+ locaux ont été élaborés par 10 autres administrations locales suivant une méthode participative. Dans le cadre de politiques sectorielles, plusieurs autorités locales ont conçu des outils d'aménagement territorial (plans d'urbanisme, plans d'utilisation des terres, plans de secteurs, etc.) intégrant des aspects ou des éléments liés au changement climatique (délimitation de zones inondables, non constructibles ou vertes, par exemple).

14. Le gouvernement camerounais a également renforcé ses capacités à produire des informations sur le climat avec la création de l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC). L'ONACC a déjà fourni : ¹³ i) un bulletin présentant les prévisions météorologiques à 3 mois pour les 5 zones agroécologiques du Cameroun, mais aussi une évaluation des risques et effets potentiels sur les activités économiques ; ii) un bulletin d'alerte

¹³ <https://onacc.cm/pages/climateBulletin.php>.

précoce présentant les prévisions de temps et de pluviométrie à 10 jours ; iii) un calendrier agricole proposant une planification des opérations agricoles.

15. Le gouvernement s'est engagé à intégrer les aspects climatiques dans la gestion des finances et des investissements publics, pour attirer de nouveaux financements en faveur des investissements publics résilients au changement climatique. Certains progrès dans ce sens ont déjà été enregistrés, avec l'introduction d'aspects budgétaires sensibles au changement climatique dans la circulaire présidentielle sur la préparation du budget national 2024 et l'identification de programmes tenant compte du changement climatique, via le cadre de dépenses à moyen terme. En outre, les travaux ont déjà avancé concernant l'introduction d'une méthodologie plus fiable pour identifier les dépenses budgétaires sensibles au changement climatique et préparer des projets d'investissement public intégrant aussi ce paramètre. Il faut encore relever certains défis, notamment sur le plan de l'intégration systématique des enjeux climatiques dans la planification sectorielle ; du renforcement du cadre et des orientations juridiques pour la gestion des investissements publics sensibles au climat ; du renforcement des capacités des fonctionnaires concernés par la préparation du budget et les investissements publics ; et du développement de la production de données climatiques fiables pour étayer l'analyse du climat. Dans bon nombre de ces domaines, la Banque mondiale fournit déjà une assistance technique au Cameroun.

16. La mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques 2015-19 et de la Stratégie 2018 du Cameroun pour la réduction des émissions a été riche d'enseignements, lesquels ont été intégrés dans la CDN 2021 et la SND 2030. Encourager la diversification des sources d'énergie, en promouvant en particulier l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, est un point crucial à retenir pour l'atténuation des émissions de CO₂ au Cameroun. Dans le même temps, il est impératif de s'attaquer aux émissions de méthane de la riziculture et de l'élevage en instaurant des pratiques durables. Il est aussi indispensable de multiplier les initiatives de boisement et de reboisement pour piéger le CO₂ et atténuer les émissions liées à la déforestation, tout en promouvant des pratiques d'aménagement durables pour réduire les émissions de méthane provenant du sol. Veiller à l'intégration de l'atténuation du changement climatique dans divers domaines d'intervention des pouvoirs publics (énergie, agriculture, gestion des déchets, etc.) est essentiel pour des questions d'exhaustivité et d'efficacité. L'adoption de techniques innovantes, comme la capture et le stockage du carbone (CSC) pour le CO₂ et les techniques de capture du méthane en agriculture, offre des possibilités considérables de réduction des émissions. Enfin, favoriser les initiatives collectives permettant aux populations locales d'adopter des pratiques durables et des solutions d'énergies renouvelables décentralisées est crucial pour garantir une participation active aux efforts de réduction du CO₂ et du méthane. Conduites en synergie, ces stratégies permettent d'agir de manière systémique et adaptée pour renforcer les initiatives camerounaises d'atténuation du changement climatique. Ce sont quelques-unes des initiatives, dont certaines bénéficient déjà d'un appui de la Banque mondiale, pour lesquelles le Cameroun pourrait s'adresser à ses partenaires techniques et financiers afin de dessiner une trajectoire de réduction des émissions.

C. Autres défis et perspectives

17. Le coût des mesures d'atténuation est estimé à 25 784,66 millions de dollars, tandis que celui des projets d'adaptation avoisinera 31 856 millions de dollars d'ici 2030, soit un montant total de 57 640 millions de dollars (plus de deux fois le PIB du Cameroun). S'agissant de l'atténuation, les coûts les plus élevés concernent le secteur de l'énergie (14 322,56 millions de dollars), puis l'agriculture (7 485,3 millions de dollars). Pour l'adaptation, les coûts estimés les plus élevés concernent les secteurs de la santé et de l'égalité hommes-femmes (9 823 millions de dollars), des infrastructures et des déchets (6 975 millions de dollars) et de l'agriculture (1 809 millions de dollars). Compte tenu des financements requis pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, il faut pouvoir compter sur un engagement sans faille du secteur privé et développer le marché financier régional pour le financement à long terme des investissements liés au climat. Les entreprises sont extrêmement vulnérables aux risques climatiques mais peuvent aussi considérablement contribuer aux stratégies d'adaptation et d'atténuation du pays, surtout en mobilisant des financements supplémentaires. La transition vers une économie verte aura besoin d'un secteur privé dynamique et réactif, qui puisse lutter à armes égales, en bénéficiant d'un soutien avisé des pouvoirs publics.

18. Renforcer la gouvernance climatique est essentiel pour assurer avec efficacité la résilience du pays face aux défis du dérèglement. L'évaluation récente des institutions au regard du changement climatique¹⁴ met en lumière quatre étapes conduisant à une meilleure gouvernance climatique au Cameroun : i) renforcement des mécanismes et structures existants et de leur complémentarité, ii) renforcement de la coordination et des synergies entre les stratégies pour le climat et les acteurs du domaine en assurant la cohérence des interventions au niveau national d'une part et sectoriel et local d'autre part, iii) production et diffusion d'informations (cartes climatiques, données hydrologiques, évaluations des incidences du changement climatique, atlas forestier) à intervalles réguliers, et iv) renforcement du cadre réglementaire avec des objectifs contraignants figurant dans une loi-cadre sur le changement climatique.

19. Pour protéger la vie et les moyens d'existence des Camerounais, il est impératif de réformer, d'adapter et de commencer tout de suite. Le changement climatique accentue les vulnérabilités existantes, en particulier dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'élevage, l'énergie, le capital humain, qui sont les plus touchés et, du fait des conditions climatiques actuelles, deux millions de personnes (9 % de la population camerounaise) vivent dans des régions frappées par la sécheresse et environ 8 % du PIB du pays est vulnérable.¹⁵ Le rapport de 2022 sur le climat et le développement au Cameroun recommande un changement de modèle de développement, pour créer des possibilités d'améliorer la résilience au changement climatique et l'atténuation de ses effets et placer le pays sur une trajectoire de développement positive. Le programme de réforme exige d'améliorer les capacités institutionnelles et d'offrir un environnement plus favorable au secteur privé. Une coordination et un suivi plus efficaces des politiques sont un préalable à la mise

¹⁴ Banque mondiale, août 2022, *Cameroon Climate Change Institutional Assessment*.

¹⁵ *Cameroun. Rapport national sur le climat et le développement, 2022*, Banque mondiale.

en œuvre d'un plan d'action pour le climat. De plus, aucune action en faveur du climat n'est possible sans un engagement total du secteur privé, ce qui suppose une modification du cadre institutionnel des partenariats public-privé (PPP) et une expansion des marchés financiers camerounais permettant d'avoir accès à des financements à long terme pour les investissements en faveur du climat.

Parallèlement aux réformes nécessaires, pour être inclusive, l'action climatique doit avoir une dimension territoriale prenant en compte les vulnérabilités régionales. À cet effet, il faudrait appuyer les efforts de réforme de la décentralisation pour renforcer les capacités des institutions régionales et locales, en mettant plus particulièrement l'accent sur la résilience au changement climatique et un engagement durable des collectivités locales.

D. Activités de la Banque mondiale en lien avec le changement climatique

20. La collaboration stratégique de la Banque mondiale avec le gouvernement camerounais en matière de changement climatique s'articule autour de domaines où les réformes sont essentielles pour le développement durable du pays. Comme le montre le prochain cadre de partenariat-pays (CPF) pour 2023–27, la Banque mondiale souligne les priorités absolues identifiées dans son rapport sur le climat et le développement du Cameroun (2022). Il s'agit, entre autres, d'interventions ciblées dans les domaines suivants : agriculture, foresterie, utilisation des terres, villes, infrastructures, capital humain et gouvernance. Parmi les initiatives notables en cours figurent un programme d'urgence pour les crises alimentaires, le Projet de développement de villes inclusives et résilientes, l'appui à des projets de réforme de l'éducation axée sur la résilience climatique, des contributions substantielles au développement des énergies renouvelables et la participation active à l'essor des infrastructures de transport résilientes au changement climatique.

21. La Banque mondiale joue un rôle central dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec le Programme de redressement du secteur de l'électricité au Cameroun, en phase avec les objectifs de la CDN. De surcroît, la Banque participe activement à des projets globaux de gestion des ressources en eau visant à construire des infrastructures (systèmes de stockage et réseaux de distribution d'eau) plus résilientes, favoriser une meilleure gestion des risques d'inondation et contribuer à des services d'irrigation et de drainage durables. Les activités de la Banque mondiale s'étendent aux réformes des politiques et des institutions, avec notamment le deuxième projet de financement de politiques de développement en faveur de la viabilité budgétaire et d'une croissance inclusive et durable. Le troisième pilier de cette opération vise essentiellement à jeter les bases institutionnelles et juridiques nécessaires au développement d'infrastructures durables au Cameroun. Ceci suppose entre autres d'appuyer les réformes gouvernementales en vue de garantir un financement pérenne pour des infrastructures de transport durables et l'entretien des routes, en transformant le Fonds routier en un fonds de deuxième génération plus autonome, avec ses ressources. En outre, l'opération aide à définir les modalités de gestion du service des eaux pour améliorer l'accès aux ressources en eau des agriculteurs et autres usagers. Ces efforts globaux démontrent l'engagement du Cameroun en faveur des réformes essentielles, indiquant une détermination sans faille à promouvoir l'atténuation des effets du changement climatique et le développement durable dans le pays.

Déclaration de Messieurs Facinet Sylla, Directeur Exécutif, Regis N'Sonde, Directeur Exécutif Suppléant, et Oumar Diakite, Conseiller Principal du Directeur Exécutif
29 janvier 2024

I. INTRODUCTION

Au nom de nos autorités, nous aimerions remercier les administrateurs et la direction pour leur soutien constant au Cameroun. Nous adressons également notre appréciation aux services du FMI pour leurs échanges constructifs avec les autorités camerounaises sur des questions complexes concernant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les autorités approuvent dans leurs grandes lignes l'évaluation et les recommandations des services du FMI préconisant de s'attaquer avec détermination à la menace existentielle que le changement climatique fait peser sur ce pays fragile en proie à des conflits.

Le Cameroun fait partie des pays extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique, y compris les risques qu'entraînent la répétition des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain ainsi que l'érosion des côtes. Les autorités accordent une attention particulière à ces risques dans leur stratégie nationale de développement (SND 30), où le changement climatique ressort comme l'un des principaux défis nationaux et où l'adaptation et l'atténuation sont identifiées comme des objectifs clés en vue d'obtenir une croissance durable et inclusive. Pour le Cameroun, en effet, le changement climatique pourrait être synonyme de pertes de revenu considérables, de chocs négatifs sur la croissance, d'accentuation de la pauvreté et des inégalités, d'insécurité alimentaire et d'augmentation du risque de conflits dans une situation où la vulnérabilité et la fragilité sont déjà importantes.

Dans le cadre de leur stratégie nationale d'adaptation, les autorités se sont engagées en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles s'appuyant sur une politique d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Le Cameroun contribue aux efforts mondiaux pour la maîtrise du changement climatique. Signataire d'importantes conventions internationales dans ce domaine, comme l'Accord de Paris (COP21), il a présenté sa contribution déterminée au niveau national (CDN) et les autorités travaillent à la mise en œuvre de cette CDN avec l'aide des partenaires du développement.

Dans ce contexte, les autorités demandent un accord de 18 mois au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant de 138 millions de DTS (soit 50 % de la quote-part). Appuyé par le FRD, le programme est destiné à aider le Cameroun à atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter mais aussi à renforcer la stabilité à long terme de la balance des paiements. Un accord au titre de la FRD devrait aussi permettre de mobiliser des financements supplémentaires en vue d'atteindre les objectifs d'adaptation urgents.

II. PROGRAMME DE RÉFORME DES POLITIQUES AU TITRE DE LA FRD

Le programme appuyé par la FRD aidera le gouvernement à tenir les engagements pris en matière de politiques d'adaptation pour que le pays soit mieux préparé et plus résilient, en particulier dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures. Ce programme repose sur quatre piliers principaux, à savoir i) le renforcement du cadre et de la coordination de la gouvernance climatique ; ii) l'intégration du programme en faveur du climat dans les processus de gestion des finances publiques (GFP), l'accent étant mis sur les investissements publics ; iii) l'intensification des efforts d'adaptation, avec une attention particulière portée au cadre de gestion des risques de catastrophe ; et iv) l'appui aux mesures d'adaptation pour éviter une dépendance aux sources émettrices de CO₂, en privilégiant une gestion durable des écosystèmes forestiers.

Premier pilier : renforcement du cadre et de la coordination de la gouvernance climatique.

Les autorités continuent d'œuvrer au renforcement du cadre institutionnel qui régit les politiques climatiques. À cet égard, le Plan national d'adaptation au changement climatique (2015-19) en cours d'actualisation et la CDN mise à jour en 2021 sont les principaux documents stratégiques de la lutte contre le changement climatique. Comme le prévoit la CDN, les différentes régions et communes du pays contribuent également à sa mise en œuvre en établissant et adoptant des plans d'action locaux concernant le changement climatique.

Pour mettre en œuvre de manière efficace une vaste stratégie relative au changement climatique, il faut encore améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de coordination. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC) sont au cœur du dispositif institutionnel. Pour renforcer encore le rôle de coordonnateur du MINEPDED et compte tenu du caractère pluridimensionnel des défis liés au changement climatique, les autorités adopteront d'ici avril 2024 un texte réglementaire qui précisera le rôle de chaque ministère et organisme public directement ou indirectement concerné (*mesure de réforme n° 1*).

Pour souligner encore davantage le caractère prioritaire du programme d'action pour le climat et de sa mise en œuvre effective, les autorités adopteront un Plan climat national (PCN). Ce plan devrait jouer un rôle capital dans la gouvernance climatique : véritable feuille de route, il doit permettre d'atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation énoncés dans la CDN et d'autres documents de référence sur le climat. Ainsi, conformément à la CDN de 2021, les autorités établiront et adopteront un PCN que le Premier Ministre validera d'ici avril 2025 et qui i) précisera les actions, objectifs, politiques et mesures clés du gouvernement pour relever les défis d'adaptation et d'atténuation ; et ii) définira les rôles et responsabilités des ministres sectoriels et des organismes publics pour la mise en œuvre du PCN (*mesure de réforme n° 2*). Le PCN devrait aussi éclairer les débats sur les aspects financiers de la CDN.

Deuxième pilier : intégration du programme pour le climat dans les processus de gestion des finances publiques.

Les autorités se sont engagées à ce que la gestion des finances et des investissements publics tienne compte des enjeux climatiques. Elles envisagent un certain nombre de réformes dans ce domaine en s'appuyant sur le FMI, notamment l'EGIP-C et l'assistance technique pour une GFP verte. En premier lieu, les autorités veulent une gestion plus « verte » et plus résiliente des investissements publics. Bien que des efforts notables aient été fournis au

fil des ans pour introduire les considérations climatiques dans la gestion des finances publiques, il faut encore améliorer les processus en amont, pour la préparation des projets et leur sélection, laquelle s'effectue souvent selon des critères généraux ne prenant pas toujours en compte les conséquences du changement climatique. Pour y remédier, les autorités définiront et publieront des critères de hiérarchisation et de sélection des projets d'infrastructure d'ici avril 2024, qui tiendront compte des aspects liés au changement climatique, et rédigeront également un manuel de procédures de sélection (*mesure de réforme n° 3*).

Deuxièmement, les autorités continueront de travailler au « marquage climatique » des dépenses budgétaires et à l'intégration des dépenses pour le climat dans le processus budgétaire, comme dans le budget 2024 et le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2024-26. Elles sont conscientes de la nécessité de faciliter encore davantage l'identification, dans le budget ou dans le Programme d'investissement public, des investissements publics liés au climat et de veiller à leur compatibilité avec le programme pour le climat. Les autorités définiront d'ailleurs une méthodologie type pour l'instruction des projets d'investissement et regrouperont les directives pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans un guide sur la maturation des projets, à paraître d'ici octobre 2024 (*mesure de réforme n° 4*).

Troisièmement, malgré les progrès notables enregistrés depuis des années du point de vue de la préparation des projets publics, notamment grâce aux décrets 2018/4992 et 2013/7987, le cadre juridique et institutionnel actuel n'exige pas encore assez que l'atténuation et l'adaptation soient prises en considération au stade de la conception des projets d'investissement. Les autorités ont donc pris l'engagement de réviser les décrets concernés d'ici avril 2025, pour que les enjeux climatiques soient systématiquement intégrés à chaque étape du cycle des projets (*mesure de réforme n° 5*).

Les autorités n'ignorent pas que, pour réussir à mettre en œuvre les principaux projets d'investissement en faveur du climat, les efforts précités doivent s'accompagner de mesures de renforcement de l'exécution budgétaire. À cet égard, elles continueront d'améliorer le suivi de la réalisation des grands projets d'investissement en présentant un rapport relatif à leur exécution, leur situation financière et leurs incidences potentielles sur la dette ; l'établissement de ce document annexé au budget constitue une avancée positive qui a démarré avec le budget 2020. Pour les autorités, la priorité est aussi d'accroître la transparence et l'efficacité du système des marchés publics et de veiller à la régularité et la rapidité des dépenses publiques et à la maintenance appropriée des investissements résilients.

Troisième pilier : intensifier les efforts d'adaptation.

En vue d'améliorer la résilience climatique et d'approfondir les mesures d'adaptation, les autorités prévoient de renforcer le cadre de gestion des risques de catastrophe. Les événements climatiques extrêmes qui peuvent frapper le Cameroun ont un coût en termes de vies humaines, de biens et d'infrastructures et sur le plan économique. Par conséquent, les autorités estiment que l'élaboration d'un cadre détaillé de gestion des risques de catastrophe (GRC) est une priorité nationale pour augmenter la résilience face aux risques de catastrophe et à leurs effets. Néanmoins, le principal document législatif relatif à la réorganisation générale de la protection civile n'est plus adapté aux nouvelles questions qui se posent en matière de gestion des risques de catastrophe. De plus, le rôle de l'Observatoire national des risques (ONR), responsable de la collecte, de la gestion et de la diffusion des informations sur divers types de risques, est à clarifier. S'agissant des aspects juridiques et institutionnels et de la coordination, il faut établir un cadre plus cohérent, mieux adapté aux normes actuelles en matière de changement climatique. Dans ce contexte, les autorités prévoient d'adopter et de promulguer d'ici octobre 2024 la Loi de protection civile révisée et de clarifier le rôle et les responsabilités de l'ONR dans les différentes phases de la GRC, y compris la prévention des risques, l'anticipation, les interventions et la reprise des

activités (*mesure de réforme n° 6*).

Il est indispensable de disposer de ressources financières suffisantes pour permettre le bon fonctionnement des institutions de la protection civile face au changement climatique. À cet effet et avec l'appui de partenaires techniques et financiers, les autorités concevront et adopteront d'ici avril 2027 une stratégie de financement des risques de catastrophe, qui identifiera les rôles, les responsabilités et les mesures nécessaires pour renforcer la résilience financière aux catastrophes (*mesure de réforme n° 7*).

Quatrième pilier : appui aux efforts d'atténuation pour éviter la dépendance aux sources émettrices de CO₂.

Le Cameroun s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) au titre de la CDN. Les autorités ont porté la contribution du Cameroun à 35 % de réduction des GES – dont un objectif inconditionnel de 12 % – à l'horizon 2030 par rapport à un scénario de *statu quo*, contre un engagement initial de 32 % d'ici 2035. Les secteurs ciblés par la CDN pour les réductions d'émissions incluent l'énergie, la foresterie, l'agriculture, le transport et la gestion des déchets. De plus, pour tenir leurs objectifs d'atténuation, les autorités estiment que les projets envisagés avec certains producteurs de pétrole pour réduire le brûlage à la torche des gaz, notamment en captant et stockant ces gaz au profit de l'industrie, seront un moyen efficace d'obtenir une baisse significative des émissions de CO₂ camerounaises à moyen terme.

En matière de foresterie, les autorités s'emploient à mettre fin à la déforestation et la dégradation des forêts. Le territoire camerounais est couvert à près de 40 % par les forêts équatoriales du Bassin du Congo, qui sont les deuxièmes plus vastes au monde ; les forêts tropicales représentent un puits de carbone stable et peuvent devenir un facteur de croissance durable pour le Cameroun. Le cadre institutionnel de la gouvernance forestière s'appuie sur une loi qui s'applique aux forêts, à la faune et à la pêche, et vise à augmenter les activités locales de transformation du bois au moyen d'incitations fiscales et d'interdictions d'abattage forestier. Les autorités ont intensifié leurs efforts de préservation des forêts, en collaboration avec les partenaires du développement, afin de mettre en œuvre divers outils de préservation. Elles ont créé à cet effet un système informatisé de gestion des informations forestières (SIGIF) et sont en train de mettre en œuvre SIGIF 2, qui doit dématérialiser les procédures de gestion et améliorer la traçabilité du bois. Les autorités participent également à l'initiative internationale REDD+, dont l'objectif est de réduire les émissions de GES produites par la déforestation et la dégradation des forêts et de promouvoir la préservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone.

Les autorités ont conscience que l'expansion agricole est un des facteurs à l'origine de la dégradation des forêts camerounaises. Pour y remédier, le gouvernement envisage des mesures en faveur de forêts plus durables grâce à une production agricole durable. Cela passera par l'introduction de normes de certification des produits agricoles et l'intégration de normes mondiales évolutives. Dans cette optique et avec l'appui de partenaires techniques et financiers, les autorités relèveront les taxes sur les produits liés à la déforestation, à savoir le cacao et le bois d'œuvre, tout en accordant des crédits d'impôt aux entreprises en mesure de prouver, par des certificats de durabilité agréés, que leurs matières premières ont été produites avec une méthode ayant moins de conséquences sur l'environnement que la méthode habituellement utilisée dans le secteur (*mesure de réforme n° 8*).

III. CONCLUSION

Les autorités camerounaises sont engagées en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles reposant sur une politique d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. L'accord au titre de la FRD complètera dans de nombreux domaines le programme du Cameroun appuyé par la FEC/le MEDC, tout en promouvant les réformes gouvernementales destinées à renforcer la résilience au changement climatique. Cet accord devrait aussi accélérer l'obtention de nouveaux financements pour le climat. Comme le Cameroun est un pays extrêmement vulnérable aux conséquences du changement climatique et que les réformes politiques conduites dans ce domaine sont pertinentes, les autorités espèrent que leur demande de financement au titre de la FRD recevra un accueil favorable.